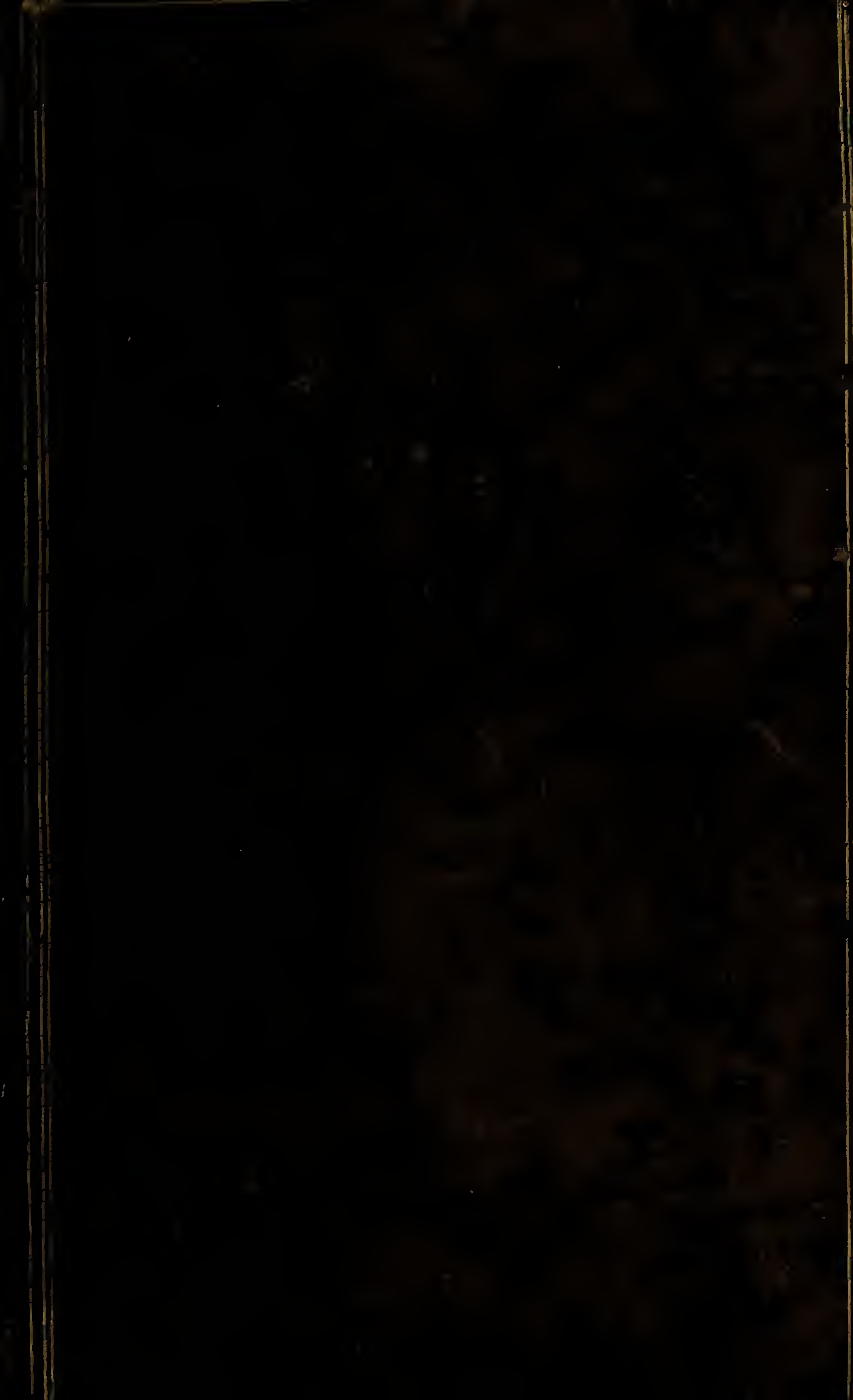






3 — Quinety

éâtre/ Desprez de Boissy

Lettres de M. Desp. de B.
1771 –
2 vol. in 12° – veau ancien

(268)

Coll

LETTRES
DE M. DESP. DE B*,
AVOCAT AU PARLEMENT,
SUR LES SPECTACLES;
AVEC
UNE HISTOIRE DES OUVRAGES pour & contre les Théatres.

Frigidus, ô Pueri, fugite hinc, latet anguis in herba. [*Virg. Egl.* 3.]

QUATRIEME ÉDITION,
Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.

PREMIERE PARTIE.



A PARIS,

Chez
- BUTARD, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques, à la Vérité.
- BOUDET, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques.
- SAILLANT & NYON, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais.
- DESSAINT, Libraire, rue du Foin.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.



AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

L*A* L*ETTRE de M.* Deſprez de Boiſſy *à M.* le Chevalier de *** *ſur les Spectacles, fut imprimée pour la premiere fois en* 1756. *L'accueil que le Public fit à cet Ouvrage donna lieu à une ſeconde édition qui parut en* 1758, *&* *qui fut épuiſée en peu de temps. Comme cette Lettre avoit été depuis ſouvent demandée, on en donna une troiſieme édition en* 1769.

On réimprima auſſi un autre Ecrit que le même Auteur avoit donné en 1759, *ſous le titre de Lettre de M.* le Chevalier de ***, *à M.* de C***.

Il est assez ordinaire dans la Littérature d'user de ces fictions, surtout pour les Ecrits polémiques. Le volume de M. Baillet *sur les Auteurs déguisés en est une preuve ; cette seconde Lettre est comme le supplément de la premiere.*

Enfin on ajouta dans la troisieme édition, une Histoire des Ouvrages faits pour & contre les Théatres publics.

L'accueil que le Public a continué de faire à cet Ouvrage, nous engage à en donner une quatrieme edition. Ce qui a mis l'Auteur dans le cas de rendre plus complette l'Histoire des Ouvrages pour & contre les Théatres.

Comme l'Auteur n'avoit pas voulu annoncer lui-même le caractere distinctif de ses deux Lettres, & l'utilité qu'elles pourroient

avoir, nous y suppléames dans notre Avertissement de la troisieme édition, par des extraits des jugemens que les Ouvrages périodiques en avoient porté. Nous continuerons de les rapporter avec d'autant plus de confiance, qu'ils ont paru être autant de témoignages en faveur de la cause des bonnes mœurs.

Extrait des Feuilles Hebdomadaires des Provinces des 17 Mars 1756, 14 Mars 1757, 10 Janvier 1759, & 22 Mars 1769.

Tous les Ecrits qui ont paru jusqu'à présent contre les Spectacles, militent pour la Religion, & ne font considérer les jeux de la Scene que comme un reste de gentilité contraire à la profession du Christianisme. C'est toujours

en faveur de la Religion que les adverſaires du Théatre, armés des argumens & de l'autorité des Peres de l'Egliſe, l'ont proſcrit. Mais dans l'Ouvrage de M. Deſprez de Boiſſy, *c'eſt un homme du monde qui combat les défenſeurs du Théatre avec leurs propres armes, ou par des autorités tirées des Ecrits faits même en faveur des Spectacles. Une autre ſingularité de ce Livre que nous avons encore obſervée, c'eſt que l'Auteur n'y fait parler que la ſageſſe humaine, & qu'elle ſeule réclame ici contre les dangers du Théatre par des argumens dont la preuve eſt dans le cœur de ſes plus zélés Partiſans.*

On peut regarder la ſeconde Lettre comme une ſorte de ſupplément à la premiere. On s'y attache principalement à juſtifier Saint Thomas d'Aquin, Saint Antonin,

& Saint Charles Borromée, *de l'indulgence que les Partiſans du Théatre leur ſuppoſent pour les Spectacles. On en rapporte pluſieurs textes, & on les explique conformément aux principes de la ſaine morale, & aux regles de l'exacte Logique... Le ſeul intérêt des bonnes mœurs conſidérées principalement dans leurs rapports avec le bon ordre & le bien de la ſociété, a produit cet Ouvrage dans le temps de la plus grande fureur pour les Spectacles, qui ſemble s'accroître à proportion que les talens de la compoſition diminuent..... Cette troiſieme édition eſt augmentée de Notes curieuſes, & contient de plus une hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres, avec pluſieurs Pieces intéreſſantes, &c.*

Extrait du Journal de Verdun, Avril 1756, Mai 1758, Avril 1759, Mars 1769, & Janvier 1770.

M. Desprez de Boissy *n'employe pas les preuves que la Religion pouvoit lui fournir; d'autres l'avoient fait avant lui & avec succès. Après tout, cela paroît assez inutile à ceux qui prennent pour regle de leur conduite la morale de l'Evangile. En effet, quelque chose qu'on puisse dire, il n'y a pas moyen de réconcilier les plaisirs des Spectacles avec le Christianisme. Ce n'est point d'après la Morale de l'Evangile, que l'Auteur part pour faire voir le danger où l'on expose ses mœurs, lorsqu'on se livre aux plaisirs des Spectacles. La morale payenne, les piéces de Théatre considérées en elles-mêmes, & le jugement*

qu'en ont porté ceux même qui ſembloient deſtinés par état à faire l'apologie du Théatre ſuffiſent à notre Auteur pour faire ſentir de plus en plus combien eſt contagieux l'air qu'on reſpire ſur les Théatres, que certains eſprits prévenus voudroient faire paſſer pour des écoles de vertu.... L'Auteur a ajouté un nouveau poids à ſes bonnes raiſons, en tranſcrivant dans ſa ſeconde Lettre un aſſez long Extrait de l'éloquent Ouvrage de M. J. J. Rouſſeau *ſur les Spectacles.*

Cette troiſieme édition augmentée d'une Hiſtoire intéreſſante des Ouvrages pour & contre les Théatres, eſt recherchée du Public.... Cet Ouvrage pourroit être regardé comme un Livre claſſique qu'il ſeroit bon de mettre ſous les yeux des jeunes gens qui ſont près d'entrer dans le monde. Ils y trouveroient d'excellentes maximes pour

*prémunir leur cœur contre les charmes d'une paſſion dangéreuſe à laquelle il eſt facile de ſuccomber, & qui n'entraîne que trop ſouvent la jeuneſſe dans le déſordre. C'eſt par cette conſidération, ſans doute, que l'*UNIVERSITÉ DE PARIS *a jugé convenable d'admettre ce Livre au nombre de ceux qu'elle donne dans la diſtribution générale des prix. MM. les Principaux des Colléges de cette Capitale ont ſuivi cet exemple. Nous apprenons que dans les Provinces les Maîtres s'empreſſent auſſi de mettre ce Livre entre les mains de leurs éleves.*

Extrait du Journal Chrétien, ſeptieme cahier de l'année 1756, Avril 1758, & du Journal Eccléſiaſtique de Mai 1769.

L'Ouvrage de M. Deſprez de Boiſſy *peut, malgré tout ce qu'on*

a écrit contre le Théatre, devenir intéressant pour ceux qui ont beaucoup lu sur cette matiere, parce que l'Auteur y combat le préjugé en faveur des Spectacles par l'autorité de gens qui paroîtroient avoir dû l'inspirer ou l'appuyer, si ce préjugé eût été favorable à la société...... Il semble que l'Auteur se soit proposé principalement de combattre une opinion très-peu chrétienne, par l'autorité la moins suspecte, par celle des Auteurs profanes..... Le débit de la premiere édition de sa Lettre prouve que le goût des futilités n'empêche pas entierement le cours des productions sérieuses & utiles, & qu'on peut se faire lire du Public, quoiqu'en lui montrant ses erreurs.... Que l'Auteur eût entrepris de faire valoir les maximes & les loix de la morale chrétienne, pour en montrer l'opposition

avec les principes du monde ſur les Théatres, il ne ſe ſeroit fait lire que de ceux qui ſont déja bien convaincus que ces principes ſont anathématiſés par l'Evangile. Mais en découvrant le danger des Spectacles par la nature même des Piéces Dramatiques, par leur but, par leur effet, par le jugement qu'en ont porté des Philoſophes qui ne conſultoient que la raiſon des Auteurs Dramatiques même, dont les aveux forcés lui ſervent d'autorités, c'étoit le moyen d'avoir pour Lecteurs les perſonnes les plus favorables aux Spectacles, & par-là celles qu'il étoit plus important de détromper, & de faire penſer ſainement ſur les abus & les dangers du Théatre.

Tous les Journaux ont parlé avec éloge des deux premieres éditions de cet Ouvrage..... Il n'a rien qui puiſſe le rendre ſuſpect

aux partisans du Théatre.... C'est la sagesse humaine qui parle ici en faveur des mœurs..... On doit faire lire ce Livre aux jeunes gens qui sortent du Collége, pour affermir en eux les regles du Christianisme qu'ils ont reçues dans une sage éducation, & les précautionner contre la séduction du siecle; & c'est aussi un des motifs qui ont porté des personnes en place à demander à l'Auteur cette nouvelle édition, &c.

Extrait du Journal de Trévoux, Avril 1756, 1758, & Juin 1769.

Ce n'est pas en style de Théologien que M. Desprez de Boissy *combat le Théatre, il s'attache particulierement aux Principes Philosophiques.....* Ciceron, Séneque, Ovide, *& une foule de Modernes sont les témoins qu'il inter-*

roge. C'eſt un homme du monde... qui n'a jamais été ni à la Comédie, ni à l'Opera : c'eſt ce qui lui donne l'avantage ſur les Partiſans du Théatre. Sa ſeconde Lettre eſt un ſupplément naturel de ſa premiere ; ſon Adverſaire eſt fort bien réfuté, parce qu'en effet ſa cauſe n'étoit pas bonne, & qu'il la rendoit encore plus mauvaiſe par beaucoup de frivoles raiſons. Cette ſeconde Lettre eſt dans la forme de ces Ecrits, où l'on fait face à tout le monde : on tire çà & là ſuivant le beſoin : c'eſt une ſorte de guerre à Troupes légeres.

Les deux premieres éditions de cet Ouvrage ont été annoncées dans tous les Journaux comme un Ecrit ſolide & utile qui combat les défenſeurs du Théatre par leurs propres armes, qui fait ſentir par un grand nombre de réflexions lumineuſes combien l'air qu'on y

respire est contagieux pour les mœurs.... L'Auteur y a fait beaucoup d'augmentations, dont entr'autres une Histoire des Ecrits faits pour & contre les Théatres, &c.

Extrait du Journal des Sçavans, Septembre 1756, & Juin 1769.

M. Desprez de Boissy *donne une nouvelle force aux raisonnemens & aux preuves des Philosophes qui condamnent les Représentations Dramatiques.... Il y ajoute beaucoup d'autorités; il trouve des Censeurs du Théatre jusques dans le Paganisme même; & il prouve ses dangers par le témoignage de plusieurs Auteurs Modernes, dont l'autorité ne sçauroit être récusée.*

L'empressement du Public pour cet Ouvrage, a engagé l'Auteur à réunir ses deux Lettres, à les re-

toucher, & à réfuter d'une maniere plus forte & plus approfondie, les argumens de ceux qui depuis les deux premieres éditions, ont pris la défense des Théatres, &c.

Extrait du Journal Encyclopédique du mois d'Avril 1769.

Ce n'est point par la Morale Evangèlique que M. Desprez de Boissy *attaque les Spectacles, c'est par la Philosophie même..... On trouvera dans cet Ouvrage d'excellens principes, & des raisonnemens très-solides auxquels les Amateurs les plus outrés du Théatre ne peuvent se refuser, &c.*

Page 525, *ligne* 1, le lieu la scene, *lisez* le lieu de la scene.

Page 598, *ligne* 19, que forment, *lisez* qui forment.

LETTRE



LETTRE DE M. DESP. DE B*

Avocat au Parlement,

A M. LE CHEVALIER DE**.

SUR LES SPECTACLES.

VOus me paroiſſez bien prévenu, MONSIEUR, contre mon peu de goût pour ce qu'on appelle Commerce de Galanterie. Vous regardez mes ſentimens à cet égard comme une ſuite de mes préjugés contre les Spectacles. Vous ne voudriez

pas que le Théatre me parût une école, où les cœurs les plus indifférens apprennent à devenir ſenſibles, & à ne connoître que trop la paſſion ſur laquelle vous me reprochez d'être ſi réſervé. Vous penſez que je m'attire un ridicule en me privant de ce qui fait, ſelon vous, l'amuſement & le plaiſir des honnêtes gens. Exiſter ſans aimer vous paroît impoſſible. Vous avez raiſon.

On n'a reçu du Ciel un cœur que pour aimer.
Deſp.

Mais quoique l'amour ſoit la vie du cœur, il me ſemble que c'eſt de tous les ſenti-

mens de l'ame celui dont on doit le moins ſe faire un jeu. Lorſque ce ſentiment n'a d'autre objet que ce qui peut flatter les ſens, on perd ſouvent de vûe ce que *Ciceron* renferme ſous l'idée de l'honnête, c'eſt-à-dire, les principes qui doivent aſſujettir notre conduite à la raiſon.

Selon cet ancien Moraliſte, qu'on ne peut accuſer de rigoriſme, on ne doit ſe prêter aux objets ſenſibles qu'avec une extrême réſerve. En effet, les impreſſions qu'ils font ſur nos organes agiſſent aſſez ſouvent ſur notre cœur avec une telle violence, que

nous en ſommes tyranniſés.

Vous ſavez, Monſieur, à quels excès ſe portent ceux qui font conſiſter leur bonheur à réunir le plus d'honneurs & le plus de richeſſes qu'il eſt poſſible. Je ſuis de moitié avec vous dans le mépris que vous avez pour ces gens qui, s'aimant eux ſeuls, s'abandonnent aux paſſions que nous ne pouvons ſatisfaire qu'aux dépens de nos Concitoyens; car un ambitieux, un avare heureux, s'il en peut être, ne le ſont qu'en poſſédant ce qui pourroit faire le partage & la félicité de pluſieurs familles. Vous réprou-

vez donc, avec raiſon, ces paſſions qui portent un caractere ſi nuiſible à la Société. Mais ce qui s'appelle la tendre paſſion vous paroît être celle de l'humanité ; & en conſéquence vous ne ſçauriez me pardonner de ne pas en ſuivre les attraits. Vous m'adreſſez cette maxime du Sage : *Ne ſoyez ni trop juſte ni plus ſage qu'il convient* (1). La connoiſſance que j'ai de votre zèle pour mon bonheur ne me permet pas d'être indifférent à vos conſeils. Je les attribue à cette noble incli-

(1) Noli eſſe juſtus multùm, neque plus ſapias quàm neceſſe eſt.

nation qui vous porte à ſouhaiter & à communiquer à vos amis tout ce qui leur eſt avantageux.

Vous voudriez donc me raſſurer ſur les riſques qui me ſemblent être attachés à la galanterie, & me perſuader de la grande utilité des Spectacles. Mais j'ai à vous oppoſer d'anciens préjugés d'autant plus difficiles à détruire, que je les crois très-équivalens à des raiſons homologuées au tribunal de la prudence. Souffrez que je vous les expoſe. Ce n'eſt pas un diſcours moral que je prétends vous adreſſer. J'ai ſeu-

lement intention de vous faire confidence des principes qui me dirigent ſur ces objets. Je vais d'abord vous expoſer en peu de mots ce que je penſe ſur cette tendre & volage paſſion dont le terme de galanterie nous préſente l'idée.

L'amour qui ſe rapporte à l'union des deux ſexes, a donné lieu à beaucoup d'événemens, dont le récit ne ſeroit pas à ſon avantage (1).

Cette paſſion eſt, dit-on, ſi naturelle, que les deux ſexes ſemblent ſe faire une priere réciproque pour s'unir l'un à

(1) Sævus amor docuit natorum ſanguine matrem
Commaculare manus. *Virg. Egl.* 8.

l'autre. Je conviens que cet attrait qui depuis la dégradation de l'homme a dégénéré en une révolte des ſens contre l'eſprit (1), eſt ſi inſéparable de notre être, que la ſageſſe ne conſiſte point à ne pas en reſſentir l'impreſſion, mais à l'aſſujettir à la retenue qu'exige le devoir (2).

Plus on eſt aſſuré du pouvoir impérieux de cette paſſion, plus on eſt obligé de la contredire ou de ne s'y prêter que ſelon les regles établies par la Religion & par

(1) Ex antiquo peccato hoc malum [*ſtimulus carnis*] accidit. *S. Aug. Lib. cont. Jul.*

(2) Virtus eſt mors concupiſcentiarum aut earum quies ſecundùm quod oportet. *Ariſtot.*

les Loix, en ne ſe permettant qu'une alliance légitime (1) dont on peut dire avec M. *Greſſet* :

. . . . L'union de deux cœurs vertueux,
L'un pour l'autre formé, & l'un par l'autre heureux,
Peut adoucir les maux, peut embellir la vie.

Si la raiſon n'oppoſe point de digues à l'impétuoſité de ce penchant, il n'eſt point d'excès où l'on ne puiſſe être entraîné ; & ſi l'on n'eſt pas en garde contre les attraits qui peuvent nous ſéduire ; ou

(1) Illam concupiſcentiam carnis, quâ caro concupiſcit adversùs ſpiritum, in uſum juſtitiæ convertunt fidelium nuptiæ.
Proinde nuptiæ quia etiam de illo malo (*ſtimulo carnis*) aliquid boni faciunt, gloriantur, quia ſine illo fieri non poteſt, erubeſcunt. *S. Aug. de nupt. lib.* 1.

l'on ſe prépare des tourmens inévitables par la contrainte dans laquelle le devoir nous retiendra, ou l'on s'expoſe à ſe ſatisfaire juſqu'au point de ne reſpecter aucunes Loix. Ces méſalliances indécentes dont il réſulte quelquefois un contraſte humiliant de condition, ſouvent une extrême indigence, & ces unions clandeſtines où les droits ſacrés de l'hymen ſe trouvent violés, ne ſont que les ſuites de l'imprudence avec laquelle on s'eſt livré aux objets ſéducteurs.

Je ſçais que ſi je communiquois mes idées ſur cette

paſſion que l'on croit ennoblir en l'appellant le foible des grands cœurs, & des Héros, je m'expoſerois à être taxé de miſantropie. On me jetteroit dans la claſſe de ces Cenſeurs de mauvaiſe humeur, qui, s'aimant eux ſeuls ſans rivaux, critiquent tout ce qui n'eſt pas aſſorti à leur goût, & condamnent les plaiſirs dont ils ne veulent point faire uſage.

Je ſuis trop ami du genre humain, pour ne pas redouter les effets de ce caractere chagrin qui fait le plus d'ennemis dans la Société. Il y a plus de ſûreté à recevoir des

leçons qu'à vouloir en donner (1). Je m'inſtruis donc par les écarts de ceux qui abuſent de l'inclination que la nature nous inſpire pour le ſexe. Ils me confirment qu'il n'eſt pas prudent de ſe faire un amuſement de la paſſion de l'amour.

. . . . . . Ce n'eſt point à Cithere
. . . .
Qu'il faut chercher & les jeux & les ris.
Rouſ. Liv. 1. Ep. 2.

On peut en juger par les plaintes qui échappent quelquefois à ceux dont la vertu a été y faire naufrage. *Quinault* les a aſſez heureuſement exprimées dans quelques-

(1) Tutiùs veritas auditur quàm prædicatur.

uns de ses Poëmes. Ce sont comme autant de maximes dont je me suis fait sur cet objet une espece de code. Quelle idée, par exemple, peut-on se former de notre prétendue belle & héroïque passion, lorsque d'après le sentiment on nous dit :

Gardons-nous de souffrir que l'amour nous engage
Dans ses trompeurs enchantemens.
Gardons-nous des embarquemens
Où le repos du cœur fait un fatal naufrage.
Phaeton, Act. 1. *Sc.* 5.

Ah ! qu'il est dangereux
De s'engager sur la vaine assurance
Des sermens amoureux ! *Act.* 2. *Sc.* 3.

Quel tourment ne fait point souffrir
Un malheureux amour qu'on ne peut éteindre
Et que l'on n'ose découvrir ! *Persée, Act.* 2. *Sc.* 5.

Plus on connoît l'amour, & plus on le déteste,
Détruisons son pouvoir funeste,

Rompons ſes nœuds, déchirons ſon bandeau,
Brûlons ſes traits, éteignons ſon flambeau.
Armide, Act. 3. Sc. 4.

Redoublons nos ſoins, gardons-nous
Des périls agréables.
Les enchantemens les plus doux
Sont les plus redoutables, *Act. 4. Sc. 1.*

Ce que l'amour a de charmant
N'eſt qu'une illuſion qui ne laiſſe après elle
Qu'une honte éternelle. *Sc. 3.*
Fuyons les douceurs dangereuſes
Des illuſions amoureuſes:
On s'égare quand on les ſuit;
Heureux qui n'en eſt pas ſéduit! *Sc. 5.*
Dans l'empire amoureux
Le devoir n'a point de puiſſance.
Athis, Act. 3. Sc. 2.

L'amour trouble tout le monde,
C'eſt la ſource de nos pleurs,
C'eſt un feu brûlant dans l'onde,
C'eſt l'écueil des plus grands cœurs. *Act. 4. Sc. 5.*

Le chagrin ſuit toujours les cœurs que l'amour
bleſſe,

. . . .

Dans les beaux jours le doux zéphir
Fait moins naître de fleurs
Que le cruel amour dans ſon funeſte empire
Ne fait verſer de pleurs. *Iſis, Act. 3. Sc. 7.*

Que résulte-t-il, Monsieur, de ces belles pensées? J'en conclus qu'il faut sérieusement réfléchir avant que d'aimer, de peur que la raison ne devienne en un instant la dupe du cœur.

Un pas hors du devoir peut nous mener bien loin.
Corn.

La Fontaine nous dit que

Lorsque l'amour prend le fatal moment
Devoir & tout & rien c'est même chose.

Je pousse peut-être la pusillanimité jusqu'à l'excès, mais elle fait ma sûreté. *Ovide* nous avertit que l'amour s'empare des cœurs qui ne pensent pas à s'en défendre (1).

(1) Affluit incautis insidiosus amor.

La connoiſſance du péril ne m'enhardit pas. Craindre tout & ne rien hazarder me paroît le plus ſûr. C'eſt pourquoi auſſi craintif qu'un Pilote ſur une route qu'il n'a pas encore pratiquée, je me donne bien de garde d'approcher de trop près des écueils ſignalés par des naufrages.

Nous arrivons novices à chaque âge de notre vie. Je crois qu'il n'eſt qu'un moyen de remédier à cet inconvénient, c'eſt de s'en rapporter à ceux qui ont fait part de leur expérience à la poſtérité. M. de *Buſſy Rabutin* mérite

mérite à cet égard notre reconnoiſſance. Cet ingénieux Courtiſan, dont le nom eſt ſi célebre dans les faſtes de la galanterie, nous dit que la paſſion de l'amour eſt la plus dangereuſe de toutes les foibleſſes, & qu'on revient plus aiſément des ſottiſes de l'eſprit que de celles du cœur. En effet, Monſieur, le cœur s'attache, au lieu que l'eſprit ne s'occupe point toujours des mêmes idées. Il réfléchit & peut appercevoir ſes extravagances; mais lorſque le cœur eſt enflammé par l'enchantement des ſens, la raiſon ne tarde pas à être

ſéduite, & l'eſprit trouve ſon poiſon dans ce qui charme le cœur. Or, ſelon *Ciceron*, un pareil trouble eſt un déſordre honteux (1); & je ne le trouve pas moins funeſte qu'humiliant. Dès que la galanterie exclut de ſon commerce la prudence & la raiſon, elle doit être plus propre à former un engagement indécent qu'à produire un mariage heureux,

Où l'honneur ait ſon luſtre, où la vertu préſide.
Corn.

Voilà ce qui donne lieu à mes préjugés contre ce qui excite la paſſion de l'amour.

(1) Perturbatio ipſa mentis in amore fœda per ſe eſt. *Cicer. Tuſc. lib.* 4.

Vous comprenez que ces préjugés doivent beaucoup influer ſur la prévention que vous me reprochez d'avoir contre les Spectacles, & dont je vais vous entretenir. Peut-être goûterez-vous les motifs qui m'ont déterminé à ne point les fréquenter ?

On m'a prévenu dès mon enfance contre les dangers des Théatres. On m'a dit qu'ils n'étoient propres qu'à allumer, fomenter, & nourrir les paſſions. Mais cette leçon m'a paru fort contredite dans la pratique, & même par pluſieurs de ceux qui par état devoient le moins ſe per-

mettre les Spectacles. Il eſt vrai qu'en fait de morale pratique l'exemple du plus grand nombre eſt une autorité aſſez équivoque. Cependant j'ai cru devoir examiner ſi mes idées, qu'on traitoit de préjugés inſpirés par des Précepteurs, étoient fondées ſur de bons principes. Je n'ai pas penſé pour cela qu'il fallût commencer par aller aux Spectacles, j'aurois offenſé la prudence. Ç'auroit été juger avant les informations. On me dit qu'il y a dans cette riviere un tel endroit où l'on court riſque de ſe noyer. Je n'y vais pas

pour l'éprouver, mais j'emploie les moyens usités pour m'en assurer.

C'est ce que j'ai fait par rapport aux Spectacles. J'ai été aux enquêtes. Je ne me suis pas adressé à ceux qui fréquentent les Théatres. Je les ai réservés en preuve de ce que j'apprendrois à ce sujet. De plus, leur partialité me rendoit suspect le bon témoignage qu'ils auroient pu m'en donner. J'ai consulté ceux qui ne les fréquentoient plus; ce qu'ils m'en ont dit m'a fait conjecturer que le Théatre, quelqu'idée que l'on s'en forme en spécula-

tion, eſt l'école & l'exercice des paſſions; puiſque ſon objet eſt de les exciter, & que c'eſt de cet effet que dépend le ſuccès de toute Piéce dramatique. J'ai pouſſé plus loin ma conjecture; j'ai penſé qu'il étoit impoſſible d'y avoir aucun plaiſir, ſi l'on n'étoit animé de quelque paſſion, ou ſi l'on n'étoit diſpoſé à en recevoir les impreſſions.

Si je me préviens contre les Spectacles, parce que les paſſions y ſont excitées, il ne s'enſuit pas que je ſois du nombre de ces Stoïciens outrés qui proſcrivoient les paſſions, même les plus innocentes.

Je ſçais que ce ſeroit détruire l'homme que de vouloir ôter à l'ame les ſentimens du plaiſir & de la douleur, à quoi ſe réduiſent toutes les paſſions. Mais pour faire un bon uſage de ces paſſions, il faut qu'elles ſe rapportent toujours à des objets légitimes; & lorſque, pour une fin honnête, on veut les exciter dans les autres, on doit le faire d'une maniere qui ne ſoit ni vicieuſe, ni dangereuſe. Or mes préjugés contre les Spectacles ſont fondés ſur ce que le Théatre n'offre preſque toujours que des paſſions folles ou criminelles, & que les

plus légitimes y deviennent repréhensibles & dangereuses par la maniere dont elles sont présentées : c'est relativement à ce principe que j'ai cru ne pouvoir me permettre d'aller aux Spectacles, quelque intention que je pusse avoir.

En effet, qui sont ceux qui croyent les fréquenter avec le plus de droit, & avec les dispositions les plus innocentes ? Ce sont ceux qui prétendent y aller pour juger du mérite de la Piéce. Ils ne sont pas en grand nombre, parce que cette vue suppose du goût & des connoissances ; mais cette intention ne garantit

garantit pas des mauvais effets des passions qui triomphent le plus sur le Théatre. C'est toujours le cœur qui prend le plus de part au Spectacle: il en est même pour cette raison le premier Juge, puisque ce n'est que relativement à l'émotion qu'il y éprouve qu'on applaudit plus ou moins à la représentation (1). Si on se sent fortement ému par le vif intérêt que l'on prend à l'action, si l'on se croit transporté sur le lieu de la scene & comme dans la situation du personnage qui

(1) Omne spectaculum sine commotione spiritûs non est.

nous attache le plus, ſi on l'entend parler & ſi on le voit agir, comme on parleroit & comme on agiroit ſoi-même étant animé de la même paſſion, alors le cœur prononce que le Poëte & les Acteurs ont bien réuſſi à intéreſſer les Spectateurs. La nature, dira-t-on, eſt bien exprimée; mais un bon Juge de Spectacles ne s'en tient pas ſeulement à ce que lui ſuggere le ſentiment; il a un jugement de plus à porter.

Il doit examiner ſi les regles de l'art ont été bien obſervées. Si le Poëte a été fidele à l'unité d'action, qui

consiste pour la Comédie dans l'unité d'intrigue ou d'obstacle au dessein des principaux Acteurs; & pour la Tragédie, dans l'unité du péril, soit que le Héros y succombe, soit qu'il en sorte victorieux; si l'action est complette & achevée, c'est-à-dire, si dans l'événement qui la termine, le Spectateur se trouve parfaitement instruit des sentimens de tous ceux qui y ont quelque part, ou du sort du principal Personnage. Il faut examiner dans la Tragédie si le Héros qu'on a vu dans le péril en est sorti, ou comment il y a suc-

combé ; & dans la Comédie, ſi les oppoſitions à l'intrigue ont été levées ; ſi dans l'une ou dans l'autre le dénouement s'opere par quelque événement & non ſimplement par la volonté du Poëte ; ſi le nœud de l'action eſt formé d'une ſuite de ce qui s'eſt paſſé hors du Théatre avec le commencement de l'action qui s'y paſſe ; ſi l'action a une juſte étendue ſoit pour le temps, ſoit pour le lieu, ce qui conſtitue les deux autres unités, c'eſt-à-dire, ſi elle ne paſſe point la durée de vingt-quatre heures, & ſi elle paroît ſe paſſer

dans le même lieu ; s'il n'a point paru ou disparu quelqu'Acteur, sans qu'on ait sçu pourquoi ; si les sentences, ou les pensées morales ne sont pas trop multipliées & comme détachées du tissu de la Piece ; si les mœurs des Personnages se trouvent bien exprimées & ont été annoncées à propos ; si les caracteres sont bien soutenus, & si toutes les parties de l'action sont traitées selon *le vraisemblable* ou selon *le nécessaire*, c'est-à-dire, comme elles ont pû ou dû se passer.

Il faut ensuite juger la Poësie, c'est-à-dire, le choix des

penſées, leur diſpoſition, la maniere dont elles ſont énoncées, la valeur des rimes, le méchaniſme du vers. Il faut enfin décider ſur la dignité du dialogue dans la Tragédie & dans la Comédie ſur ce que les Latins appellent *Vis comica*, c'eſt-à-dire, le ſel attique.

On conviendra aiſément qu'il n'y a pas beaucoup de Spectateurs qui ſoient capables de s'occuper de tant d'objets, & qui puiſſent par conſéquent ſe glorifier de n'aller aux Spectacles que pour les juger. Mais quand j'aurois aſſez de mérite pour

pouvoir en porter mon jugement, devrois-je y aller ? J'ai fait réflexion que je devois m'en dispenser, parce qu'il faut que l'ame y sorte de son assiette pour se livrer à la passion qu'on veut représenter.

Il n'en est pas de même du jugement que l'on porte d'une Piece imprimée. Le Lecteur est privé de la partie la plus touchante, qui est celle de la déclamation. On sçait ce qu'on doit, à cet égard, attendre de nos Acteurs dont on n'a coutume de n'admettre les talens qu'après avoir éprouvé l'énergie & les graces de leur jeu. La décla-

mation, dans de pareils Acteurs, eſt un langage des plus éloquens. Par elle les cœurs peuvent ſe parler immédiatement ſans le ſecours des mots; & un geſte ſeul peut prononcer dans toute ſa force un ſentiment paſſionné que le Poëte n'auroit que foiblement exprimé. La paſſion ne peut donc être parfaitement excitée que par le jeu de la repréſentation. Cela eſt ſi vrai, que le Sénat de Melpomene & de Thalie ne ſe chargera pas d'une Piece ſur la ſimple lecture. Il faut qu'elle ſoit déclamée dans ce Sanhédrin où l'on

juge ſi elle peut être expoſée au Public ou non, c'eſt-à-dire, ſi l'on a lieu d'eſpérer que les Spectateurs ſe ſentiront fortement affectés des ſentimens paſſionnés que le Poëte s'eſt propoſé d'exciter. Voilà l'objet de toutes les Pieces dramatiques. Et c'eſt ce qui en rend même la lecture ſouvent pernicieuſe. Vous ſçavez ce que Quintilien penſoit de ces ſortes de productions. Il vouloit qu'on ne haſardât d'en permettre la lecture aux jeunes gens que quand leurs mœurs ſeroient en ſûreté (1). Il ſeroit à ſou-

(1) Amoveantur, ſi fieri poteſt, ſi minus

haiter que ce célebre Rhéteur nous eût appris en même-temps à quel âge il les croyoit hors de danger; mais en attendant la ſolution du problême, je crois que les mœurs ne peuvent jamais être en sûreté aux Spectacles; les riſques qu'elles y courent ſont plus certains que les avantages qu'elles en retirent. La corruption s'y communique par plus d'un moyen. Tous les Spectateurs ne ſont pas attirés par le ſeul objet de la Piece. Le nombre de ceux qui penſent n'eſt pas ſi grand.

certè ad firmius ætatis robur reſerventur, cùm mores in tuto fuerint.

Combien de gens qui ne fréquentent les Théatres que pour ſe réjouir du coup d'œil éblouiſſant des femmes que la coutume y conduit, afin d'y diſputer entr'elles à qui l'emportera ſur la richeſſe des pierreries, ſur le luxe des habits, ſur les graces, ſur la beauté, ſur l'adreſſe à ſuppléer aux agrémens que la nature a refuſés, enfin ſur le nombre des adorateurs!

Et combien d'autres ne ſont excités à aller au Spectacle que pour y admirer les Actrices qui, par les talens de leur profeſſion relevent tellement les graces de leur ſexe, qu'el-

les ſemblent être des Divinités qui intéreſſent d'autant plus, qu'on a plus de diſcernement pour juger le mérite de leur jeu ! Leurs riches & pompeux ajuſtemens plus ou moins indécens, ſuivant que l'exige la ſcene, donnent encore un tel pouvoir à leurs charmes, qu'on ne peut guere les conſidérer ſans être tenté d'exprimer par ces vers d'*Ovide* les violens ſentimens qu'elles inſpirent :

Auferimur cultu : gemmis, auroque teguntur
. . . .
Decipit hac oculos œgide dives amor.

Je comprends, Monſieur, quelle doit être l'influence

& la tyrannie de tous leurs attraits ſur le cœur des Spectateurs *ſcintillas libidinum conflabellant*, & combien par conſéquent elles doivent faire de martyrs, parce qu'à l'exception des Courtiſans de la premiere volée & de quelques favoris de Plutus, il faut ſe contenter d'admirer en ſecret leurs appas ſéducteurs, ſans eſpoir de ſatisfaire la coupable paſſion dont on brûle pour elles. Qu'en arrive-t-il? Une fougueuſe Jeuneſſe va chercher ailleurs à ſe dépiquer, *ſuum animum aliò conferunt* (1). Or ces

(1) Terent.

effets ſont-ils bien capables de détruire mes préjugés contre les Spectacles?

Il eſt vrai qu'il y en a qui voudroient faire croire qu'ils n'y vont que pour ſe délaſſer de leurs occupations, & qu'ils en ſortent ſans y avoir reſſenti aucunes mauvaiſes impreſſions.

Je conviens que ſi l'on n'avoit aucun reproche à faire à nos Jeux de Théatre, les Citoyens occupés y auroient plus de droit que cette foule de Spectateurs, qui n'y vont que pour ſe délivrer du dégoût que leur cauſe leur déſœuvrement. Mais je ne

crois pas que des gens occupés puiſſent y trouver un délaſſement convenable & même phyſique. Il ne leur faut pas de ces plaiſirs tumultueux qui ébranlent l'eſprit & le cœur, en inſpirant des penſées & des ſentimens capables de dégoûter de toute occupation ſérieuſe. D'ailleurs, je n'ai jamais pû concevoir qu'on puiſſe ſe délaſſer en allant ſe renfermer pendant trois ou quatre heures dans une ſalle dont l'air, par les haleines & le déſagréable luminaire, ne peut être que préjudiciable à la ſanté, & par conſéquent peu pro-

pre à affecter utilement des organes fatigués du travail.

Au reste, j'ai pensé que le temps que je sacrifierois aux Spectacles pourroit être beaucoup mieux employé en le destinant à la compagnie de quelques amis avec lesquels on multiplie, pour ainsi dire, son être, en se communiquant réciproquement tout ce qui peut intéresser de louables affections.

Une lecture, une promenade sont assurément très-capables de délasser, ainsi que quelques jeux d'usage. Et si l'on veut des plaisirs délicieux,

cieux, ne peut-on pas s'en procurer en fréquentant ces ſociétés choiſies, où l'on a le ſpectacle de tous les talens & de toutes les vertus, & où l'on rencontre des femmes qui ont l'avantage de plaire & même de charmer par leur mérite; mais qui ſçavent en même-temps inſpirer tout le reſpect qui eſt dû à leur ſexe? Ces compagnies ſont à cet égard auſſi ſéveres que l'étoient les anciens Germains, chez qui, ſelon *Tacite* (1),

(1) Septâ pudicitiâ agunt. Litterarum ſecreta viri pariter ac fœminæ ignorant. Nemo enim illic vitia ridet, nec corrumpere & corrumpi ſæculum vocatur. Pauciſſima in tam numerosâ gente adulteria quorum pœna præſens. *Tac. de mor. German.*

on ne plaiſantoit point ſur les vices, on ignoroit ce que c'étoit que de mener ſourdement une intrigue amoureuſe : toute licence y étoit en horreur & ne s'excuſoit point en diſant : *Tel eſt le ſiecle ;* & par ce moyen la vertu des femmes étoit à l'abri de toute occaſion. J'aime ces ſociétés où ces bonnes mœurs de nos anciens Germains ſont encore de mode. On n'y manque point de tous les amuſemens que la décence peut permettre; on y jouit au moins de quelqu'avantage réel, au lieu que les Spectacles ne nous fourniſſent

que des plaiſirs & des idées chimériques dont il réſulte mille déſordres. Je trouve qu'il n'y a rien de plus dangereux pour les mœurs que d'aller voir ce qu'on ne veut pas être; car on ſe conforme aiſément à ce qu'on regarde avec plaiſir, puiſque c'eſt le plaiſir qui diſpoſe du cœur.

Or quel eſt l'objet de ce prétendu délaſſement qu'on va chercher aux Spectacles? C'eſt d'y ſentir ſon ame ſe livrer à l'illuſion des paſſions qui y ſont repréſentées. Il faut y éprouver ce plaiſir, ou s'y ennuyer, à moins qu'on

n'y aſſiſte que comme des Automates.

J'avoue que la plûpart prétendent n'y reſſentir aucune mauvaiſe impreſſion. Mais quelle eſt la cauſe de leur inſenſibilité! N'eſt-ce point parce que leurs paſſions ſont déja en mouvement avant qu'ils y entrent, & qu'elles ſe trouvent à l'uniſſon de celles que l'on repréſente? (1) Eſt-il étonnant qu'étant ha-

(1) Qui etiam modeſtè Spectaculis fruitur pro dignitatis vel ætatis, vel etiam naturæ ſuæ conditione, non tamen immobilis animi eſt, ſine tacitâ ſpiritûs paſſione : nemo ad voluptatem venit ſine affectu. *Cette penſée, qui eſt de Tertullien, paroît moins ſévere que celle de Séneque.* Qui mimos in ſpectaculis frequentat, non eſt otioſus, hic æger eſt, immò mortuus. *Senec. de beat. vitâ cap.* 13.

bitués à mener une vie molle & voluptueuſe, ou à s'amuſer de tout ce qui en eſt l'expreſſion, ils ne ſe ſentent pas offenſés de ce que le Spectacle offre de contagieux? Mais le plaiſir qu'ils y goûtent eſt une preuve qu'ils en éprcuvent réellement toutes les mauvaiſes impreſſions.

Leur inſenſibilité à cet égard ſeroit même un reproche fort humiliant pour le Poëte & les Acteurs; puiſque les ſuccès de leur art ne ſont parfaits que lorſque les Spectateurs paroiſſent devenir autant d'Acteurs qui

annoncent dans leurs yeux que l'action représentée se passe dans leur ame.

Les Amateurs des Spectacles ne sont donc satisfaits, ou mécontens, que selon qu'ils y rencontrent plus ou moins ce qu'ils y vont chercher, & ce qu'ils n'y trouvent que trop, c'est-à-dire, l'agitation de l'esprit & du cœur ; disposition indigne d'un véritable Philosophe (1) & encore plus d'un Chrétien. Pourquoi ne le dirois-je pas ? Je connois, Monsieur, votre respect pour la Reli-

(1) Intemperantia quæ est à totâ mente & à rectâ ratione defectio. *Cicer. Tuscul. lib.* 4.

gion. Vous m'avez dit assez souvent que vous la regardiez comme le premier lien qui doit unir les hommes, comme le meilleur garant que nous puissions avoir de notre probité, & comme étant seule capable de faire des Citoyens, de former de grands hommes, & de conserver la gloire & le bonheur d'un Etat. Vous méprisez la superstition, mais vous respectez la Piété: Ceux qui attaquent la Religion ne vous prouvent point la supériorité de leur esprit, mais le déréglement de leur cœur: & vous dites avec *la Bruyere* : « Je vou-

» drois voir un homme ſobre,
» modeſte, chaſte, équitable,
» révoquer en doute la vérité
» de la Religion Chrétienne,
» il parleroit du moins ſans
» intérêt ; mais cet homme
» ne ſe trouve point. »

Quand on dit que les vices ne ſont repréſentés ſur nos Théatres que pour y paroître plus hideux, je n'en crois rien. On a grand ſoin de ſouſtraire au Spectateur tout ce qui pourroit le bleſſer. Ainſi les vices ſont toujours en maſque ſur la ſcene. On ſe croit obligé de les repréſenter avec une certaine convenance qui dépend des modes, des

des uſages & du goût du temps. Enfin toute l'adreſſe de l'Auteur eſt de rendre aimable ce qui doit déplaire.

Qui penſe finement & s'exprime avec grace
Fait tout paſſer, car tout paſſe
Quand le mot eſt bien trouvé ;
Le ſexe en ſa faveur à la choſe pardonne.
Ce n'eſt plus elle alors, c'eſt elle encore pourtant.
Ainſi chaſtes ſont les oreilles,
Encore que le cœur ſoit fripon. *Rec. de penſées.*

Mais ſi pour nous rendre meilleurs il faut nous repréſenter les vices, de quoi nous ſerviroit d'être plus cultivés que les Scythes ? Nous penſerions moins parfaitement que ces Barbares. Ils croyoient, dit un Ancien, qu'il étoit plus avantageux d'ignorer les

vices que de connoître les vertus. (1).

Je me rappelle à ce ſujet une penſée ingénieuſe de ce célebre Poëte (2), qui illuſtra ſes talens en les conſacrant à la Religion, & qui répondit ſi parfaitement aux derniers ſentimens d'un Pere dont le plus grand regret a été de ne devoir l'immortalité de ſon nom qu'à ces Ouvrages que le Théatre François s'eſtime ſi heureux de poſſéder. Cet Académicien, dont les productions ſont ſi intéreſſantes, compa-

(1) Plus prodeſt apud Scythas ignoratio vitiorum quàm cognitio virtutum. Q. C.

(2) Louis Racine mort en 1763.

re les Poëtes dramatiques à des Médecins qui donnent par inſertion la petite vérole pour la guérir plus efficacement; de même, dit-il, les Poëtes dramatiques donnent par inſertion les maladies de l'ame pour les guérir enſuite.

Mais, Monſieur, ſi l'inoculation de la petite vérole ſe pratique aſſez heureuſement, je ſuis encore à apprendre les bons effets de l'inſertion des vices.

J'entends ſouvent dire que les intrigues amoureuſes qui ſe repréſentent ſur le Théatre ne peuvent être nuiſibles, dès qu'elles ſe terminent par une

alliance qu'on voudroit faire ſervir de modele à tous les mariages. Quel modéle!

Un Hymen qui ſuccede à ces folles amours,
Après quelqucs douceurs a bien de mauvais jours.
Corneille.

D'ailleurs, la plûpart de ces intrigues ſe traitent ſur la ſcene ſans aucune bienſéance. Le Poëte, il eſt vrai, doit preſcrire des bornes à la paſſion de ſes perſonnages, il n'a beſoin que d'un trait de plume; mais eſt-il le maître d'en impoſer aux Spectateurs? Ceux-ci reçoivent l'impreſſion de l'amour, en ſuivent-ils la regle qui conſiſte à n'avoir pour objet que le mariage? C'eſt ce que peut concevoir l'eſ-

prit, mais le cœur eſt affecté & ne s'occupe que de l'impreſſion qui l'a agité. Voilà ce qui fait aſſez ordinairement courir du Spectacle au Temple de la Divinité qu'on s'eſt choiſie.

Qu'il y ait des perſonnes qui ne ſe livrent point à ces excès, & qui mettent des bornes à leurs paſſions, il me ſuffit d'en connoître qui ne doivent qu'à la fréquentation des Spectacles l'origine & la continuation de leurs déſordres.

Je regarde le Théatre comme le berceau des paſſions. On ſe trouve au ſortir du Col-

lége dans un monde où les bons principes qui nous ont été inſpirés ne ſont pas fort accueillis. On croit devoir ſe procurer une nouvelle éducation. On ſe regarde comme des lames d'acier qui au ſortir de la trempe, ne paroiſſent guere être propres à l'uſage auquel elles ſont deſtinées. On s'imagine qu'en fréquentant les Spectacles on ſe polira, & que l'on apprendra les belles manieres & les grands ſentimens ; mais y réuſſit-on ? C'eſt une queſtion que nos yeux peuvent décider. Vous ſçavez qu'en Morale, comme en Phyſique,

l'expérience eſt utile. J'ai conſidéré de près les Diſciples de nos Théatres, & je me ſuis attaché à ceux qui avoient commencé à fréquenter les Spectacles avec les diſpoſitions les plus éloignées du vice. J'ai vu pour l'ordinaire leurs vertus diſparoître, leurs mœurs ſe corrompre, leurs manieres décentes & naturelles ſe métamorphoſer en affectations ridicules, en frivoles complimens, en jargon théatral, qui les annoncent pour des Petits-Maîtres, que M. *de Voltaire* appelle avec raiſon, l'Eſpece la plus ridi-

cule qui rampe avec orgueil ſur la ſurface de la terre. Et s'ils ſont ſinceres, ils peuvent dire avec vérité : J'ai vu & j'ai été vaincu, *Vidi & perii.*

Et combien de femmes dont on peut dire avec Martial : Elle y eſt entrée Pénélope, & elle en eſt ſortie Hélene. *Penelope venit, abît Helene.* Lib. 1. Ep. 63.

Ce n'eſt donc pas en fréquentant les Spectacles qu'on peut apprendre à mettre dans ſes vertus une certaine nobleſſe, dans ſes mœurs une certaine régularité, dans ſes manieres une politeſſe aiſée & naturelle. Les mauvais

effets que j'en vois résulter ne me donnent pas la présomption de croire que je sçaurai résister à des charmes si puissans. Les exemples trop communs de ceux qui s'y laissent séduire, accréditent dans mon esprit ce qu'en ont pensé, non des Casuites, mais des Courtisans, des Hommes d'un génie supérieur qui ont fait part au Public de ce qu'ils avoient éprouvé. Tels sont entr'autres un Duc *de la Rochefoucault*, un *la Bruyere*, un *Racine*, un *Bussy Rabutin*, personnages qui passent assurément pour avoir connu le monde & le cœur de l'homme.

Ils ont écrit qu'il est impossible d'aimer nos Théatres, si l'on n'a jamais eu d'amour ni d'autre passion. « Tous ces grands divertissemens, dit M. le Duc *de la Rochefoucault*, sont dangereux : on sort du Spectacle le cœur si rempli de toutes les douceurs de l'amour, & l'esprit si persuadé de son innocence, qu'on est tout préparé à recevoir ses premieres impressions, ou plutôt à chercher l'occasion de les faire naître dans le cœur de quelqu'un, pour recevoir les mêmes plaisirs & les mêmes sacri-

» fices que l'on a vu ſi bien
» repréſentés ſur le Théatre. »

Qu'on préconiſe tant qu'on voudra la décence de notre Théatre, les meilleures Pieces peuvent bien donner quelques leçons de vertu; mais elles laiſſent en même-temps l'impreſſion de quelque vice.

Je n'y comprends pas *Athalie* & *Eſther*. Ces deux Pieces ſont des chefs-d'œuvres capables d'affecter utilement l'eſprit & le cœur. La fiction y a ſi peu de part, que ce n'eſt preſque que l'hiſtoire même enrichie des ornemens de la Poëſie. Et ce ca-

ractere de vérité les rend infiniment plus touchantes. On n'y trouve point de passions frivoles, peintes de façon à en faire goûter le plaisir. L'art n'y est employé que pour inspirer de l'horreur pour le crime & de l'amour pour la vertu.

Mais, ces deux pieces se trouvent comme dénaturées, lorsqu'elles sont représentées par des Acteurs qui sont habituellement les organes de la volupté. Ce qu'il y a de plus pur se corrompt par leur jeu & devient nuisible. Or si des drames aussi intéressants ne peuvent se voir

ſans riſque ſur un Théatre, qui eſt le thrône des vices, *que n'a-t-on pas à craindre de cette multitude de pieces où la raiſon n'eſt pas moins offenſée que la pudeur* (1)? Et même dans celles qu'on nous donne pour les plus pures, & qu'on qualifie de ſaintes, ne s'y rencontre-t-il pas toujours quelque perſonnage d'un caractere vicieux, dont les plus mauvais ſentimens ſe trouvent pour l'ordinaire exprimés d'une maniere qui les rend contagieux?

(1) M. de Boiſſy, Poëte Dramatique. *Merc. de Mars* 1756, *p.* 108.

Nous ne ſommes pas ſi ſcrupuleux qu'on l'étoit à Athènes du temps d'Euripide, où l'on ne toléroit ſur le Théatre aucun mauvais propos qui pût allarmer la vertu, pas même ſous prétexte d'y faire parler les perſonnages ſelon leur caractere. On ſçait qu'Euripide ayant fait dire à Bellérophon : *Les richeſſes ſont le ſouverain bonheur du Genre Humain, & c'eſt avec raiſon qu'elles excitent l'admiration des Dieux & des Hommes*, tous les Spectateurs ſe ſouleverent, & ce Poëte auroit été auſſi-tôt chaſſé de la Ville, s'il n'avoit repréſenté

qu'à la fin de la Piéce, on verroit périr misérablement le Panégyriste des richesses. Combien sur notre Théatre ne hazarde-t-on point de discours infiniment plus pernicieux ? Le Poëte s'y croit autorisé sous prétexte de soutenir le caractere des Personnages, & de donner du relief à la vertu de son Héros.

Mais quelle est la vertu de ces Héros de Théatre ? Quel en est l'objet ? En quoi paroît-elle consister ? C'est le plus souvent à triompher de ce qui s'oppose à une conquête amoureuse, à s'exposer au plus grand péril

pour la mériter, à ſe livrer tour à tour à ce que peut ſuggérer un amour violent & à ce que preſcrit le devoir. Et lorſque l'obſtacle ne cede point à la paſſion, le Héros, réduit au déſeſpoir, ſe porte aux dernieres fureurs; ce qui donne lieu à quelque cataſtrophe qui amene le dénouement de la Piece.

Tel eſt le Spectacle qu'on donne le plus fréquemment ſur notre Théatre, où l'amour a été érigé en qualité héroïque qui doit dominer dans tous les Ouvrages dramatiques. C'eſt une opinion que les Partiſans du Théatre des Grecs

Grecs traitent d'hétérodoxe, & que les Philoſophes cenſurent avec raiſon. Mais elle eſt trop analogue au caractere de la Nation, pour qu'on puiſſe en eſpérer la réforme. L'amour regne juſque dans nos plus graves Tragédies avec une telle indiſcrétion, que le Pere *Rapin* les appelle des Comédies un peu rehauſſées.

M. *de Voltaire* ſe plaint auſſi de ce déſordre dans la Diſſertation qui précede ſa Tragédie de Sémiramis. « D'envi» ron quatre cents Tragédies,
» nous dit-il, qu'on a données
» au Théatre depuis qu'il eſt

» en possession de quelque » gloire en France, il n'y en » a pas dix ou douze qui ne » soïent fondées sur une in- » trigue d'amour. C'est pres- » que toujours la même Pié- » ce, le même nœud for- » mé par une jalousie & une » rupture, & dénoué par un » mariage..... C'est une co- » quetterie perpétuelle. Les » femmes, dit-il ailleurs, qui » parent nos Spectacles, ne » veulent point souffrir qu'on » leur parle d'autres choses » que d'amour. »

Mais quand notre Théatre deviendroit plus réservé à l'égard de cette passion, n'est-

il pas encore pernicieux pour les autres ſentimens du cœur? Il faut en juger par nos Piéces où il n'y a point d'amour, c'eſt-à-dire, où il n'entre point de ces diſcours tendres & paſſionnés,

Que diƈte la molleſſe aux Amans ordinaires. *Volt.*

Quels ſont les Héros de ces Tragédies? Un Uſurpateur, un Tyran, un Fanatique, un Rebelle, à qui on ne fait reſpirer que les ſentimens les plus violens d'ambition, de vengeance, de colere, de cruauté & de perfidie. Et le Poëte ne doit-il pas, ſelon les regles de l'art, donner à

ces caractéres, poussés à leur plus haut point, un air de noblesse & d'élévation qui les embellisse & les présente comme des effets de la grandeur d'ame ? Aussi ces passions ne paroissent-elles jamais aussi hideuses qu'elles le devroient paroître!

On ne s'occupe que de ce que le Spectacle offre de plus flatteur, & l'on n'apperçoit pas tout ce qu'il contient de vicieux. Ce que l'esprit y trouve de plus admirable, est assez souvent ce que le cœur doit le moins approuver. Telles sont ces pensées énergiques & éblouissantes, qui

donnent aux ſentimens les plus paſſionnés un faux brillant qui ſéduit & attire des applaudiſſemens à ce qui n'eſt que le tranſport d'une ambition exceſſive ou d'un amour violent ; paſſions ſi honorées ſur le Théatre, qu'on y entend ſouvent annoncer avec pompe ce que *Meſſala* dit à *Titus* :

Eh bien, l'ambition, l'amour & ſes fureurs
Sont-ce des paſſions indignes des grands cœurs?

Nos Pieces de Théatre peuvent-elles donc ſérieuſement nous être données pour des leçons de vertu, de raiſon & de bienſéance? Tout le myſtere dramatique nous

a été révélé par M. *de la Motte.* Voici l'aveu que ce Poëte a fait au Public dans son Discours sur la Tragédie: « Nous ne nous proposons » pas d'éclairer l'esprit sur le » vice & la vertu en les pei- » gnant de leurs vraies cou- » leurs. Nous ne songeons » qu'à émouvoir les passions » par le mêlange de l'un & » de l'autre; & les homma- » ges que nous rendons quel- » quefois à la raison, ne dé- » truisent pas l'effet des pas- » sions que nous avons flat- » tées. Nous instruisons un » moment, mais nous avons » long-temps séduit; & quel-

» que forte que ſoit la leçon
» de morale que puiſſe pré-
» ſenter la cataſtrophe qui
» termine la Piece, le reme-
» de eſt trop foible & vient
» trop tard. »

Faut-il, Monſieur, après cet aveu, s'étonner des mauvais effets que l'on voit réſulter de toutes nos Pieces Dramatiques, ſur-tout lorſqu'elles ſont repréſentées par des Acteurs dont les efforts ont pour objet celui de charmer tous les Spectateurs, & de mériter, s'il étoit poſſible, les éloges ridicules que les Romains accorderent à un fameux Comédien ? Ils mi-

rent ſur ſon tombeau une Epitaphe qui invitoit les Paſſans à rendre leurs hommages à ce qui renfermoit, ſelon les expreſſions de *Martial*, toutes les graces, tous les amours, toutes les voluptés, la gloire du Théatre & les délices de Rome (1). N'eſt-ce pas un excès de folie qu'on a vu renouveller de nos jours dans une Epître impie adreſſée par un Poëte aux

(1) Quiſquis Flaminiam teris, Viator,
Noli nobile præterire marmor
Orbis deliciæ, ſaleſque Nili,
Ars & grātia, luſus & voluptas,
Romani decus & dolor Theatri,
Atque omnes veneres, cupidineſque
Hic ſunt condita, quo Paris, ſepulcro.
Mart, lib. 11. *Ep.* 14.

aux manes d'une de nos plus célebres Actrices (1)? Rien n'eſt donc plus dangéreux que toutes nos repréſentations théatrales; & l'on peut leur appliquer ce qu'un Auteur a dit de toutes les fictions romaneſques: « Elles mettent » du faux dans l'eſprit; elles » échauffent l'imagination, » affoibliſſent la pudeur, met- » tent le déſordre dans le » cœur; & pour peu qu'on ait » de la diſpoſition à la ten- » dreſſe, on en hâte & on en » précipite le penchant, on » augmente le charme & » l'illuſion de l'amour, qui

(1) *La le Couvreur.*

» eſt d'autant plus dangéreux, » qu'il eſt plus adouci & plus » modeſte. »

> Le péril le plus à craindre
> Eſt celui qu'on ne craint pas. *Rouſſeau.*

Comme l'on ne repréſente ſur le Théatre que des galanteries & des aventures extraordinaires, & que les diſcours des perſonnages qu'on y fait parler ſont aſſez éloignés de ceux dont on uſe dans la vie commune, je ne ſuis point ſurpris qu'on en remporte une diſpoſition d'eſprit romaneſque & même licencieuſe. Les femmes ſont extrêmement flattées des adorations qu'on y rend à leur

ſexe ; elles s'habituent à être traitées en Nymphes & en Déeſſes. Qu'en arrive-t-il ? Elles dédaignent de s'abaiſſer juſqu'à s'occuper des ſoins de leurs maiſons ; elles abandonnent à la Bourgeoiſie ces connoiſſances de détail que les Mœurs anciennes réſervoient aux meres de famille ; elles préférent d'exercer tous ces talens ſéducteurs dont *Saluſte* fait un ſujet de honte à *Sempronia*, comme de ſçavoir danſer & chanter mieux qu'il ne convient à une honnête femme (1) ; les jours ne

(1) Pſallere & ſaltare elegantiùs quàm neceſſe eſt probæ . . . . . jocum movere, ſermone

leur paroiſſent pas aſſez longs pour orner & embellir leur perſonne, afin de s'attirer le plus d'hommages & le plus d'encens. La gloire d'avoir une cour qu'elles ſe flattent ne devoir qu'à leurs charmes, eſt le ſeul objet dont elles s'amuſent, & les maris ſont négligés, oubliés & aſſez ſouvent mépriſés, parce qu'il n'eſt ni de la décence, ni d'uſage qu'ils aient pour elles toutes ces fades & ridicules complaiſances que nos Petits-Maîtres ont pour les Hé-

uti vel molli, vel procaci, vel multâ faceriâ .... quæ inſtrumenta luxuriæ ei cariora quàm decus atque pudicitia fuit, pecuniæ an famæ nimis parcere haud facile diſcerneres. *Saluſt. Bel. Catil.*

roïnes de couliſſes, & pour ces femmes qu'une affaire de cœur n'effarouche point.

Les écarts amoureux de nos jeunes gens & toutes leurs autres folies, ne ſont auſſi que des imitations de ce qu'ils ont vu ſur les Théâtres, où il eſt d'uſage de découvrir aux Spectateurs ce qui dans le monde ne s'opere que myſtérieuſement.

Qu'ai-je donc beſoin d'aller m'exciter à ce que je dois éviter, ou d'aller apprendre des myſteres que je dois ignorer ? Je penſe que c'eſt-là un motif ſuffiſant pour détourner de la fréquentation des Spec-

tacles. Vous ſçavez ce que dit à ce ſujet l'Empereur *Juſtinien*. Il ne pouvoit regarder comme un divertiſſement ces jeux dont il réſulte tant de mauvais effets (1).

Tous les Sages de l'antiquité n'en ont pas eu une meilleure opinion. L'on ſçait que le célebre Légiſlateur d'Athènes s'oppoſa fortement à leur établiſſement. Il diſoit que ſi on les toléroit, on les verroit bientôt contredire les Loix & corrompre les Mœurs ; conjecture qui n'eut que trop ſon effet

(1) Quis ludos appellet eos ex quibus crimina oriuntur?

par la ſuite. *Plutarque* attribue la corruption & la perte d'Athènes à leur paſſion, ou plutôt à leur fureur pour les Spectacles.

Le Gouvernement de Lacédémone étoit plus ſage. On n'y repréſentoit ni Tragédies ni Comédies; « parce que, » dit un Hiſtorien, ils ne vou» loient point, même par amu» ſement, ſe permettre les » moindres propos contre les » bonnes Loix. » Vous voyez, Monſieur, que ce n'eſt pas être ſi rigoriſte que de déſapprouver ce qui a offenſé tant de Philoſophes.

Je ſuis étonné que M. *de*

Voltaire, qui est appellé par ses Clients, *le Poëte Philosophe*, ne regarde la condamnation des Spectacles, que comme une suite des disputes qui agitent depuis plus d'un siecle le Clergé de France, & le divisent en deux Partis assez renommés. Si l'on en croit ce grand Poëte, il ne faut attribuer les déclamations contre les Spectacles, qu'au faux zele de l'un de ces deux Partis, qui, mécontent des Cardinaux de *Richelieu & de Mazarin*, voulut s'en venger en anathématisant des plaisirs innocens. *Il suffit*, dit-il, *d'être Nova-*

teur pour être auſtere (1).

Si cet Académicien n'a point d'autre raiſon pour défendre ce qu'il a intérêt de ſoutenir, je doute qu'il ſe flatte ſérieuſement du ſuccès de ſa cauſe. Qu'on attache l'idée que l'on jugera à propos à ce Parti dont le nom paroît ſi fort annoncer l'auſtérité; il faut avouer qu'en condamnant les Spectacles, il ne ſoutient à ce ſujet que la Doctrine qui eſt annoncée par les plus réguliers du Parti qui lui eſt oppoſé. Avant la naiſſance de leurs diſputes, les Chaires chrétiennes

(1) Siecle de Louis XIV.

n'étoient pas plus favorables à ces ſortes de divertiſſemens.

Les Luthériens & les Calviniſtes, auxquels notre *Poëte Hiſtorien* reproche auſſi de s'être déclarés avec éclat contre les Spectacles ſous *Léon X*, n'innoverent pas en cela dans la Doctrine, ils ne firent que ſoutenir une ancienne pratique de la Diſcipline de l'Egliſe Catholique.

Vous ſçavez, Monſieur, qu'il y a encore des Proteſtans qui les proſcrivent très-ſévérement. La République de Genève ne tolere aucun

Spectacle. Les Comédiens qui oseroient aller s'y établir, en seroient chassés comme corrupteurs. Et le Poëte le plus célebre ne pourroit se flatter d'y en introduire l'usage. Tous les Citoyens de cette République étant occupés, on n'y redoute point, comme dans d'autres Etats, les désordres de l'oisiveté. L'on craindroit que les Spectacles n'y diminuassent le goût du travail, & n'y introduisissent la licence. En effet, *Tacite* attribue une des causes de la pureté des mœurs des Germains à leur opposition pour les Spectacles, qui

rendent le vice aimable & réveillent les passions (1). Il n'est donc pas étonnant que les Spectacles ne puissent se concilier avec les grands principes de la Religion Chrétienne.

Notre *Poëte Philosophe* ne rend point sa cause meilleure en citant des Prélats & des Docteurs, qui ont eu la foiblesse de favoriser le Théatre par leur présence, par leurs suffrages & même par leurs compositions. L'on sçait que, si l'on veut bien profiter de leur exemple pour au-

(1) Nullis Spectaculorum illecebris corrupti. *Tac. Lib. de Mor. Germ.*

toriser ce que l'on souhaïteroit être permis, on les en blâme assez intérieurement. D'ailleurs, s'il y a de grands exemples pour les Spectacles, comme le dit un jour M. *Bossuet* à *Louis XIV*, il y a de plus fortes raisons contre.

Et s'il étoit possible qu'il y eût quelques Evêques ou quelques Docteurs qui parussent penser autrement que ce grand Evêque, on pourroit bien les défier de déposer leur avis dans un Ecrit muni de leur signature. Un Ecclésiastique de distinction, dont la mémoire est respectable

par la piété avec laquelle il vécut à la Cour, & par la retraite auſtere qui termina ſa vie (1), propoſa un jour à une auguſte & vertueuſe Princeſſe (2) de faire ce défi à quelques Prélats qui avoient paru

(1) M. l'abbé *de Pontac.*

(2) MARIE-CHARLOTTE-SOPHIE-FELICITÉ L'ESZEINSKA, Princeſſe de Pologne, Reine de France & de Navarre, morte à Verſailles le 24 Juin 1768, âgée de ſoixante-cinq ans. Cette Princeſſe qui mérite à tant de titres nos regrets, eut pour vertu dominante la modeſtie. Que d'Auteurs dont elle mit l'obéiſſance à l'épreuve en leur ordonnant de taire ce qu'elle ſeule ſe plaiſoit à ignorer, & ce qui faiſoit l'admiration & l'amour de ſes Sujets! Elle exigea ce ſacrifice du célebre Annaliſte M. le Préſident *Hénault.* Mais comme le dit cet Académicien, *dans l'Ep. Dédicat. de l'Abrégé de l'Hiſt. de France,* « la modeſtie n'eſt pas comme les autres » vertus. Elle a cela de particulier, que ſa » recompenſe eſt de n'obtenir jamais ce qu'elle » demande. Plus elle veut ſe cacher, plus » elle ſe découvre.

reconnoître la prétendue innocence des Spectacles. Mais cette Princesse regarda le défi comme indécent à leur proposer, présumant avec justice, que ces mêmes Prélats, consultés sérieusement, auroient été plus séveres.

Il ne faut donc pas sur ce point s'en laisser imposer par l'exemple de ces Ecclésiastiques dont la conduite est si équivoque, que M. *de Voltaire* les appelle des Etres indéfinissables. Leur foiblesse n'est pas une autorité : *Canone regitur Ecclesia, non exemplo*. C'est la réponse que fit à ce sujet un ancien Evêque

de Noyon (1) à *Louis XIV.* Et ce Monarque en fut d'autant plus ſatisfait, qu'on ſçait combien il étoit jaloux que le Clergé de ſon Royaume ne dégénérât pas de la grande réputation où il avoit toujours été, tant par rapport à la ſcience, que par rapport aux bonnes mœurs.

Pourquoi ne pas convenir que le goût des Spectacles ſe rencontre toujours avec la licence, ou avec la pente que l'on a à la tolérer, ou avec la foibleſſe que l'on a de ne pas réſiſter au torrent de la coutume?

(1) *M. de Clermont Tonnerre.*

Le

Le grand monde eſt léger, inappliqué, volage;
Sa voix trouble, & ſéduit : eſt-on ſeul, on eſt ſage.

J'admets bien cette maxime :

Il faut des hochets pour tout âge.

Mais ſi les Spectacles ſont de ces plaiſirs dont l'innocence n'eſt point équivoque, pourquoi donc ces perſonnes qui doivent à leurs années, où à d'autres motifs, un goût pour la vie ſérieuſe, n'oſent-elles plus continuer de s'y montrer ? N'eſt-ce point parce qu'en y allant elles croiroient ſe permettre ce qui n'eſt qu'une ſuite des folles paſſions de la Jeuneſſe, & par-là s'attirer un ridicule qui donneroit lieu de

leur adresser ce que *Martial* dit à *Caton* : « Pourquoi venez-vous en ces lieux profaner votre sagesse (1) ? » Or peut-il être quelque âge où il soit permis d'entretenir & d'exciter nos passions ? On nous exerce dès notre enfance à les contredire & à les combattre.

Ne doit-on exiger que des personnes âgées la régularité & l'assujettissement des passions à la raison ? N'est-on pas forcé d'admirer ces jeunes gens d'un naturel heureux, qui n'emploient la vigueur

(1) Cur in Theatrum Catone severè venisti ? *Mart. Lib.* 37. *Ep.* 3.

de l'âge qu'à remplir tout devoir avec plus de force, & qui possédant en même-temps toute la prudence de la vieillesse, s'interdisent ce qu'ils seroient un jour obligés de quitter ? On les loue intérieurement de leur sagesse, lors même qu'on semble les condamner : *Eamdem virtutem admirantes cui irascuntur*. Tacit. Lib. I. Histor.

On admire les effets d'une bonne éducation (1), & l'on prévoit que ces jeunes gens recueilleront les fruits de leur retenue, lorsque dans un âge

(1) Sensere quid mens ritè, quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset. *Horat. Lib. 4. Od. 4.*

avancé la bienséance n'aura pas à exiger d'eux la privation d'un plaisir dont on quitte avec peine l'habitude (1). Ainsi ce que le poids des années exige de la vieillesse, la prudence le demande des autres âges. Il n'en est aucun où l'on puisse sans danger se livrer à toutes les productions que la fiction enfante pour le Théatre.

Ce n'est pas, Monsieur, que je me prévienne contre

(1) Virtutes in omni ætate cultæ, cùm diu multùmque vixeris mirificos efferunt fructus non solum quia numquam deserunt ne in extremo quidem tempore ætatis (quanquam id maximum est) verum etiam quia conscientia benè actæ vitæ, multorumque benefactorum recordatio jucundissima est. *Cic. Cat. Maj.*

tout ce qui eſt fiction. Je ſçais qu'il y a des Ouvrages de ce genre qui doivent être regardés comme des chefs-d'œuvres capables d'inſtruire & de plaire. Tels ſont les Poëmes Epiques, les Odes de *Rouſſeau*, les Fables de *la Fontaine*, & quelques autres productions ſemblables. Ce ſeroit renoncer à une ſource de plaiſirs honnêtes que de rejetter ces Ouvrages de génie. Mais les inconvéniens inſéparables des repréſentations des meilleures Piéces ſur nos Théatres publics, me rendent un peu auſtere pour l'Art Dramatique.

« L'hiſtoire de cet Art eſt

» beaucoup plus la liste des » fautes célebres, & des re» grets tardifs, que celle des » succès sans honte & de la » gloire sans remords. » C'est l'idée que nous en donne M Gresset qui, *après avoir apprécié dans sa raison ce phosphore qu'on nomme l'esprit, ce rien qu'on appelle la renommée, & avoir écouté la voix solitaire du devoir*, annonça par une Lettre imprimée en 1759, sa retraite du service de Melpomene & de Thalie, & son repentir d'y avoir acquis de la célébrité.

Je conviens que les Poëtes Dramatiques qui ont travaillé avec le plus de succès, ont mé-

rité leur réputation. J'admire la fécondité de leur génie; mais je penſe qu'il auroit été à ſouhaiter qu'ils l'euſſent employée à des productions plus utiles, & dont le mérite ne conſiſtât pas à nous faire perdre la tranquillité de l'ame.

Telle eſt notre foibleſſe. Un Auteur nous dit que nous ſommes preſque tous comme des enfans qui ne haïſſent rien tant que la tranquillité; c'eſt ce qui fait que la Poéſie Dramatique cherche à nous amuſer en nous arrachant à cette tranquillité qui fait notre ennui. Elle y réuſſit dans la Tragédie en nous ébranlant par la terreur ou

par la pitié, & dans la Comédie en excitant nos ris; mais de maniere que dans l'une & dans l'autre les Spectateurs éprouvent les passions qu'on leur représente; c'est ce succès que je redoute infiniment.

Les Poëtes Dramatiques prétendent nous instruire en nous exposant le jeu des passions; mais ils ne nous représentent que ce que nous avons assez souvent sous les yeux. Tous les chefs-d'œuvres du Théatre ne nous offrent que des copies. Nous voyons les originaux dans le spectacle que nous donne la conduite de nos Concitoyens

toyens. Qu'ai-je donc beſoin d'aller chercher des fictions? Nous nous ſuffiſons les uns aux autres, *ſatis magnum alter alteri Theatrum ſumus*, c'eſt ce que nous dit *Rouſſeau* dans une de ſes meilleures Epigrammes:

Ce monde-ci n'eſt qu'une œuvre comique
Où chacun fait des rolles différens.
Là ſur la ſcene en habit dramatique,
Brillent Prélats, Miniſtres, Conquérans.
Pour nous, vil Peuple, aſſis aux derniers rangs,
Troupe futile & des Grands rebutée,
Par nous d'en bas la Piece eſt écoutée:
Mais nous payons, utiles Spectateurs;
Et quand la farce eſt mal repréſentée,
Pour notre argent nous ſifflons les Acteurs.

Le bal même n'eſt qu'une copie de ce qui ſe paſſe dans le monde. Un Auteur l'a fort bien dit depuis peu:

Ce monde-ci n'eſt qu'un grand bal
Où chacun cherche à ſe connoître.
On paroît ce qu'on devroit être,
Et l'on cache l'original :
Therſite eſt ſouvent ſous un caſque.
L'air dévot cache des Phrinés.
Pluſieurs s'en vont avec leurs maſques
Sans avoir été devinés.

Preſque tous les hommes ſont dominés par quelque paſſion ou par quelque foibleſſe, dont l'excès eſt ſouvent le principe d'un ridicule qui les caractériſe. Il n'eſt point de Ville ni même de Quartier qui n'en offre pluſieurs exemples. En obſerver les effets n'eſt point hors de propos. Les fautes d'autrui ſont les miroirs de nos défauts, & c'eſt une ſorte d'inſ-

truction que l'on peut étendre ſans avoir recours à la fiction. Si le théatre du monde, dans la ſphere duquel je me trouve, ne m'offre point aſſez de ces objets, j'ai recours à l'Hiſtoire.

I.

C'eſt un Théatre, un ſpectacle nouveau,
Où tous les morts ſortant de leur tombeau,
Viennent encore ſur une ſcene illuſtre,
Se préſenter à nous dans leur vrai luſtre,
Et du Public dépouillé d'intérêt
Humbles Acteurs, attendre leur arrêt.
Là retraçant leurs foibleſſes paſſées,
Leurs actions, leurs diſcours, leurs penſées,
A chaque état ils reviennent dicter
Ce qu'il faut fuir, ce qu'il faut imiter.

Rouſſ. L. 2. Ep. 6.

Ce Spectacle n'eſt-il pas préférable à celui de toutes nos Pieces de Théatre, qui n'ont pour objet ou que d'inſ-

pirer une fausse grandeur d'ame, ou que d'augmenter l'attrait naturel que nous avons pour la volupté ?

On sçait que les anciennes Tragédies des Grecs étoient assez graves, puisque chez cette Nation, il fut un temps où elles influoient beaucoup sur le Gouvernement politique. Cependant *Platon* en prévit les désordres. Il les réprouvoit comme des jeux qui tendoient à faire des hommes passionnés, & à fortifier le *libido sentiendi*, c'est-à-dire, les agréables impostures de cette partie animale & déréglée, qui est la source de toutes nos

foibleſſes (1). Combien ne devons-nous pas, à plus forte raiſon, nous prévenir contre nos Tragédies, où il n'eſt queſtion, ſelon M. *de Voltaire*, que de violentes paſſions & de ſottiſes héroïques conſacrées par de vieilles erreurs de fables ou d'hiſtoire.

(1) Nulla capitalior peſtis quàm corporis voluptas : cujus voluptatis avidæ libidines temerè & effrenatè ad potiundum incitantur. Hinc patriæ proditiones, hinc rerum publicarum extorſiones, hinc cum hoſtibus clandeſtina colloquia naſcuntur : nullum denique ſcelus, nullum malum facinus eſt ad quod ſuſcipiendum non libido voluptatis impelleret : ſtupra verò & adulteria & omne tale flagitium, nullis aliis illecèbris *excitantur*, niſi voluptatis... Nec libidine dominante temperantiæ locus eſt : impedit enim conſilium voluptas rationi inimica : ac mentis ut ita dicam præſtringit oculos, nec habet ullum cum virtute commercium. *Cicer. Cat. Maj.* 46. 47. 48. 49.

Pouvons-nous avoir une meilleure idée de nos Comédies. Il eſt vrai que le grand *Corneille* croyoit que le genre Comique étoit plus utile pour les mœurs que la Tragédie. Mais que cette opinion ſoit vraie ou fauſſe, je doute que la Comédie ſoit fort utile dans un Pays, où ſelon M. *de Voltaire*, la diſſipation, le goût des riens, la paſſion pour l'intrigue ſont les grandes Divinités.

Les Poëtes ſe croyent obligés de ſe conformer au goût de la Nation. Or, quelles leçons peuvent recevoir les mœurs ſur un Théatre où

ce qu'il y a de plus licencieux est accueilli, pourvu que par la maniere dont on l'exprime, on laisse à l'esprit le plaisir de s'en occuper plus long temps ? Nos Acteurs ne sont pas plus réservés que l'étoient ceux des Romains. Vous sçavez, Monsieur, que *Cicéron* nous donne à entendre qu'on vouloit de son temps que les Comédiens fussent aussi exacts que les Orateurs à ne rien exposer qui pût offenser les bienséances. « Gardons nous (1), dit-il,

(1) Omne quod abhorret oculorum auriumque approbatione fugiamus. Status, incessus, sessio, accubitio, vultus, oculi, manuum motus teneamus illud decorum; qui-

» de tout ce qui choque les
» oreilles & les yeux. En quel-
» qu'état que nous ſoyons, de-
» bout ou marchant, aſſis ou à
» table, que la bienſéance
» s'annonce toujours ſur notre
» viſage, dans nos yeux & dans
» nos geſtes. Evitons égale-
» ment ſur cela tout ce qui pa-
» roît efféminé & qui tien-
» droit de la molleſſe, ainſi que
» tout ce qui eſt rude & groſ-
» ſier, & ne diſons pas que c'eſt
» AUX ORATEURS ET AUX CO-
» MÉDIENS A OBSERVER CES

bus in rebus duo maximè effugienda ſunt, ne quid effœminatum aut molle & quid durum aut ruſticum ſit. NEC VERO HISTRIONIBUS, ORATORIBUSQUE CONCEDENDUM EST ut iis hæc apta ſint, nobis diſſoluta. *De Off. lib.* 1. *cap.* 3.

» SORTES DE BIENSÉANCES, &
» que nous n'avons que faire
» de nous y assujettir.

Cependant quelque réservés que dussent être alors les Comédiens, *Ciceron* regardoit les Spectacles comme un divertissement obscène, dangereux & presque toujours funeste (1).

Ce n'est donc pas en fréquentant nos Spectacles qu'on réformera ses mœurs. On n'y va pas pour se réformer. Aussi pour l'ordinaire y est-on linx pour appercevoir les vices & les ridicules que

(1) Genus jocandi petulans, flagitiosum, obscœnum, rerum turpidini adhibetur verborum obscœnitas.

l'on n'a pas, & taupe à l'égard de tout ce qui pourroit représenter ceux que l'on a:

L'Avare des premiers rit du tableau fidele
D'un Avare souvent tracé sur son modele,
Et mille fois un fat finement exprimé,
Méconnoît le portrait sur lui-méme formé. *Desp.*

Bayle, cet Ecrivain dont les Ouvrages seroient utiles, si pour leur donner plus de cours, il n'y avoit souillé l'érudition par l'indécence & par l'impiété; cet Auteur, dis-je, trop fameux & qui est si cher à tous ces libertins dont le cœur *est comme dissous dans la corruption*, a avancé dans un des Volumes de sa *République des Lettres* au mois de Mai 1684, qu'il ne croyoit nulle-

nent que la Comédie fût propre à corriger les crimes & les vices de la galanterie criminelle, de l'envie, de la fourberie, de l'avarice, de la vanité, & d'autres choses semblables. Il ne croit pas que *Moliere* ait fait beaucoup de mal à ces désordres; & l'on peut même assurer, dit-il, qu'il n'y a rien de plus propre à inspirer la coquetterie que les pieces de ce Comique, parce qu'on y tourne continuellement en ridicule les soins que les peres & meres prennent de s'opposer aux engagemens amoureux de leurs enfans. Il se moque, avec raison, de

ces perſonnes qui diſent fort ſérieuſement que *Moliere* a plus corrigé de défauss à la Cour, lui ſeul, que tous les Prédicateurs enſemble. Il croit que l'on ne ſe trompe pas, pourvu « qu'on ne parle » que de certaines qualités qui » ne ſont pas tant un crime » qu'un faux goût & qu'un ſot » entêtement, comme vous » diriez l'humeur des prudes, » des prétieuſes, de ceux qui » outrent les modes, qui s'éri» gent en Marquis, qui parlent » inceſſamment de leur No» bleſſe, qui ont toujours quel» que Poëme de leur façon à montrer. » Voilà les déſordres

dont il penſe que les Comédies de *Moliere* ont pu arrêter le cours.

Si le Théatre s'eſt encore épuré depuis *Moliere*, c'eſt que nos mœurs ſont devenues plus polies. Je conviens que ſur notre Théatre on veut à préſent des expreſſions moins groſſieres; mais en revanche l'eſprit de corruption n'y eſt-il pas ordinairement répandu d'une maniere infiniment plus piquante (1)? Le Poëte ſçait que ce n'eſt pas tant un voile qu'on exige, qu'une gaze légere qui laiſſe le plaiſir d'appercevoir & de ſentir ce qui,

(1) Admittunt occulta dedecoris.

présenté trop à découvert, choqueroit le goût de notre siecle. J'ai pour garant de mon opinion un Auteur assez moderne, & nullement suspect.

Le fameux *Riccoboni*, après être convenu que, dès la premiere année qu'il monta sur le Théatre, il ne cessa de l'envisager du mauvais côté, déclare qu'après une épreuve de plus de cinquante années il ne pouvoit s'empêcher d'avouer que rien ne seroit plus utile que la suppression entiere des Spectacles.

« Je crois, dit-il, que c'é- » toit précisément à un hom- » me tel que moi qu'il conve-

» noit d'écrire ſur cette ma-
» tiere. Et cela par la même
» raiſon que celui qui s'eſt
» trouvé au milieu de la con-
» tagion, & qui a eu le bon-
» heur de s'en ſauver, eſt plus
» en état d'en faire une deſ-
» cription exacte.... Je l'a-
» voue donc avec ſincérité, je
» ſens dans toute ſon étendue
» le grand bien que produiroit
» la ſuppreſſion entiere du
» Théatre, & je conviens ſans
» peine de tout ce que tant de
» perſonnes graves, & d'un
» génie ſupérieur ont écrit ſur
» cet objet (1) ».

(1) Préface de ſon Traité de la réformation du Théatre.

Le Théatre, ſelon lui, étoit dans ſon commencement le triomphe du libertinage & de l'impiété, & il eſt depuis ſa correction l'école des mauvaiſes mœurs & de la corruption.

C'eſt relativement à ce ſentiment qu'il a propoſé ſon plan de la Réformation du Théatre pour la Tragédie & la Comédie. Il ne prétend pas y pouvoir comprendre l'Opera. Il penſe que ce Spectacle eſt ſi dangereux dans toutes ſes parties, qu'il mériteroit plutôt d'être ſupprimé que d'être réformé. La muſique & la danſe, qui en ſont l'ame, lui

lui paroiſſent être des écueils où la modeſtie & la pudeur échouent preſque toujours.

Je vous avoue, Monſieur, que le témoignage d'un ſi grand Praticien m'a fort prévenu contre ce Spectacle. Je l'ai conſidéré en Philoſophe, & il m'a paru qu'il n'y en avoit point où les ſens puſſent être plus fortement frappés; puiſque, comme le dit *la Bruyere*, ſon caractere eſt de tenir les eſprits, les yeux & les oreilles dans un égal enchantement.

La fiction lui appartient encore plus qu'à tout autre Spectacle. Auſſi y emploie-

t-on tous les reſſorts, toutes les machines & toutes les décorations qui peuvent le plus l'augmenter & l'embellir, afin que le merveilleux, qu'on s'attache à y faire briller, puiſſe ſoutenir les Spectateurs dans la douce & charmante illuſion qu'ils viennent y chercher.

Vous avez, ſans doute, remarqué dans le Poëme de la Henriade la belle deſcription du Temple de l'Amour, où M. *de Voltaire* a cru devoir, à l'imitation de *Virgile*, faire chanceler la vertu de ſon Héros. Ne pourroit-on pas appliquer pluſieurs vers de

cette belle deſcription à notre Théatre Lyrique, qui mérite bien d'être appellé le Temple de l'Amour, *ſacrarium Veneris & ars omnium turpidinum*?

... On entend le bruit de concerts enchanteurs,
Dont la molle harmonie inſpire les langueurs:
Les voix de mille Amans, les chants de leurs Maîtreſſes
Qui célebrent leur honte & vantent leurs foibleſſes.

. . . .

. . . .

Par des liens ſecrets on s'y ſent arrêter;
On s'y plaît, on s'y trouble, on ne peut les quitter.

. . . .

On y boit à longs traits l'oubli de ſes devoirs.

. . . .

Tout y paroît changé, tous les cœurs y ſoupirent;
Tous ſont empoiſonnés du charme qu'ils reſpirent.
Tout y parle d'amour. *Henr. Chant 9.*

Un grand Evêque de France (1) voulut un jour éprouver quel pouvoit être l'effet de ce jeu d'instrumens que l'on appelle *le premier coup d'archet*. Il fit venir chez lui les meilleurs Musiciens, & leur dit d'exécuter ce que tout le Public regarde, avec justice, comme un chef-d'œuvre de la Musique instrumentale. Le premier essai fut suffisant pour l'ébranler de maniere qu'il congédia sur le champ ces habiles Artistes. Et par ce prélude il jugea des funestes impressions de tout le Spectacle de l'Opera.

En effet, on n'y entend re-

(1) M. *Bossuet*, Evêque de Meaux.

tentir que des airs efféminés & lascifs de ce genre de musique, auquel *Quintilien* reproche de contribuer à éteindre & à étouffer en nous ce qui peut nous rester encore de force & de vertu (1).

Mais quoique tout bon Philosophe doive gémir sur le goût de corruption qui exerce son empire sur les Sciences & sur les Arts, il ne faut pas pour cela nous rejetter dans la barbarie d'où les Lettres nous ont tirés. On leur doit les plus grands avantages (2). Un Peu-

(1) *Musica nunc in scenis effœminata, & impudicis nobis fracta non ex parte minimâ, si quid in nobis virilis roboris manebat, excidit. Quint. lib. 1. cap. 10.*

(2) Ipsa multarum artium scientia etiam agentes nos ornat, atque ubi minime cre-

ple ne date, pour ainſi dire, ſon exiſtence que du temps où le flambeau des Sciences a commencé à l'éclairer; il ſeroit ſeulement fort à ſouhaiter que l'éclat de ce flambeau ne fût jamais obſcurci par l'impiété & par la corruption, & que l'on fût auſſi ſcrupuleux à cet égard que l'étoit le célebre *Eraſme* : ſes paroles à ce ſujet ſont remarquables (1).

Il ne faut donc pas imputer à la Muſique les abus que l'on en fait. C'eſt un art agréable, & même ſes triomphes ſur nos organes ſont

das, eminet & excellit. *Dial. de Orat. cap.* 32.

(1) Ipſe mihi perſuaſi ut ſemper incruentas & innoxias haberem litteras, nec eas ullius mali nomine contaminarem.

quelquefois ſalutaires. Vous ſçavez, Monſieur, que pour certaines maladies l'on a recours à l'agitation qu'elle a le pouvoir de cauſer dans notre cerveau.

Je ne voudrois pas proſcrire un art pour lequel la Nature nous a donné un penchant dont nous devons lui ſçavoir gré (1). Je m'intéreſſe au contraire à ſa perfection. L'harmonie des ſons me plaît & me délaſſe infiniment : c'eſt même un motif qui excite ma mauvaiſe humeur contre le dangereux de toutes nos Pieces d'Opera, que

(1) Muſicam Natura ipſa videtur ad tolerandos faciliùs labores velut muneri nobis dediſſe. *Quint. lib.* 1. *cap.* 10.

la Bruyere regardoit, fort judicieuſement, moins comme des Poëmes, que comme des vers raſſemblés. L'aſſerviſſement de la Poëſie à la Muſique y rend néceſſaires les fautes les plus ridicules; ce qui déplaiſoit tant à cet Auteur que tous les charmes de ce Spectacle, plus propres à flatter les yeux & les oreilles qu'à plaire à l'eſprit, ne pouvoient l'empêcher de s'y ennuyer; mais c'eſt le moindre défaut de ces Drames, qui ont le plus ordinairement pour objet la repréſentation d'une action merveilleuſe. Ils ſont compoſés de

maniere qu'il n'en eſt preſque pas dont les vers n'expriment *ces lieux communs de morale lubrique* dont parle *Boileau.*

C'eſt ce qui fait le principal mérite du Théatre de *Quinault ;* car vous ſçavez, Monſieur, qu'il ne doit pas ſa réputation aux belles Sentences dont je lui ai fait tant d'honneur. La morale licencieuſe qui regne dans ſes Ouvrages eſt tellement uniforme, que les vers que je vous ai cités ſont preſque les ſeuls que l'on doive retenir ; mais ils ſe trouvent diſperſés & perdus parmi tant d'autres ſi

paſſionnés, que ſi on les liſoit dans les Œuvres mêmes, ils ne ſeroient point capables de produire l'effet pour lequel je les ai employés. Si c'eſt à ce prix qu'on obtient des brevets de *Poëte des Graces* dans le Temple du Goût, il faut renoncer au titre, & dût-on n'être qualifié que de *Poëte de la Raiſon*, il vaut mieux dire avec *Louis Racine*:

Ah! périſſe notre art, que nos lyres ſe taiſent
Si les ſons de l'amour ſont les ſeuls qui nous plaiſent.
Ce feu toujours couvert d'une trompeuſe cendre
S'allume au moindre ſouffle & cherche à ſe répandre.
Gardons-nous d'irriter ce perfide ennemi:
Dans le cœur le plus froid il ne dort qu'à demi.

Riccoboni a donc eu raiſon d'exclure l'Opéra de ſon plan de réformation. Mais ce qu'il propoſe pour la réforme de la Tragédie & de la Comédie eſt trop peu favorable à la licence des mœurs pour faire eſpérer qu'on en faſſe jamais uſage (1).

Le célebre *Mariana* prouve dans un de ſes Ouvrages, que les Spectacles devroient être abolis. Il y dit que le Théatre ne pourra jamais ſe réformer ; parce que s'il ſe réformoit, il ſeroit déſert.

(1) Multò citiùs munda corrumpuntur quàm corrupta mundantur.

Il ne faut donc pas être ſurpris, ſi les Acteurs de notre Théatre Italien n'ont point déféré aux conſeils de *Riccoboni*, leur ancien Confrere. Leur fortune auroit été compromiſe. Ils ſçavent que pour attirer le Public, il faut flatter la corruption du cœur. Et en effet, pourquoi leur Théatre eſt-il ſi fréquenté? N'eſt-ce point parce que la bouffonnerie qui en fait le caractere dominant, y donne lieu à une plus grande licence?

Ce Spectacle, qui pourroit être comparé à celui des Mimes des Anciens, me rappel-

le un trait de *Valere Maxime.* Cet Hiſtorien nous dit que les anciens Habitans de la ville de Marſeille, que l'on ſçait avoir été une illuſtre Colonie Grecque, ne vouloient point admettre cette ſorte de Spectacle qui, n'expoſant aux yeux que des objets obſcenes & des geſtes indécens, ne pouvoit qu'introduire un mauvais goût & que corrompre les mœurs (1).

Il me ſemble que le jeu de nos Comédiens Italiens

(1) Maſſilienſis Civitas ſeveritatis cuſtos acerrima, nullum aditum in ſcenam mimis dando quorum argumenta majore ex parte ſtuprorum continent actus, ne talia ſpectandi conſuetudo etiam imitandi licentiam ſumat.

tient beaucoup de ce Spectacle. Autre trait de ressemblance. Ces Mimes des Anciens avoient un Acteur qu'on appelloit *Planipes* chez les Romains, parce qu'il marchoit sans brodequins; & selon un passage d'*Apulée*, il étoit vêtu d'un habit formé de différentes pieces, *centunculo vestitus*; ce qui convient à cet Arlequin des Italiens le plus intéressant de leurs Acteurs. On sçait que son mérite consiste à exciter les ris par ses propos, par ses gestes, & par ses mouvemens indécens & ridicules; de maniere qu'on en peut dire ce que *Cicéron* dit d'un pareil Ac-

teur : *Ore, vultu, motibus, voce, denique corpore ridetur ipso.* C'eſt par ce ton exceſſif de bouffonnerie que le Théatre Italien plaît à tant de perſonnes. Tout le monde ne ſe fait pas un divertiſſement d'aller verſer des larmes ſur des malheureux en peinture. Auſſi les Comédiens François, qui ont la liberté de ſatisfaire les différens goûts du Public, ne manquent point de terminer le Spectacle d'une Tragédie par celui d'une Piece comique ou bouffonne.

« On vient, dit un reſpec-
» table Académicien (1), de

(1) M. *le Franc*, ancien Premier Préſident

» jouer *Polyeucte*, le Théatre
» change ; on joue *l'Ecole des*
» *Maris*. En eſt-ce une d'a-
» mour conjugal ? Et cette ſa-
» tyre du mariage achevera-t-
» elle les beaux ſentimens que
» la vertu de *Pauline* auroit
» commencé d'inſpirer ? On
» vient de repréſenter *Athalie*.
» J'ai vu la maiſon du Sei-
» gneur, les Livres de la Loi,
» les cérémonies du ſacre des
» Rois de Juda. J'ai la tête
» remplie de nouvelles Pro-
» phéties des grandeurs &
» de la puiſſance de Dieu ;
» tout cela m'a pénétré d'une
» terreur religieuſe & d'un

de la Cour des Aydes de Montauban, Lettre à *Louis Racine*.

» respect profond pour le Roi » des Rois. Les violons jouent, » *George Dandin* paroît ; & » dans le même lieu où étoit » le Temple de Jerusalem, » je vois le rendez-vous noc- » turne d'un jeune homme » avec une femme mariée.... » Je voudrois sçavoir si les » effets de ces différens con- » trastes peuvent jamais tour- » ner au profit de la Religion » & des mœurs. » On est donc exposé à acheter trop cher le plaisir du Spectacle, comme *Quintilien* le disoit des Comédies d'*Aristophane* (1).

(1) Nimium risûs pretium est, si probitatis impendio constat. *Quint. lib. 6. sup. 3.*

Ciceron, dont les Œuvres Philoſophiques ſont ſi propres à former l'honnête homme, penſoit auſſi ſévérement à ce ſujet. « O la belle Ecole, » s'écrie-t-il, que la Comédie » & la Tragédie ! Si l'on en » ôtoit tout ce qu'elle offre de » vicieux, il n'y auroit plus » de Spectateurs (1).

Auſſi M. *de Voltaire* nous dit-il « que bien en prit au » grand *Corneille* de ne s'être » point borné dans ſon *Po-*

(1) O præclaram emendatricem vitæ Poëticam quæ amorem flagitii & levitatis auctorem in concilio Deorum collocandum eſſe putat ! De Comædiâ loquor, quæ ſi flagitia non probaremus nulla eſſet omnino. Quid autem ex Tragædia Princeps ille Argonotarum, tu me amoris magis quam honoris ſervaviſti gratiâ ! *Tuſc. lib.* 4.

» *lyeucte* à faire casser les Statues de *Jupiter* par les Néophytes. » Il nous avoue aussi « que tous ceux qui vont aux » Spectacles l'avoient assuré » que si *Zaire* n'avoit été que » convertie, elle auroit peu » intéressé; mais elle est amoureuse de la meilleure foi du » monde : voilà ce qui a fait » sa fortune. Telle est la corruption du genre humain » :

De Polyeucte la belle ame
Auroit foiblement attendri,
Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seroient tombés dans le décri,
N'eût-ce été l'amour de sa femme
Pour ce Payen son Favori,
Qui méritoit bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

Œuvres de M. de Voltaire, tom. 5.

J'applaudis, en cette occasion, à la bonne foi de cet Auteur. C'est nous apprendre par son propre exemple à n'user d'aucune politique dans la littérature, & à dire toute vérité.

Les Spectateurs exigent donc qu'on parle à leurs passions plus qu'à leur raison. « C'est pourquoi, suivant M. » *de Fontenelle*, tout ce qui » est régulier & sage auroit » je ne sçai quoi de froid sur » le Théatre, & pourroit même » donner prise au ridicule. Les caracteres qui flattent le plus sont ceux où la » force l'emporte sur la rai-

» ſon, & le courage ſur la » prudence. *Ladiſlas*, par » exemple, dans *Vinceſlas* » paroît aimable, tout fou- » gueux, tout impétueux, & » tout violent qu'il eſt. » Vous ſçavez que le terrible *Abramane*, dans *Zoroaſtre*, plaît davantage par ſa fureur, par ſa haine & par ſa rage, que le caractere de *Zoroaſtre* qui n'a que la vertu pour briller : C'eſt ce que nous dit un célebre Journaliſte, ſans doute, d'après le jugement du Public. De même un *Caton*, une *Sophoniſbe*, un *Ajax* réduits au déſeſpoir, & n'ayant pas la force de ſe ſoutenir dans

le malheur (1) se donnent-t-ils la mort? Ils paroissent, dit M. *de Fontenelle*, mourir noblement en faisant eux-mêmes leur destinée, suivant cette maxime que M. *de Voltaire* met dans la bouche de *Mérope*:

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, & la mort un devoir.

Croyez-vous qu'il n'y ait pas autant d'inconvéniens à exposer de semblables Héros à notre admiration (2), qu'il

(1) Rebus in angustis facile est contemnere vitam,
Fortiter ille facit qui miser esse potest.
Mart. Ep. 57. Lib. 11.

(2) Exempla fiunt quæ esse jam facinora desiterunt.

y en auroit à ne point souſtraire à la vûe des Spectateurs une *Médée* égorgeant elle-même ſes propres enfans (1)? N'eſt-ce point nous accoutumer à prendre ſouvent le change en fait de grandeur d'ame? Pour moi je penſe que ces hommes tourmentés par la fievre de l'ambition ou par la ſoif de la vengeance, n'en peuvent devenir que plus animés dans leurs paſſions lorſqu'ils entendent dire à un *Abramane* (ce qui ne ſe paſſe que trop réellement dans le cœur de tout ambitieux).

(1) Nec coram Populo natos Medea trucidet.

Osons achever de grands crimes,
J'en attends un prix glorieux.
Leur nom change s'ils sont heureux.
Tous les succès sont légitimes.

Cependant ce sont là, comme vous sçavez, les caracteres les plus féconds pour des Tragédies. Ou bien, si l'on expose des vertus sur la Scene, l'usage est d'en présenter les excès sous prétexte de donner de la vigueur & de la chaleur aux caracteres: & pour lors ce ne sont plus que des vices, puisque les vertus finissent où commencent les excès.

M. *de Montesquieu* nous dit que si nos mœurs ne sont pas pures, c'est que chez nous l'honneur (ce Sophiste,

te, qui justifie tous les vices) nous donne pour quelque chose de noble la galanterie, lorsqu'elle est unie à l'idée de conquête : or ce faux préjugé n'acquiert-il pas encore tout un autre empire sur notre Théatre par les heureux succès dont le vice y est si souvent couronné ? C'est ce qui arrive dans toutes ces Comédies où l'on voit les intrigues des amans les plus indiscrets & les plus téméraires terminées par le mariage : dénouement qui tend à inspirer que, pour être heureux dans sa passion, il faut tout hasarder. C'est donc avec rai-

ſon que *Ciceron* ſe moque d'une pareille Ecole, & l'on pourroit douter qu'il eût adopté la deviſe Castigat ridendo *Mores*.

Comment en effet pourroit-on attribuer aux Spectacles la gloire de corriger les mœurs? « Je n'ai jamais entendu, dit M. *de Fontenelle* à » ce ſujet, la purgation des » paſſions par le moyen des » paſſions mêmes ». Ne ſeroit-ce point, Monſieur, dans l'ordre moral un phénomene fort ſingulier ? Je voudrois au moins qu'on me citât quelqu'un qui ſe fût purgé par cette voie-là, c'eſt-à-dire, que le Théatre eût rendu meilleur.

Séneque n'étoit pas moins incrédule à cet égard. Il vous paroîtroit même un peu trop févere. Il penſoit que perſonne ne pouvoit jamais aſſiſter à aucun Spectacle ſans s'y corrompre (1). Mais je laiſſe ce Philoſophe pour conſulter *Ovide.*

Ce célebre Poëte, que *Quintilien* a caractériſé d'une maniere ſi énergique en peu de mots (2), pouvoit con-

(1) Nihil eſt tam damnoſum bonis moribus quam in aliquo Spectaculo deſidere. Tunc enim per voluptatem faciliùs vitia ſurrepunt. Quid me exiſtimas dicere ; avarior redeo, ambitioſior, luxurioſior, ... quia inter homines fui ? Nemo noſtrûm ferre impetum vitiorum tam magno comitatu venientium poteſt. *Sen. Ep. 7.*

(2) Laſcivus quidem in heroicis quoque

noître ce qui étoit le plus capable de séduire le cœur. Vous sçavez qu'il déclare qu'il n'y a rien de plus funeste pour la pureté des mœurs que les Spectacles (1); c'est

Ovidius & nimium amator ingenii sui, laudandus tamen in partibus.

(1) Ille locus casti damna pudoris habet.

. . . .

Respiciunt, oculisque notant sibi quisque puellam.

Quæ vult, & tacito pectore multa movent.

. . . .

Elige cui dicas : tu mihi sola places.

Ces vers ne sont-ils pas bien le portrait de nos jeunes coureurs de Spectacles, qui ne sont presqu'occupés qu'à y rencontrer leurs Dulcinées, ou qu'à s'en choisir une à qui ils puissent dire avec succès : vous êtes la seule qui me plaisez. Est-il facile de sauver sa vertu au milieu de ce tourbillon? Aussi, que de jeunes sujets en qui l'on avoit admiré les germes des talens les plus inté-

en quoi je trouve qu'il mérite d'être loué, *laudandus tamen in partibus.*

Croyez-vous qu'il eût été plus indulgent pour les Spectacles de notre temps? Nous avons, avec raiſon, rejetté ces jeux ſanglans de l'amphithéatre, qui étoient ſi contraires à l'humanité: mais nos jeux ſcéniques ſont-ils beaucoup moins dangereux que ne l'étoient ceux du temps d'*Ovide?*

reſſans pour la Patrie, ne ſont devenus des Citoyens inutiles ou dangereux, immolés à l'oiſiveté ou au libertinage, que pour avoir été reſpirer imprudemment aux Théatres cet air de frivolité & de corruption qui pervertit le jugement, & fait perdre le goût de toute application!

Je sçais quelle étoit l'impureté du Théatre des Anciens, & par conséquent quelle horreur nous devons en avoir. Mais s'il falloit ne le juger que par les effets qu'il devoit produire sur les Spectateurs, peut-être ne paroîtroit-il plus si éloigné du nôtre? La réformation dont nous nous prévalons si fort, ne tombe presque que sur des obscénités qui étoient comme honorées dans la Religion payenne, & entroient même souvent dans le culte public. Elles pouvoient donc ne point faire sur le Peuple autant d'impressions qu'on

voudroit le faire croire.

Je fais cette obſervation pour répondre à un Ecrit imprimé où pour ſoutenir la prétendue pureté de nos Spectacles, l'on m'a objecté la différence qu'il y avoit à cet égard entre nos Piéces d'aujourd'hui & celles des Anciens.

On n'y a pas omis de les comparer auſſi avec les farces groſſieres qui amuſoient nos peres. Je pourrois répondre également par rapport à ces dernieres, qu'elles pouvoient ne point faire ſur les Spectateurs les mêmes impreſſions qu'elles feroient

présentement sur nous. Une Nation varie dans son langage, dans le goût de ses plaisirs, comme dans la maniere de s'habiller.

Vous sçavez, par exemple, que dans les neuf premiers siecles de notre Monarchie, les femmes portoient des robes si haut montées, que leur gorge étoit entierement couverte. Ce ne fut que sous *Charles VI* qu'elles commencerent à découvrir leurs bras & leurs épaules. Or de même que les femmes qui se prêtent avec réserve à l'usage présent, ne passent point pour immodestes,

tes, ne doit-on pas aussi présumer que, dans nos siecles d'ignorance, l'on ne se choquoit pas de la plûpart de ces farces, qui nous paroissent aujourd'hui si monstrueuses? Mais n'est-ce pas humilier la Nation que de nous les rappeller encore? Les progrès que nous avons faits dans l'art dramatique doivent les faire oublier.

Il ne faut donc plus comparer le Théatre François qu'avec celui des Grecs & des Romains. On sçait le jugement qu'on en doit porter comme Littérateur; mais il n'est question ici que de

ses effets sur le cœur. Or notre Théatre, pour être purgé de ce qui ne pouvoit être supporté que dans la corruption du Paganisme, en est-il beaucoup moins à craindre? Il me semble que la force des agents qui y sont employés est assez bien proportionnée à l'inertie ou à la résistance des Spectateurs qu'il s'agit d'émouvoir. N'y représente-t-on pas toujours les passions les plus vives? Et si les personnages qui en sont animés ne touchent plus de si près au moment de se satisfaire, le jeu ne laisse-t-il pas assez entrevoir ce qui

ne doit plus se passer que derriere la toile? Notre Théatre est donc réellement toujours aussi dangereux (1).

En effet, pour en revenir pleinement satisfait, ne faut-il pas encore y porter un cœur exercé dans la milice des passions (2)? c'est un préalable

(1) La maxime de *Catulle* est toujours de mode. Le sage *Pline* l'admettoit bien lui-même. Nous permettons aux Poëtes d'être chastes dans leur conduite; mais nous voulons que, pour nous amuser, leurs vers soient assaisonnés de ce poivre que *Rousseau* reproche à *Catulle* d'avoir un peu trop prodigué.

Nam castum esse debet pium Poëtam
Ipsum versiculos nihil necesse est,
Qui tunc denique habent salem & leporem,
Si sunt molliculi & parùm pudici. *Catul.*

(2) Eo magis eis movetur quo quisque minus ab eis sanus est.

toujours néceſſaire pour bien juger du jeu d'une Piece, parce que l'eſprit connoît mal les paſſions que le cœur n'a point ſenties. Ainſi je crois que celui qui iroit aux Spectacles avec une humeur philoſophique, c'eſt-à-dire, avec une intention de s'y défendre contre les charmes de l'illuſion & de la commotion, ſeroit ſouvent dans le cas de s'y ennuyer & de déſapprouver ce qui ſeroit le plus univerſellement applaudi.

Les rôles d'*Amélite* & de ſa Rivale, par exemple, dans *Zoroaſtre* (1), ne plairoient

(1) On ſçait qu'une *Tragédie chantée* ne dif-

pas à ce Philoſophe. Cependant, comme le dit un de nos fameux Ariſtarques, qui en cette occaſion fait la fonction d'Hiſtorien, ils ont charmé par le feu de leurs paſſions, & ont procuré aux Spectateurs les ſenſations les plus agréables. « On a été, » dit cet Ecrivain, juſqu'à » les plaindre toutes deux, » parce que toutes deux ſont » malheureuſes, l'une en fai» ſant des crimes, l'autre en

fére d'une *Tragédie déclamée*, que par une plus grande rapidité dans ſa marche, & par une plus parfaite conciſion dans ſon langage. Le plaiſir du Spectateur ne conſiſte toujours dans l'une ou dans l'autre qu'à éprouver une continuité vive de paſſions qui l'empêche de ſentir que ce qu'on lui expoſe n'eſt qu'une fiction.

» les souffrant, & que toutes » deux y sont forcées par leur » passion ».

Je ne doute point que les Spectacles ne pussent peut-être me flatter par certains objets; mais,

Il ne faut pas tout voir, tout sentir, tout entendre.

. . . .

L'occasion fait un cœur différent.

D'ailleurs, quand je me proposerois de ne m'y occuper que des beaux sentimens que la Piece peut contenir, ne sont-ils pas souvent débités en pure perte sur le Théatre? Le bon y est toujours trop mêlé, trop confondu avec le mauvais, pour qu'on

puiſſe être aſſuré d'en faire la ſéparation, & de profiter de l'un ſans reſſentir l'impreſſion de l'autre.

De plus *Riccoboni*, cet homme ſi expert & ſi diſtingué dans ſon art, nous aſſure « que les ſentimens qui ſe-» roient les plus correcs ſur le » papier, changent de nature » en paſſant par la bouche des » Acteurs, & deviennent » criminels par les idées cor-» rompues qu'ils font naître » dans l'eſprit du Spectateur » même le plus indifférent. » Je ne crois donc pas qu'il ſoit prudent de ſe permettre des Spectacles, où il n'y a

de triomphes aſſurés que pour le vice.

Je ſçais qu'on y rencontre quelquefois des perſonnes dont la gravité pourroit donner lieu de croire qu'elles n'y vont que pour ſe délaſſer d'une longue ou pénible application, ou pour diſſiper un ennui vaporeux qui leur noircit les objets les plus riants; & il me ſemble leur entendre dire:

Je puis du moins admettre une folie
Qui ſert de cure à ma mélancolie.

Rouſ. Ep. à Th.

Mais ces perſonnes refuſeroient-elles d'avouer que ſi le remede dont elles uſent

n'altere point leur vertu, il n'en eſt pas moins pour le plus grand nombre un poiſon funeſte ? Elles déſapprouvent ſans doute tout ce que le Spectacle offre de licencieux : cependant leur préſence eſt cenſée en faire l'apologie. On la cite comme une autorité déciſive ; & parmi ceux qui ont la foibleſſe de céder aux influences de cette autorité, combien en eſt-il qui, au lieu d'imiter le diſcernement de ces graves Spectateurs, ouvrent leur cœur à toute la contagion du Spectacle, & adoptent ce que *Corneille* fait dire à *Cornelie*,

ou ce que *Moliere* met dans la bouche d'*Orgon*.

O Ciel ! que de vertus vous me faites haïr !
Corn. Pomp.

C'en est fait, je renonce à tous les gens de bien ;
J'en aurai désormais une horreur effroyable.
Mol. Tart.

Est-ce donc nous donner une bonne caution de la pureté de nos Théatres, que de citer les personnes graves qu'on y rencontre ? Cette autorité peut-elle balancer celle de nos respectables Citoyens qui occupent les hautes places de la Judicature, & qui en ont les mœurs ? Pourquoi ces sages Magistrats ne vont-ils pas à nos Spectacles ? N'est-ce point

parce qu'il y a quelqu'incompatibilité entre leur fréquentation & la pratique de la vertu ! M. *de Voltaire* a bien ſenti cette conſéquence ſi déſavorable à nos jeux de Théatre ; & pour l'affoiblir, il a eu recours au ridicule. « Il y aura toujours, » dit-il, dans notre Nation » de ces ames qui tiendront » du Goth & du Vandale.... » Un Magiſtrat qui, parce qu'il » a acheté cher un Office de » Judicature, oſe penſer qu'il » ne lui convient pas d'aller » voir repréſenter *Cinna*, » montre beaucoup de gra- » vité & bien peu de goût. »

Croira-t-on jamais que M. *de Voltaire* (1) ait penſé qu'il y a des Juges qui prennent pour tarif de leur gravité la Finance de leurs Offices? Au reſte, quelque fauſſe que ſoit ſon idée burleſque & ſatyrique, elle conſtate au moins la régularité de nos ſages Magiſtrats. Je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous ne vous offenſez pas de la gravité de leur conduite. Vous ſçavez que l'état de Judicature eſt une eſpece de Sacerdoce, dont le caractere exige toutes les vertus, & ex-

(1) Œuvres de M. *de Voltaire*, Lettre à un premier Commis.

clut tous les vices. Ainſi l'on pourroit y appliquer ce que *Ciceron* dit de la Philoſophie : *Dux vitæ, virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum.* C'eſt en effet, ne pas trop exiger de tous ceux qui dans un dégré plus ou moins éminent, partagent l'auguſte fonction de décider de la fortune, de l'honneur & de la vie des Citoyens, & qui à cet égard ont l'honneur d'être les organes du Souverain, *radiis regis coruſcant.* Ne ſera-t-on pas toujours intéreſſé qu'ils puiſſent ſe reconnoître dans ce beau portrait que *Mézerai* fait du

Parlement de Paris, sous *Charles VIII?* « Cette grande » Compagnie étoit comme » un Sanctuaire de toutes sor- » tes de vertus, de tempé- » rance, de continence, de » modestie, de zele pour le » bien de l'Etat & du Pu- » blic. Sa religion se laissoit » rarement surprendre, & » jamais corrompre. On ne » lui demandoit point d'in- » justices, parce qu'on le » connoissoit incapable d'en » commettre. Ses Arrêts » étoient reçus comme des » oracles, d'autant qu'on sa- » voit que ni l'intérêt, ni les » parentés, ni la faveur, quel-

» le qu'elle fût, n'y pouvoient
» rien. Les mœurs innocen-
» tes de ces Magiſtrats, & leur
» extérieur même, ſervoient
» de loi & d'exemple. La
» gravité de leur profeſſion
» les éloignoit des vanités du
» grand monde, du luxe,
» des jeux, de la chaſſe, de
» la danſe; encore bien plus,
» de la diſſolution & de la
» débauche. Ils trouvoient
» leur plaiſir & leur gloire à
» exercer dignement leurs
» charges. Un grand fond
» d'honneur, d'intégrité & de
» ſuffiſance faiſoit leur prin-
» cipale richeſſe; & la fruga-
» lité leur plus certain revenu.

» N'aimant point le faste & la » dépense, ils n'avoient point » d'avidité pour les grands » biens, & ils croyoient leur » fortune juste & honorable, » quand elle étoit médiocre & » juste. Ainsi se rendant véné» rables par eux-mêmes, ils » étoient en vénération à tout » le monde. Et on les respec» toit à la Cour; parce que, » n'y ayant aucunes préten» tions, ils n'y alloient jamais, » s'ils n'étoient mandés par » les ordres du Roi, & pour » son service » (1).

L'intégrité de toutes ces

(1) Abrég. *de Mez.* Tom. 4. pag. 48. Edit. d'Amst. de 1723.

vertus

vertus a pu par la ſuite éprouver quelqu'altération, néanmoins cette Auguſte Cour réunie dans ſon Sanctuaire, n'en a pas été plus favorable à nos Théatres. Elle leur refuſa ſous *Henri III.* un établiſſement légal: « Le luxe, » dit *Mézerai*, appella du » fonds de l'Italie une bande » de Comédiens ſurnommés » *Li Geloſi*, dont les Pieces » toutes d'intrigues d'amou- » rettes & d'inventions agréa- » bles pour exciter & cha- » touiller les paſſions, étoient » de pernicieuſes leçons d'im- » pudicité. Ils obtinrent des » Lettres-Patentes pour leur

» établiſſement, comme ſi
» ç'eût été quelque célebre
» compagnie. Le Parlement
» les rebuta, comme perſon-
» nes que les bonnes mœurs,
» les SS. Canons & les Peres
» de l'Egliſe avoient toujours
» réputé infâmes, & leur dé-
» fendit de jouer, ni de plus
» obtenir de ſemblables Let-
» tres, ſous peine de dix mille
» livres d'amende applicable
» aux pauvres »

Ce fut ſans ſuccès qu'un Avocat oſa en 1761 dégrader ſon miniſtere, juſqu'à vouloir dans une Conſultation imprimée innocenter la Profeſſion de Comédien, & la

faire relever de toutes les flétrissures dont elle avoit été tant de fois frappée. Le Parlement prononça contre cette Consultation, & contre l'Auteur, un Arrêt qu'on avoit lieu d'attendre de son zele pour les bonnes mœurs (1). Il fut précédé du vœu unanime de l'ordre des Avocats, qui s'empresserent de rejetter de leur sein un Confrere qui s'étoit si fort écarté du respect que ce premier Barreau du Royaume a toujours eu pour les Loix de la Religion & de l'Etat.

(1) Cet Arrêt qui est du 22 Avril 1761, est imprimé à la fin de ces Lettres.

Le Parlement reconnut à cette occaſion tout ce qu'on avoit à craindre du goût exceſſif de notre ſiecle pour les Théatres. Et afin de nous préparer à cet égard une poſtérité moins paſſionnée, il a ordonné que dans les Colléges, il ne ſera en aucun cas repréſenté aucune Tragédie ou Comédie (1). Les Amateurs des Spectacles s'autoriſoient de ces ſortes de repréſentations; cependant ils ne s'appuyoient que ſur un abus dont les bons Inſtituteurs de la jeuneſſe deſiroient la ré-

(1) Art. 49 de l'Arrêt du Parlement du 29 Janvier 1765, portant reglement pour les Colléges.

forme. Ces Drames étoient, à la vérité, ordinairement aſſez purs, mais ce qui avoit été toléré par des motifs illuſoires, introduiſit pluſieurs licences; & d'ailleurs on habituoit les jeunes gens à avoir moins d'horreur des Théatres publics. Enfin cette coutume, qui s'étoit établie contre les ſages Statuts de l'Univerſité, étoit une vieille erreur à détruire (1).

Eſt-il donc étonnant que nos reſpectables Magiſtrats s'interdiſent les Spectacles, comme un plaiſir incompa-

(1) Conſuetudo ſine veritate erroris vetuſtas eſt. *S. Cypr.*

tible avec la ſageſſe ? Or ne devons-nous pas auſſi ſoutenir l'honneur de notre vertu ? S'ils paroiſſent ſinguliers en ſe privant des Spectacles ; c'eſt parce qu'ils ſont plus exacts à obſerver ce qui eſt d'une obligation univerſelle. Ils croyent que leur exemple ſeroit encore plus pernicieux que leur faute (1), s'ils uſoient d'une licence qui n'eſt tolérée que parce qu'il y auroit des inconvéniens à la ſupprimer. *Aufer meretrices de rebus humanis turbaveris omnia libidinibus* (2).

(1) Plus exemplo quam peccato nocent. *Cicer.*

(2) S. Aug.

C'eſt-là le motif qui engage même le Chef de l'Egliſe à ſouffrir dans ſes Etats l'uſage des Spectacles. Comme cet abus exiſtoit avant que la ſouveraineté temporelle fût unie à la Puiſſance ſpirituelle, les Papes, pour maintenir la tranquillité dans l'ordre civil & politique, tolerent ce qu'ils ſouhaiteroient pouvoir ſupprimer.

« Ce n'eſt point par négli-
» gence, ni par relâchement,
» diſoit le Pape *Gelaſe*, que
» mes Prédéceſſeurs ont uſé
» de tolérance à l'égard de
» ce ſcandale que j'eſpere
» abolir. Je ſuis perſuadé

» qu'ils ont fait les plus ſin-
» ceres tentatives pour le dé-
» truire, & que leurs bon-
» nes intentions furent alors
» toujours traverſées » (1).

Il n'eſt donc pas douteux que les Souverains Pontifes ont toujours réprouvé les Spectacles ; mais que peuvent-ils contre le torrent qui s'y porte? Ils n'ont à y oppoſer que des Décrets qui puiſſent les rendre moins contagieux, & en préparer l'abolition.

Innocent XI défendit aux femmes de monter ſur le

(1) Ego negligentiam accuſare non audeo prædeceſſorum, cum magis credam tentaſſe eos ut hæc pravitas tolleretur, & quaſdam extitiſſe cauſas & contrarias voluntates quæ eorum intentiones præpedirent.

le Théatre, *Innocent XII* rejetta la Requête que les Comédiens de France lui firent présenter en 1696, pour être relevés de la rigueur des Canons à leur égard. Il les renvoya à l'Archevêque de Paris, pour qu'ils fussent traités suivant le Droit, *ut provideat eis de jure*. *Clément XI* en usa de même en 1701, sur la nouvelle Requête qu'ils oserent lui adresser à l'occasion du Jubilé, auquel ils prétendoient pouvoir participer sans renoncer à leur profession (1). Benoît

(1) Ces Requêtes furent lues & examinées dans la Congrégation du Concile, comme une affaire qui regardoit la Discipline & les Décisions des Conciles. *Hist. des Ouvrages sur la Com.*

XIV donna le premier Janvier 1748, une déclaration authentique, par laquelle il protesta qu'il ne toléroit les Spectacles qu'à regret. Aussi diminua-t-il à Rome le nombre des Théatres (1). Et après les avoir précédemment combattus dans plusieurs de ses Ouvrages, dont la collection est précieuse, il engagea le célebre Pere *Concina*, Dominicain, à composer sur les Spectacles le *Traité Latin* que ce Religieux fit imprimer à Rome en 1752. C'est avec le même zèle

(1) Voyez le Dictionnaire des Sciences Ecclésiastiques par le P. *Richard*, & autres Religieux Dominicains, au mot *Spectacles*, tom. 5.

que *Clément XIII* renouvella en 1759 la défenſe faite aux Eccléſiaſtiques d'aſſiſter aux Repréſentations qui ſe font ſur des Théatres publics (1).

Au reſte, ce n'eſt que dans les derniers jours qui précedent le Carême, que les Théatres ſont ouverts à Rome (2).

On ne connoît point dans l'Italie l'uſage des Spectacles pendant toute l'année. Les Troupes de Comédiens y ſont ambulantes, & reſ-

(1) Voyez la Gazette de France du 16 Février 1759.

(2) Voyez les Réflexions Hiſtoriques & Critiques ſur les différens Théatres de l'Europe, par *Louis Riccoboni.*

tent plus ou moins dans les Etats qui les admettent. C'eſt ſans doute par cette raiſon qu'on n'y publie pas les peines prononcées par l'Egliſe (1) contre leur état; mais elles n'y ſont pas moins connues. Ainſi, comme il a été judicieuſement obſervé dans un Ouvrage moderne de Juriſprudence (2): « La » diſtinction que quelques » perſonnes font entre les » Comédiens François & les » Italiens, eſt regardée avec

(1) De Theatricis & ipſos placuit quamdiu agunt à communione ſeparari. *Canon du Concile d'Arles tenu en* 314.

(2) Collection de déciſion de Juriſprudence par *Deniſart*, au mot *Comédien*. *Edit.* de 1768.

» dérision parmi les gens sen-
» sés & instruits. Il faut au
» contraire se renfermer dans
» ce principe incontestable
» qu'où les Loix du Royau-
» me & de l'Eglise ne distin-
» guent point, il ne faut pas
» distinguer. » On sçait que les plus grandes licences étant passées en coutume, on s'habitue non-seulement à ne plus s'en offenser, mais même à en faire l'apologie; & pour lors, quoique toujours réprouvées, elles parviennent à forcer l'autorité publique de les tolérer (1).

Tels ont été les progrès

(1) Peccata quamvis magna & horrenda

de l'établissement des Spectacles chez les anciens comme chez les modernes.

Ovide devenu sensé dans le cours de ses disgraces, avoit représenté à *Auguste*, que le moyen le plus capable de réformer les mœurs de Rome, étoit d'y détruire tous les Théatres (1). *Marc-*

cùm in consuetudinem venerunt, aut parva aut nulla credunt, usque adeò ut non solum occultanda verùm etiam prædicanda videantur..... Sic nostris temporibus multa mala ita in apertam consuetudinem venerunt, ut pro his non solum excommunicare aliquem Laicum non audeamus, sed nec Clericum degradare.... inusitata peccata sola exhorrescimus : usitata verò sæpe videndo omnia tolerare, sæpe tolerando nonnulla etiam facere cogimur. *S. Aug. Tom. 6. p. 227.*

(1) Ut tamen hoc fatear : ludi quoque semina præbent
Nequitiæ : tolli Theatra jube.

Aurele voulut exécuter cet avis, mais il ne put y parvenir, puiſque pour avoir ſeulement modéré la licence des Comédiens, avoir réduit leurs gages, & le nombre de leurs jeux, toute la multitude des déſœuvrés ſe répandit en murmures, & lui reprocha de vouloir rendre Philoſophes tous les Sujets de l'Empire (1).

Théodoric, Roi d'Italie, éprouva en pareil cas la même réſiſtance. Il étoit perſuadé que la fréquentation des Spectacles étoit incompati-

(1) Temperavit ſcenicas donationes: fuit populo hic ſermo quod populum ſublatis ludis vellet cogere ad Philoſophiam.

ble avec la gravité des bonnes mœurs, que les propos licencieux s'y trouvoient toujours excusés ; néanmoins, il se vit forcé de condescendre à la folie de la multitude, afin d'en contenir les accès (1).

(1) Voici les propres paroles de *Théodoric* : Mores graves in Spectaculis quis requirat ? ad circum nesciunt convenire Catones. Quicquid illic gaudenti populo dicitur, injuria non putatur. Locus est qui defendit excessum..... Spectaculum expellit gravissimos mores, invitat levissimas contentiones, est evacuatio honestatis, fons irriguus jurgiorum, quod vetustas quidem habuit sacrum posteritas fecit esse ludibrium .... hæc nos fovemus necessitate populorum imminentium quibus votum est ad talia convenire, dum cogitationes serias delectantur abjicere. Paucos enim ratio capit & raros probabilis oblectat intentio, ad illud potiùs turba ducitur quod ad curarum remissionem constat inventum, nam quicquid æstimat voluptuosum, hoc ad beatitudinem temporum judicat applicandum. Quapropter largiamur expensas, non semper ex judicio demus. Expedit in-

Cosme III, grand Duc de Toscane (1), qui dans sa jeunesse avoit été grand partisan des Représentations Dramatiques, en reconnut le danger. Il voulut ensuite les proscrire, mais ce fut sans succès. Il se contenta d'adopter le reglement du Pape *Innocent XI.* (2).

On croiroit que S. *Louis* eut à cet égard plus d'autorité, puisque, suivant quelques Auteurs, il chassa de

terdum desipere ut populi possimus desiderata gaudia continere. *Apud Cassiod. Lib.* 1. *variarum. Ep.* 27. *Theodor. & lib.* 3. *Epist.* 53. *Theodor.*

(1) Mort en 1688.

(2) Voyez les Réflexions Historiques & Critiques sur les différens Théatres de l'Europe par *Louis Riccoboni.*

ſon Royaume tous les Comédiens. C'eſt un fait qui ſeroit à diſcuter. Y avoit-il alors des Théatres publics? Les *Alains*, les *Sueves*, les *Vandales*, les *Goths* & les *Francs*, à qui l'art Dramatique étoit inconnu, en avoient fait ceſſer l'uſage dans les pays qu'ils avoient conquis. Il n'eſt pas douteux, que les prétendus Comédiens qu'on dit avoir été chaſſés par S. *Louis*, étoient de ces Poëtes Provençaux qui alloient de Château en Château réciter des eſpeces d'Héroïdes au ſon de quelques inſtrumens. Mais, dira-t-on, ſi ce Mo-

narque fut ſi ſévere à leur égard, n'y a-t-il pas à préſumer, que s'il eût vécu dans notre ſiecle, il ne l'auroit pas moins été pour nos Théatres ? Le reſpect pour l'autorité publique qui les tolere, doit nous tenir dans l'incertitude ſur la conduite que ce Prince auroit tenue ſur cet objet.

On connoît les changemens arrivés dans nos mœurs depuis que les grands Seigneurs, devenus oiſifs dans leurs terres par la privation de l'exercice de la juſtice & des autres priviléges de l'ancien droit féodal, commencerent

à être attachés à la Cour & à la Capitale, autant par le plaiſir que par l'intérêt & ambition.

Du temps de *S. Louis* ces Seigneurs ne quittoient point leurs terres où ils vivoient en bons peres de familles, & ils y jouiſſoient de preſque tous les droits de la Souveraineté. Ainſi lorſque l'on dit que ce ſaint Roi chaſſa de ſon Royaume tous les Comédiens qu'on appelloit en ce temps *les Auteurs de la Science gaye, les Troubadours* ou *les Trouveres*, il faut entendre qu'il ne les chaſſa que des Provinces & des Villes

de ſon Domaine; puiſque, entr'autres exemples, *Alphonſe*, Comte de Toulouſe ſon frere, les ſouffroit à ſa Cour.

Il en fut de même lorſque *S. Louis* voulut abolir la pratique barbare des épreuves & des combats judiciaires, où il ſuffiſoit de ſuccomber & d'être vaincu pour être déclaré inconteſtablement criminel, ou uſurpateur, & quelquefois même pour faire décider des queſtions de Diſcipline Eccléſiaſtique. Ce ſaint Roi ne put détruire cet uſage monſtrueux que dans les Tribunaux de ſes Domaines,

Il ne lui fut pas poſſible de le ſupprimer par tout le Royaume, parce que la France ſe trouvoit alors diviſée en une infinité de Seigneuries qui ne reconnoiſſoient qu'une dépendance féodale. Mais cela ne regarde point le ſujet de cette Lettre.

Je crois, Monſieur, avoir aſſez juſtifié mes idées ſur les Spectacles. Elles ſont ſoutenues d'autorités ſi peu ſuſpectes, que vous me reprocheriez peut-être préſentement un ridicule, ſi j'avois la foibleſſe de m'en écarter. D'ailleurs, *re vincimus ipsâ*, ces idées ſont fondées

ſur les principes de la plus exacte philoſophie, puiſqu'elles ne déſapprouvent que ce que la Religion condamne.

Je conviens que c'eſt une autorité fort peu reſpectée par tous ces beaux Eſprits licencieux, que *Rouſſeau* appelle des Ecumeurs de dogmes arbitraires : mais

Pour moi qu'en ſanté même un autre monde étonne.
Qui crois l'ame immortelle & que c'eſt Dieu qui tonne. *Deſp.*

il me ſemble que la Religion, qui fixe notre foi, doit auſſi régler nos mœurs.

C'eſt pourquoi dût-on me compter parmi ces Gens qui tiennent du *Goth & du*

Vandale, je ne sçaurois regarder le Spectacle de la Tragédie comme *l'Ecole de la grandeur d'ame*, ni celui de la Comédie comme *l'Ecole de la vie civile*. Ce sont de ces plaisirs qu'il faut fuir quand on craint l'inquiétude.

Curam horrescenti non est quærenda voluptas.

Et je ne pense pas que, pour soutenir cette maxime, on puisse, *tout bien pesé*, me déclarer *ennemi de la Patrie* (1). Ce seroit une espece de fana-

(1) Qualification odieuse que M. *de Voltaire* a appliquée sans doute dans un délire poëtique, aux Censeurs des Spectacles, sous prétexte qu'ils s'opposent au bien des pauvres. Il ne sçavoit pas apparemment que la taxe dont il veut parler a pour origine une imposition de 800 livres *parisis*, que les *Acteurs de la Passion* furent obligés de payer

tisme

tiſme que je ſerois en droit de dénoncer au tribunal de la raiſon. *Philoſophia non tollit affectus.* On peut être bon Patriote ſans ceſſer d'être Philoſophe, pourvu qu'on prenne ce dernier mot dans ſon véritable ſens. Car vous ſçavez combien on en abuſe aujourd'hui. Ce ne ſera plus un nom honorable, s'il

par un Arrêt du Parlement de 1541, pour que les pauvres fuſſent indemniſés de l'extrême diminution des aumônes depuis l'établiſſement des Spectacles.

Au reſte, eſt-il étonnant que l'on s'écarte toujours de la raiſon dans les ouvrages faits pour le pur amuſement, & pour exciter au plaiſir ? Si l'on trouve quelquefois à y réclamer des penſées favorables à la ſaine Philoſophie, l'on ſçait bien que l'or a ſon prix par-tout où il ſe rencontre, mais qu'il n'en donne jamais à l'impureté qui fait ſon alliage.

continue d'être uſurpé & comme profané par ces Incrédules qui s'efforcent d'ébranler tous les fondemens du raiſonnement humain, dans l'eſpérance de pouvoir conteſter avec plus de ſuccès les preuves de la Religion. Le ſyſtême de ces prétendus *Inconvaincus* vous paroît auſſi inſenſé qu'impie, & vos ſentimens à cet égard répondent à la juſteſſe de votre eſprit & à la droiture de votre cœur, dont j'eſpere éprouver les effets dans le jugement que vous porterez de cette Lettre.

Je ſuis, &c.

LETTRE

DE M. LE CHEVALIER DE***

A MONSIEUR

DE CAMPIGNEULLES,

Membre de plusieurs Académies des Sciences & Belles Lettres.

Au sujet de la Lettre de M. Desp. de B*, Avocat au Parlement, sur les Spectacles.

. . . . *In vitium credula turba sumus.*
Ovid. Fast. Lib. 4. v. 409.

NOUVELLE EDITION.

Revue & augmentée par l'Auteur.

AVERTISSEMENT

DE M. LE CHEVALIER DE ***
à qui la Lettre de M. Desp. de B*, Avocat au Parlement, sur les Spectacles, a été adressée.

MONSIEUR DE CAMPIGNEULLES, *Membre de plusieurs Académies des Sciences & des Belles-Lettres, que je n'ai pas l'honneur de connoître, a jugé à propos de faire* (1) *pour moi une Réponse à la Lettre de M. Desp. de B*, pour en critiquer les principes, & a fait imprimer cette Réponse. Ce n'est donc point par une vaine demangeaison de passer pour Auteur*

(1) Vers l'année 1758.

mais par devoir, que je rends publique ma Lettre à cet Académicien. Plusieurs personnes de mérite, à qui elle a été communiquée, ont pensé qu'elle pourroit servir de seconde Partie à l'Ouvrage de M. Desp. de B. Pourquoi hésiterois-je à soutenir des principes qui tendent à rendre meilleurs les Citoyens, & que l'on n'attaqueroit point publiquement si on avoit pour la Religion autant de zèle que* Stobée (1) *nous dit qu'on en exigeoit à Athènes pour la défense des Autels, & l'observation du Rit National?*

(1) Ecrivain Grec du quatrieme Siecle.



LETTRE

DE M. LE CHEVALIER DE**
A MONSIEUR
DE CAMPIGNEULLES,

Membre de plusieurs Académies des Sciences & Belles-Lettres.

AU SUJET DE LA LETTRE
DE M. DESP. DE B*
AVOCAT AU PARLEMENT,
SUR LES SPECTACLES.

JE suis fort surpris, Monsieur, que de votre noble office vous vous soyez chargé de réponpondre (1) pour moi à la

(1) Cette Réponse se trouve dans une bro-

Lettre que M. Desp. de B*. m'a écrite sur les Spectacles. Vous êtes si fort éloigné du point de vûe dans lequel j'ai considéré cette Lettre, & des impressions qu'elle a faites sur moi, que je me crois obligé de donner un désaveu public à votre Réponse.

La Lettre que vous critiquez est un Ouvrage philosophique qui ne m'a jamais paru capable d'offenser personne. Son objet est de prouver l'évidence du danger de nos Spectacles pour les

chure qui porte pour titre : *Essais sur divers sujets*, par M. de C***, imprimés sous le titre de Londres 1758.

moeurs,

mœurs, & ſur-tout pour les jeunes gens. Et il m'a ſemblé qu'il étoit fort propre à fournir des armes défenſives à ceux qui, étant dans de bons principes, ſont ſouvent expoſés à lutter contre ces tourbillons d'eſprits follets, pour qui le langage de la Religion eſt trop ſublime.

Quoique vous en diſiez, Monſieur, la thèſe que M. de B* ſoutient eſt trop bien établie par l'expérience. Et s'il n'a pas jugé à propos de fréquenter nos Spectacles, pour y faire l'épreuve à laquelle je l'avois plus d'une fois excité, & que vous lui

reprochez de ne pas avoir faite ; je n'ai pû que l'applaudir, dès que j'ai ſçu la ſageſſe de ſes procédés (1) pour ſe faire ſur ce point une regle de conduite.

On diroit que vous auriez adopté le ſyſtême de ce Livre pernicieux (2) qui réduit l'homme à la ſeule faculté de ſentir. Vous prétendez que M. de B* ne pouvoit être en état de bien prouver la thèſe qu'il ſoutient, que par les ſenſations qu'il auroit éprouvées en fréquentant les Spectacles, parce que l'on ne

(1) Voyez la premiere Lettre pag. 19.
(2) De l'Eſprit.

voit jamais bien par les yeux des autres.

Il s'enſuivroit donc auſſi que pour avoir une juſte idée de ces lieux conſacrés au plus honteux libertinage, & pouvoir en perſuader le danger aux autres, il faudroit les avoir fréquentés. A combien d'inconvéniens ne ſerions-nous pas expoſés, s'il falloit, comme vous le dites, n'acquérir la ſageſſe, qu'en ſe livrant aux écueils où l'on ſçait qu'elle échoue preſque toujours ? Vous entendez mal ce vers de *Corneille* que vous citez :

A vaincre ſans péril, on triomphe ſans gloire.

Cette maxime eſt fort belle, lorſqu'on l'applique aux efforts que l'on eſt dans le cas de faire pour remplir mieux ſon devoir, & non à la témérité de ceux qui ſe permettent tout ce qui peut irriter les paſſions. Et aſſurément *Corneille* n'a pas eu l'intention de contredire, comme vous le faites indécemment, cette maxime : *Qui amat periculum, in illo peribit* (1) : *Qui aime le péril, y périra.* Un homme ſenſé ne peut compter ſur ſa vertu que dans les périls où l'imprudence ne l'a pas conduit.

(1) Eccleſiaſt. cap. 3. v. 27.

Vous reprochez à M. de B* de donner ſa déciſion ſur une matiere qu'il ne connoît pas; mais le ton dogmatique n'eſt point ce qui domine dans ſa Lettre. On n'y trouve que les motifs & les principes qui ont déterminé ſon ſentiment; & il m'a paru qu'ils étoient fondés ſur la connoiſſance de la nature, du but & des effets de nos Théatres. L'expoſition que M. de B* fait des regles de l'Art dramatique prouve bien qu'il connoît la matiere qu'il traite (1).

(1) Voyez la I. Lettre, pag. 25, 26 & ſuivantes.

Mais je vous accorde qu'il eût ajouté ſa propre expérience aux preuves que la raiſon, la connoiſſance de l'art, & le réçit des autres lui ont fournies, n'auroit-on pas encore eu l'injuſtice de lui reprocher de juger du cœur des autres par la ſenſibilité du ſien ?

Je ne trouve rien de plus déciſif que les autorités qu'il rapporte de *Buſſy-Rabutin*, de *Lamotte*, du Duc *de la Rochefoucault*, *de la Bruyere*, *de Fontenelle*, *de Riccoboni* (1). Et lorſque j'y ai vu

(1) Voyez la I. Lettre pag. 58, 70, 132, 138, &c.

les aveux de M. *de Voltaire* ſur les pieces (1) qui, après *Athalie* & *Eſther*, paſſent pour les plus chrétiennes, il m'a ſemblé que, vouloir ſe charger de faire l'apologie des Spectacles au tribunal de la raiſon, c'étoit s'expoſer à s'y *faire ſiffler*.

Quelque partiſan que vous m'ayez ſuppoſé des Spectacles, je n'en ai pas moins approuvé la Lettre de M. de B*. J'ai reconnu l'erreur où j'étois en voulant engager cet ami à changer de ſentiment, & j'ai eu la ſatisfaction de voir le Public ra-

(1) Polyeucte & Zaïre, ci-devant p. 131.

tifier le jugement que j'avois porté de cet Ouvrage. Tous les Journaliſtes (1) l'ont annoncé avantageuſement. Il eſt vrai que M. *de Boiſſy*, l'ancien Auteur du Mercure, a un peu critiqué l'auſtérité de la morale, mais de maniere à faire ſentir l'intérêt perſonnel qu'il avoit à la querelle.... *Nous laiſſons à d'autres*, dit-il, *le ſoin de faire l'apologie de la Comédie, de peur qu'en nous recuſant on ne nous replique:*

(1) Voyez les Journaux de l'année 1756; ſçavoir, de Trévoux & Verdun, Avril; le Journal des Sçavans, Septembre; le ſeptieme Cahier du Journal Chrétien; la onzieme Feuille hebdomadaire des Provinces, du 17 Mars 1756, & la cinquieme Feuille du 14 Déc. 1757.

M. Josse, vous êtes Orfevre.
Mercure de Mars 1756.

M. *Fréron* s'est chargé de faire cette apologie dans l'extrait qu'il a donné de la Lettre de M. de B* dans l'Année Littéraire (1), lorsque la seconde édition parut. Mais cet Extrait est fait contre toutes les regles que doit suivre un Journaliste, & que l'on trouve si bien exposées dans une Lettre que M. *de Querlon* donna au Public en 1756 (2).

Quelle idée peut donner de lui M. *Fréron* lorsqu'il ose

(1) Trente-huitieme cahier de l'année 1757.
(2) Sous le titre de *Lettre de M. D... Licen-*

profaner l'autorité de Saint *Thomas*, de Saint *Antonin*, pour en faire les Apologistes du Théatre en abusant de certains passages dont on a mille fois exposé le véritable sens ? L'idée la plus favorable qu'on puisse avoir de lui, est de le croire fort ignorant en matiere de morale.

Du vieux Zénon l'antique Confrérie
Disoit tout vice être issu d'ânerie.

Rouss. lib. 1. Epist. 3.

cié en Droit, à M. Fréron, Directeur de l'Année Littéraire & du Journal Etranger. Voici quelques-unes de ces regles qu'on ne sçauroit trop faire connoître dans un temps où les Journaux Littéraires se sont si fort multipliés. « La » critique, cet art si nécessaire & si utile, » ne doit avoir pour fondement & pour prin- » cipe que l'amour des Lettres, & le goût du

Mais n'eſt-ce pas encore avoir trop d'indulgence, lorſqu'on le voit manquer aux égards que tout honnête homme doit avoir pour les Miniſtres de la Religion? Il s'aurorife des abus que ce Corps reſpectable a condamnés dans tous les temps; &

» vrai. Or ſuivant cette maxime, un Jour-
» naliſte qui ſçait reſpecter ſes Lecteurs, ne
» proſtitue point ſa plume pour accréditer
» des principes faux & dangereux. Il n'af-
» fecte point de déprécier des Ecrits dont le
» plus grand défaut eſt de contredire ſon
» goût & ſes idées propres. Il cite avec
» exactitude; il ne déguiſe & n'altere rien.
» Il ne ſe pare point des expreſſions d'autrui;
» il ſe garde bien de rapporter de longs tex-
» tes ſans les diſtinguer, & ſans avertir que
» c'eſt un autre qui parle, il ne produit point
» du ridicule où il n'y en a pas, & quand il
» y en auroit, il ne le montre que quand
» l'intérêt du goût ou de la raiſon l'exige
» néceſſairement. »

non content de tirer avantage de la licence de ces Ecclésiastiques qui, par leurs mœurs, appartiennent plus au siecle corrompu, qu'à la Religion, il ose remuer les cendres d'un des plus illustres Prélats qu'ait eu le Clergé de France, pour en souiller la mémoire. Il ne craint pas enfin d'accuser M. *Bossuet* d'avoir soutenu par une réponse équivoque, & par sa présence, l'innocence des Spectacles. Et vous, Monsieur, vous allez jusqu'à avancer que cet illustre Prélat a fait un Ecrit en faveur de la Comédie. Qui croi-

roit qu'au lieu d'aller chercher la lumiere dans les admirables Ecrits de ce grand homme, on n'auroit pas honte d'en faire l'Apologiste de la licence !

On a négligé de relever dans le temps l'Extrait que l'on a donné de la Lettre de M. de B* dans l'Année Littéraire, parce que l'on a présumé que les fausses allégations qui y étoient employées, tomberoient comme des absurdités. Mais par la réponse que vous venez de faire indiscrétement pour moi à la Lettre de M. de B*, M. *Fréron* peut s'applaudir

d'avoir ſuivi le conſeil qu'un fameux délateur donnoit aux Courtiſans de *Philippe*, Roi de Macedoine, en leur diſant :

Meſſieurs, ...
. . . .
Quelque groſſier qu'un menſonge puiſſe être
Ne craignez rien, calomniez toujours.
Quand l'accuſé confondroit vos diſcours,
La plaie eſt faite ; & quoiqu'il en guériſſe,
On en verra du moins la cicatrice. *Rouſſ.*

Oui, Monſieur, l'impoſture ne fait que trop de proſélytes. Et la calomnie n'a malheureuſement que trop ſon effet, lorſqu'elle rencontre des gens intéreſſés à la croire légerement.

On a ſouvent relevé les

imputations que l'on a faites à S. *Thomas* & à S. *Antonin*. Cependant ceux qui cherchent à se séduire eux-mêmes dans leurs passions, les reclament toujours en leur faveur. Il en sera de même de ce que l'on attribue à M. *Bossuet*; on ne cessera de l'entendre répéter par ceux qui, en proie à leurs mauvais desirs, saisissent sans la moindre réflexion tout ce qui peut être favorable à leurs penchans. Mais pour rendre moins contagieux les Auteurs qui osent reproduire ces impostures, on doit, non répéter tout ce qui a été

écrit à ce ſujet, mais leur donner un démenti public, & ſe contenter d'annoncer de nouveau les Ouvrages qui ont détruit ces fauſſes imputations (1).

Qu'on liſe les Diſcours du P. *le Brun*, l'Ouvrage de M. le Prince de *Conti*, les Réflexions de M. *Nicole* ſur la Comédie, & celles que M. *Boſſuet* a faites, non, comme vous le prétendez fauſſement, pour la juſtifier, mais pour la réprouver, on verra tomber les fauſſes idées que les Partiſans des Specta-

(1) Voyez à la fin de ces Lettres l'hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres.

cles

cles donnent ſur la Doctrine de quelques illuſtres perſonnages.

On y apprend que parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques des douze premiers ſiecles, l'on n'en peut citer aucun qui ſe ſoit exprimé d'une maniere équivoque ſur cette matiere. Et ſi depuis l'établiſſement de la méthode ſcholaſtique l'on croit trouver quelques Théologiens qui paroiſſent avoir été favorables aux Spectacles, on ſe trompe, faute de connoître le langage ou plutôt la méthode des Scholaſtiques ; & pour en bien juger, voici un

principe qu'il faut ſçavoir.

Ces Théologiens ne ſe contentent pas de réſoudre les cas par rapport aux circonſtances qui les accompagnent ordinairement ; ils vont au-devant des objections qu'on pourroit leur oppoſer. Ils examinent quelquefois les difficultés par rapport à pluſieurs ſuppoſitions abſtraites & métaphyſiques.

Il ſuit de-là qu'ils approuvent en certaines hypothèſes ce qu'ils condamnent dans la pratique commune. Or on eſt ſouvent induit en erreur, lorſqu'on ne ſçait pas, ou plutôt lorſqu'on ne veut point

diſtinguer les déciſions abſolues, d'avec celles qui ne ſe rapportent qu'à des ſuppoſitions métaphyſiques.

Saint *Thomas*, par exemple, poſe pour principe que tout ce qu'on fait devant être réglé par la raiſon, les mots pour rire & tous autres jeux deviennent condamnables ; 1°. lorſque dans les jeux on mêle des actions ou des paroles deshonnêtes, ou nuiſibles à la réputation du Prochain ; 2°. lorſque le jeu étant de ſoi-même indifférent, il ſe trouve joint à des circonſtances qui le rendent mauvais, comme ſi l'on vou-

loit jouer des jeux que l'É-glise auroit défendus (1).

Je ne crois pas que juf-

(1) In omni eo quod eſt dirigibile ſecundùm rationem, ſuperfluum dicitur quod regulam rationis excedit .... dictum eſt autem quod ludicra, ſive jocoſa verba, vel facta, ſunt dirigibilia ſecundùm rationem, & ideò ſuperfluum in ludo accipitur quòd excedit regulam rationis. Quod quidem poteſt eſſe dupliciter. Uno modo ex ipsâ ſpecie actionum quæ aſſumuntur in ludum, quod quidem jocandi genus ſecundùm Tullium dicitur eſſe illiberale, petulans, flagitioſum, obſcænum, quandò ſcilicet utitur aliquis causâ ludi turpibus verbis, vel factis, vel etiam his quæ vergunt in Proximi nocumentum, quæ de ſe ſunt peccata mortalia..... Alio autem modo poteſt eſſe exceſſus in ludo ſecundùm defectum debitarum circumſtantiarum, putà cum aliqui utuntur ludo, vel temporibus, vel locis indebitis, aut etiam præter convenientiam negotii ſeu perſonæ. Et hoc quidem quandoque poteſt eſſe peccatum mortale propter vehementiam affectûs ad ludum, cujus delectationem præponit aliquis dilectioni Dei, ita quòd contra præceptum Dei, vel Eccleſiæ, talibus ludis uti non refugiat. *Sec. Sec. quæſt.* 168. *art.* 3.

qu'à présent vous ſoyez fondé à reclamer ce Saint Docteur en faveur des Spectacles, puiſque vous convenez qu'ils ſont défendus par l'Egliſe. Il eſt vrai que vous penſez que cette défenſe ne devroit plus avoir lieu préſentement, eu égard à la prétendue perfection de nos Théatres. Mais pour être purgés de termes obſcenes & groſſiers, ils n'en ſont pas moins dangereux, & il faut n'avoir de chaſte que les oreilles pour les trouver auſſi purs qu'on le prétend. « Il eſt » faux, dit M. *Boſſuet*, que » les Peres n'aient blâmé

» dans les Spectacles que l'i-
» dolâtrie & les impudicités
» manifestes. Ils y ont blâmé
» l'inutilité, la dissipation, la
» commotion de l'esprit, les
» passions excitées, le desir de
» voir & d'être vu, les choses
» honnêtes qui enveloppent
» le mal, le jeu des passions,
» & l'expression contagieuse
» des vices. » Chaque siecle a
eu sa maniere de couvrir les
idées propres à flatter la vo-
lupté. Nous en avons une
preuve dans *Duchesne* (1).

(1) Verba joculatoria omnes delicias & lepores & risu dignas urbanitates & cæteras ineptias buccis trucinantibus in medium eructare non erubescunt. *Rigord. in Ph. l. Aug. de Jocul. Duchesne, Hist. tom.* 5.

On y voit que dans les Spectacles des anciens temps de notre Monarchie, on ne se proposoit d'exciter les passions qu'avec les égards qu'exigeoit le goût de ce que nous appellons communément les honnêtes gens, c'est-à-dire, des personnes de la Cour & de la Capitale.

Je passe à l'endroit de saint *Thomas* dont les Partisans du Théatre ont le plus souvent fait usage. Ce grand Théologien se fait cette objection: « Si l'excès dans le jeu est un » péché, les Histrions, dont » toute la vie se rapporte au » jeu, seront donc dans un

» état de péché ; & il faudra (remarquez la conséquence) » condamner de même ceux » qui se servent de leur mi- » nistere, ou qui leur don- » nent quelque secours. Ce- » pendant S. *Paphnuce* eut » révélation qu'un Joueur de » flûte jouiroit avec lui du » même degré de gloire dans » le Ciel. »

Le Pere le *Brun* que les seuls préjugés ne dirigeoient pas, mais qui étoit versé dans la connoissance de l'Antiquité, remarque que pour bien entendre la réponse à cette objection, il faut observer qu'il n'étoit pas ques-
tion

tion de Spectacles tels que les nôtres du temps de ſaint *Thomas* ; que ce Saint entendoit par Hiſtrions ceux qui n'avoient d'autre emploi que de divertir quelquefois les hommes, ou par la récitation de quelques contes agréables, ou par des inſtrumens, comme faiſoit le Joueur de flûte dont il parle.

Ces Hiſtrions pouvoient être ce qu'on appelloit *Troubadours* ou *Chanteurs* ; & parmi eux, les *Poëtes Provenceaux* étoient les plus eſtimés. Les Princes & les grands Seigneurs les faiſoient venir à leur Cour pour s'en

amuſer. Deux ou trois de ces Poëtes s'aſſocioient quelquefois, & alloient de Château en Château s'offrir à réciter, au ſon de quelqu'inſtrument (1), les Pieces qu'ils avoient composées. Elles avoient pour objet, tantôt de récréer par des plaiſanteries, tantôt de louer les Exploits des Princes ou des Seigneurs qui les avoient mandés, comme on le voit dans l'Hiſtoire de *Louis VIII*, pere de S. *Louis*. Ces Hiſtrions n'avoient point de Théatres publics. Il en étoit d'eux comme

(1) Ceux qui jouoient des inſtrumens ſe nommoient *Jongleurs*.

de ces Comédiens dont parle *Pline* le Jeune, que l'on faisoit venir pour être récréé pendant le repas par quelques récits amusans ou instructifs (1); & ceux-là n'étoient point regardés infâmes à Rome, comme l'étoient ceux qui montoient sur des Théatres publics, & comme le sont nos Comédiens.

Cela posé, comment S. *Thomas* répond-il à l'objection qu'il s'est faite? Il décide que le divertissement étant quelquefois nécessaire, il n'est pas défendu qu'il y ait

(1) Frequenter Comædis cœna distinguitur, ut voluptates quoque studiis condiantur. *Plin. Lib.* 3. *Ep.* 1.

des hommes qui puissent nous divertir en jouant de quelqu'instrument, ou en nous récitant divers contes agréables; & qu'ainsi ils ne peuvent être en état de péché. Mais voici les conditions. « Pourvu, dit-il, qu'ils ne » disent & ne fassent rien d'il» licite; que le jeu soit mo» déré; qu'il ne dérange pas » les affaires, & qu'il ne se » rencontre point dans des » temps défendus » (1).

(1) Ludus est necessarius ad conversationem humanæ vitæ. Ad omnia autem quæ sunt utilia conversationi humanæ, deputari possunt aliqua officia licita, & ideò etiam officium Histrionum, quod ordinatur ad solatium hominibus exhibendum, non est secundùm se illicitum, nec sunt in statu peccati, dum-

On voit que par cette décifion S. *Thomas* laiffe le cas dans la fuppofition métaphyfique, qui n'eft pas certainement celle où fe trouvent nos Spectacles (1), qui font de la nature de ceux que ce faint Docteur a condamnés, parce qu'ils excitent aux vices les Spectateurs. Il n'eft pas queftion ici de l'Art Dramatique confidé-

modò moderatè ludo utantur, id eft non utendo aliquibus illicitis verbis vel factis ad ludum, & non adhibendo ludum negotiis & temporibus indebitis. *Séc. fec. quæft.* 168, *art.* 3. *ad finem.*

(1) Infpectio Spectaculorum vitiofa redditur in quantùm homo fit pronus ad vitia lafciviæ vel crudelitatis, per ea quæ ibi repræfentantur. *Sec. fec. q.* 167. *art.* 2.

ré en lui-même. M. de B* déclare aſſez dans ſa Lettre le jugement qu'on en doit porter comme Littérateur. Mais quant à l'effet moral de la repréſentation de nos Drames, quelle différence entre notre Théatre & celui des anciens Grecs ! Tout, juſqu'aux jeux Scéniques, dans les beaux jours d'Athènes, ſe rapportoit à l'utilité publique. Les Poëtes Dramatiques & les Acteurs étoient conſidérés comme des Hommes d'Etat, des Philoſophes, des Cenſeurs même chargés d'inſtruire & de réformer le Peuple, en rendant

presſque toujours leurs Drames relatifs ou à la Religion, ou au bien de la Patrie, ou à l'hiſtoire de la Nation; & on ne leur laiſſoit rien avancer qui pût offenſer le goût de l'ordre, l'amour de la vertu, ni l'intérêt dés mœurs publiques & particulieres. Les femmes ne montoient point ſur le Théatre. Or quel contraſte n'apperçoit-on pas dans nos Spectacles du côté des Poëtes, qui en font une école où l'on préſente preſque toujours les vices colorés en beau, & la vertu rendue ridicule; du côté des Acteurs, dont la vie ſcanda-

leuſe n'inſpire que la volupté ; du côté des Spectateurs qui, pour la plûpart (1), n'ai-

(1) Auroit-il échappé une vérité à M. *Fréron ?* M. de B*, en parlant des femmes qui vont à nos Spectacles, dit dans ſa Lettre, pag. 56. « Combien en eſt-il dont » on peut dire avec Martial, *Elle y eſt entrée* » *Pénélope , & elle en eſt ſortie Hélene.* » Notre Journaliſte ſoutient que M. de B* ſe trompe. *Il eſt plus vrai*, dit-il, *de dire que la plûpart des femmes qui vont à la Comédie, y entrent comme M. de B* prétend qu'elles en ſortent*, c'eſt-à-dire qu'elles y entrent déja toutes corrompues. M. *Fréron* paroît être moins zélé pour l'honneur du Sexe , que pour l'Arlequin de la Comédie Italienne, dont il voudroit faire un héros de vertu. *L'inimitable Carlin*, dit-il, *eſt bien éloigné, avec raiſon , de ſe croire un perſonnage capable de corrompre les mœurs.* Cet éloge lui ôteroit le caractere de ſon rôle, dont l'objet conſiſte non à ébranler les Spectateurs par ces paſſions qui cauſent la terreur & la pitié , mais à exciter & à flatter le libertinage dans preſque toutes les Scenes bouffonnes & licencieuſes dont il eſt l'ame , & qui certainement ſont d'un ton plus fort que ce qui ſe paſſe dans les bonnes compagnies.

ment à y goûter que des penſées libertines, & qu'un jeu indécent, *incitativum ad laſciviam?* Eſt-ce là ce que M. *Fréron* prétend faire appeller par ſaint *Antonin*, *Comédie de bonnes mœurs?* Je profite, Monſieur, de l'aveu que vous faites, que *ſi les Comédiens ne jouoient que des pieces telles que ſouhaiteroient les honnêtes gens, leur ſalle ſeroit ſouvent déſerte, & qu'avec d'excellentes pieces, les meilleurs Comédiens mourroient de faim.* Or S. *Antonin* décide formellement que ſi les Hiſtrions repréſentent quelquefois des Pieces hon-

nêtes, & quelquefois des deshonnêtes, on doit les abandonner & n'aſſiſter à aucune de leurs repréſentations (1). Ces Hiſtrions ſont pour lors dans le cas de ceux dont S. *Thomas* déclare le gain auſſi illicite que celui des femmes proſtituées (2), & auquel par conſéquent il n'eſt point permis de contribuer. Mais n'eſt-ce point parler à un homme qui dort, que

(1) Cùm Hiſtriones utuntur indifferenter tali exercitatione ad repræſentandum etiam turpia, illicita ars, & eum oportet dimittere, & peccatum eſt talia aſpicere, & talibus pro illo opere aliquid dare. 5 *Sum. tit.* 8.

(2) Quædam verò dicuntur malè acquiſita, quia acquiruntur ex turpi causâ, ſicut de meretricio & Hiſtrionatu. *Sec. ſec. quæſt.* 87. *art.* 2.

d'entrer avec vous dans ces discussions, dès que vous vous dites (1) engagé dans les délires de l'amour & de la Poésie ? *Cum dormiente loquitur qui enarrat stulto sapientiam.* Eccles. cap. 22. v. 9.

Je crois encore que vous rêvez quand vous citez *S. Charles Borromée* comme une autorité favorable aux Spectacles. C'est un reproche qu'on a à faire à tous les Apologistes du Théatre. Ils ne s'autorisent que trop souvent d'Auteurs graves : mais ils ne citent jamais, ou s'ils

(1) Dans une Piece intitulée : *Rêve à Mademoiselle de* ***

citent quelquefois, ils sont toujours infideles, soit parce qu'ils tronquent les passages, soit parce qu'ils les interpretent mal, soit parce qu'ils ont la mauvaise foi de taire ce qui pourroit découvrir l'esprit des Auteurs dont ils font usage. « Les » personnages, disent-ils, les » plus recommandables ont » regardé le Théatre, com- » me étroitement lié à l'ordre » public. *Saint Charles Bor- » romée* corrigeoit de sa pro- » pre main des Pieces desti- » nées à la déclamation. *Ri- » chelieu* s'occupa de réfor- » mer la Scene ; *Fénélon*

» avoit les mêmes vûes: M.
» *Languet*, Archevêque de
» Sens, dans ſon Diſcours
» pour la réception de M. *de*
» *la Chauſſée* à l'Académie
» Françoiſe, dit à ce Poëte
» Dramatique: je puis don-
» ner, NON AUX SPECTACLES
» QUE JE NE PUIS APPROUVER,
» mais à des Pieces auſſi ſa-
» ges que les vôtres, *une cer-*
» *taine meſure de louanges.*
» Le ſacré & le profane, le
» ſérieux & le comique, la
» chaire & le théatre doi-
» vent ſe liguer pour rendre
» le vice odieux; ainſi diſent
» nos Apologiſtes des Spec-
» tacles, les Saints, les Poli-

» tiques & les Sages ont
» cru que le Théatre méri-
» toit une attention particu-
» liere du gouvernement. »
Ces autorités ne ſont pas d'une bonne valeur. *Le Cardinal de Richelieu*, toléroit par des conſidérations politiques ce qu'il devoit déſapprouver comme Miniſtre Eccléſiaſtique. Le ſentiment de M. *de Fénélon*, ne doit être regardé que comme une foibleſſe de Littérateur. Et cette *meſure de louanges* que M. *Languet* accorda à M. *de la Chauſſée*, manifeſte l'embarras où il étoit de concilier le devoir Eccléſiaſtique avec l'étiquet-

te de la cérémonie du moment. Il me ſemble que prétendre tirer avantage de cette anecdote Littéraire pour le Théatre, c'eſt manquer aux égards qu'on doit à la bonne idée que l'on avoit des mœurs canoniques de ce Prélat.

Quant à S. *Charles Borromée*, cet illuſtre Cardinal, étoit bien éloigné d'approuver les Spectacles. On peut en juger par ſes Ordonnances Paſtorales qui ſe trouvent dans les actes des Conciles de Milan. « Nous avons, dit» il, jugé à propos d'exhor» ter les Princes & les Ma-

» gistrats de chasser de leurs » Provinces, les Comédiens, » les Farceurs, les Bateleurs, » & autres gens semblables » de mauvaise vie, & de dé- » fendre aux Hôtelliers & à » tous autres, sous de grieves » peines, de les recevoir chez » eux. » Il ordonna aux Prédicateurs de reprendre avec force ceux qui suivent les Spectacles, & de ne pas cesser de représenter aux Peuples, combien ils doivent les avoir en horreur (1). Enfin en 1662, on fit imprimer à

(1) Principes & Magistratus commonendos esse duximus, ut Histriones & mimos cæterosque circulatores & ejus generis perditos homines è suis finibus ejiciant; & Caupones & alios quicumque eos re-

Toulouse

Toulouſe un Livre que S. *Charles* avoit fait compoſer pour prouver que les Spectacles Dramatiques ſont mauvais, à cauſe des circonſtances qui les accompagnent, & de leurs effets. Ce vénéra-

ceperint acriter animadvertant.... Omnes nequitiæ ſentinas è Provincia tollendas curent. *Conc. Prov. I. part. 2.*

Publicorum peccatorum illecebris quas homines depravatæ conſuetudinis errore decepti pro nihilo putant, Concionator perpetuò reprehendet atque in ſummum odium adducere contendet, oſtendetque quàm graviter Deum offendant.... Scenicæ Perſonatæque actiones, undè tanquam quodam ſeminario ſemina malefactorum ac flagitiorum penè omnium exiſtunt, quàm à chriſtianæ diſciplinæ officiis adhærentes, quàm valdè cum Paganorum inſtitutis convenientes atque Diaboli actu inventæ, omni officio à Populo Chriſtiano exterminandæ ſint, quàm maximè poterit Religione contendet. *Actor. Part. 4. pag. 483.*

ble Cardinal rappella ſur cet objet les principes de l'Egliſe, que les abus avoient fait oublier ; mais il ſe conduiſit avec la prudence d'un Pontife éclairé.

On ſçait que l'Egliſe eſt ſouvent obligée de tolérer des abus dont la ſuppreſſion pourroit cauſer de plus grands déſordres, ou qu'elle ne peut détruire ſans le concours de la puiſſance ſéculiere (1). Et alors les Miniſtres de la Religion ne peuvent que les déclarer mauvais, en détourner les Fideles par tous les

(1) Eccleſia multa tolerat quæ non probat. S. Aug.

moyens poſſibles, & propoſer les tempéramens qui peuvent les rendre moins contagieux. C'eſt ce que fit S. *Charles.* Les déſordres de ſon Diocèſe étoient extrêmes, & la réforme ne pouvoit s'en faire que par degrés. Il obtint du Gouverneur de Milan un ordre qui défendit de repréſenter aucune Piece qui n'eût été examinée, & trouvée conforme à la Morale chrétienne. Mais, comme le dit l'Hiſtorien de ſa vie, cette Loi parut ſi ſévere aux Comédiens, qu'ils aimerent mieux quitter la Ville. Et quand il ſeroit vrai

que S. *Charles eut corrigé des Pieces destinées à la déclamation*, on doit supposer que l'examen en étoit si sévere, qu'il ne pouvoit tendre qu'à la destruction des Spectacles. C'est du moins l'effet qui en résulteroit, si l'on donnoit des Censeurs aussi scrupuleux à nos Théatres, de même qu'il n'y auroit plus de Spectateurs s'il falloit n'aller aux Spectacles qu'aux conditions que Saint *François de Sales* en permettoit l'usage.

Il y a des gens qui ont de faux préjugés à l'égard de ce

ſaint Evêque. Ils le ſuppoſent ſi complaiſant, qu'ils le feroient preſque le Patron des *Caſuiſtes relâchés* ; & cette opinion les porte à faire de Saint *Charles Borromée* le Patron des *Caſuiſtes rigoriſtes*. Néanmoins ces deux Saints ne different que dans la maniere dont ils ont annoncé la Doctrine de l'Egliſe, & dans le fond, ils ſont tous deux auſſi rigides ; S. *François de Sales* ne l'eſt-il pas aſſez lorſque pour le choix d'un Confeſſeur, il veut qu'on en choiſiſſe, non un entre mille, comme l'avoit dit *Avila*, mais un en-

tre dix mille ? Il permet, dit-on, d'aller aux bals & autres divertiſſemens dangereux. Mais comment les permet-il ? C'eſt en exigeant des diſpoſitions qu'on ne pourroit eſſayer de garder avec fidélité ſans renoncer à tous ces plaiſirs. Il compare ces divertiſſemens aux champignons dont les meilleurs ne ſont pas ſalubres. « Toutes ces Aſſemblées, dit-» il, attirent ordinairement les » vices & les péchés qui re-» gnent en une Ville, les ja-» louſies, les bouffonneries, » les railleries, les querelles, » les folles amours, parce

» que leur appareil, leur tu-
» multe, & la liberté qui y
» dominent, échauffent l'ima-
» gination, agitent les ſens &
» occupent le cœur au plai-
» ſir; ſi le ſerpent vient ſouf-
» fler aux oreilles une paro-
» le ſenſuelle ou quelque
» cajollerie, ſi l'on eſt ſurpris
» des regards de quelque ba-
» ſilic, les cœurs ſont tous
» diſpoſés à en recevoir le ve-
» nin. Ces ridicules divertiſ-
» ſemens diſſipent & affoi-
» bliſſent les forces de la vo-
» lonté pour le bien, & ré-
» veillent en l'ame mille ſor-
» tes de mauvaiſes diſpoſi-
» tions. C'eſt pourquoi l'on

» ne doit jamais ſe les per-
» mettre, dans la néceſſité,
» même, qu'avec de grandes
» précautions, & ſans avoir
» enſuite recours à quelques
» conſidérations ſaintes &
» fort vives, qui préviennent
» les dangereuſes impreſſions
» que les plaiſirs pourroient
» faire ſur l'eſprit; & voici
» celles que je vous conſeil-
» le. En même temps que vous
» étiez à ces divertiſſemens,
» que je ſuppoſe avoir été
» bien réglés dans toutes leurs
» circonſtances pour la bon-
» ne intention, pour la mo-
» deſtie, pour la dignité &
» la bienſéance, penſez, dis-
» je,

» je, qu'en même-temps que
» vous y étiez, plusieurs ames
» brûloient dans l'enfer pour
» des péchés commis dans ces
» divertissemens ou par leurs
» mauvaises suites. Plusieurs
» Religieux & personnes de
» piété étoient à la même
» heure devant Dieu, chan-
» toient ses louanges & con-
» temploient sa divine bon-
» té. Plusieurs personnes dans
» ce même temps sont mortes
» dans une grande angoisse;
» mille & milliers d'hommes
» & de femmes ont souffert
» les douleurs des maladies
» les plus violentes en leurs
» maisons & dans les Hôpi-

» taux : Hélas ! ils n'ont eu
» nul repos, & vous n'avez
» eu nulle compaſſion d'eux :
» ne penſez-vous pas qu'un
» jour vous gémirez comme
» eux, tandis que les autres
» ſeront à ces mêmes diver-
» tiſſemens. Notre Seigneur,
» la Sainte Vierge, les Anges
» & les Saints vous voyoient
» à ces divertiſſemens ? Ah !
» que vous leur avez déplu
» en cet état ! Enfin tandis
» que vous étiez-là, le temps
» s'eſt écoulé, la mort s'eſt ap-
» prochée. Conſidérez qu'el-
» le vous appelle à ce paſſa-
» ge affreux du temps à l'E-
» ternité, mais à l'Eternité

» des biens ou des peines.
» Voilà les considérations
» que je vous suggere ; mais
» Dieu vous en fera naître
» d'autres plus fortes, si vous
» avez sa crainte » (1).

Croyez-vous, Monsieur, que ce soit là permettre ces divertissemens ? N'est-il pas évident que ce saint Evêque cache son zèle sous une indulgence apparente, qui en même-temps inspire le plus grand mépris du monde corrompu, & l'aversion la plus héroïque de ses maximes & de ses Théatres? *Consequentia ista adeò luculenta ut nullâ*

(1) Œuvres de Saint *François de Sales.*

valeat tergiverſatione eludi ?

Quelle vraiſemblance y a-t-il à attribuer à des perſonnages dont la ſainteté eſt ſi bien établie, des opinions que les Peres *Guſman* & *Mariana* (1) déclarent n'avoir jamais été ſoutenues que par ceux qui appellent bon ce qui eſt mauvais, & mauvais ce qui eſt bon ? Et

(1) Cenſeo licentiam Theatri afferre certiſſimam peſtem moribus chriſtianis. Excæcat nimirum prava conſuetudo animos, & quæ paſſim fieri videmus defendere conantur quidam licentiæ Patroni..... Populus intelligat Hiſtriones non probari à Republicâ, ſed Populi oblectationi atque importunis precibus dari; quæ, cum non poteſt quæ meliora ſunt obtinere, ſolet aliquando minora mala tolerare, & Populi levitati aliquid concedere. *Mariana Lib. 3. de Rege & Regis inſtitutione cap. de Spectaculis.*

quand même on trouveroit dans des ſiecles d'ignorance quelques Auteurs reſpectables à qui l'on pourroit reprocher d'avoir eu trop de complaiſance pour certains abus, leur autorité ne feroit point loi, & par conſéquent l'exemple des Eccléſiaſtiques qu'on dit rencontrer aux Spectacles, ne doit pas en impoſer (1). C'eſt un ſcandale humiliant pour les Etats Ca-

(1) At cum Theatra frequentant non probi, ſed ſuæ profeſſionis violatores omninò ſunt. Non ad vulgi opinionem ſed ad regulam mores ſuos conformare debent....... an ne factum quodpiam à lege ſeverrime vetitum idcircò de crimine purgare debemus quod homines non undequoquè ſceleſti illud perpetrant. *Franciſc. Daniel. Concina Ordin. Prædicator. collect. diſſert. de Spectac.*

tholiques, puiſque les Proteſtans ſe piquent à cet égard d'une plus grande régularité. Si, dit un Auteur Luthérien, cité dans un Ouvrage du P. *Concina*, quelques Princes *Evangéliques* tolerent dans leurs Cours ces ſortes de divertiſſemens, on ne pourra pas du moins reprocher à nos Miniſtres de ſe les permettre. Ils ſçavent trop ce que la ſainteté de leur caractere exige, & quelle influence leur conduite a ſur les Laïcs. *Quod ſi tamen in Aulis Evangelicorum Principum hæc gaudia admittuntur, haud facile Clericis & verbi Dei Mi-*

niſtris jure dedecus hoc poterit objici. Optime enim intelligunt quid deceat venerandum hunc ordinem, quantumque ſuo exemplo proficiat vel noceat (1). Au reſte, ſuivant l'obſervation du P. *Concina*, que les Hérétiques ne ſe prévalent pas des mauvaiſes mœurs de ceux qui ne profeſſent que de bouche notre Religion. La ſainteté de notre Doctrine, & la pureté de notre Morale n'en ſont pas moins inaltérables. C'eſt de Dieu & non des hommes que l'Egliſe a reçu ſes Loix : ainſi

(1) Cette citation ſe trouve dans une Diſſertation du P. *Concina de Spectac.*

elle ne dépend point des exemples (1). Rien n'eſt plus ſatisfaiſant que les réponſes laconiques & énergiques que

(1) Utinam ſaltem vel ab ipsâ naturâ inſitus defendendi propriæ Religionis decorem inſtinctus ſevocaret Catholicos Clericos ab iis inaniſſimis fabulis & corruptelis quas vel ipſi heretici tanquam clericali ſtatui infeſtas deteſtantur. Ii omnes, quibus vera Catholica Religio cordi eſt, haud poſſunt non ſummoperè commoveri & rubore perfundi & mœſtitiâ angi dum talia in hæreticis legunt. Quoniam hinc diſcunt nil fortiùs hæreticorum converſionem remorari quam Catholicorum & maxime Clericorum peſſimos mores iſtorum vitia in errore obfirmant homines à verâ devios Religione cujus tamen veritati nihil mali evenire poteſt ex malitiâ eorum qui illam profitentur...... Scimus aliundè Religionis veritatem quam ab eorum qui illam profitentur moribus hauriendam eſſe.

Acceſſus ad Theatra omnibus circumſtantiis inſpectis res eſt ſuâpte naturâ periculorum plena omniumque laxitatum & diſſolutionum occaſio vel ipſis ſæcularibus hominibus. *Concin. ibid.*

M. *Boſſuet* & un Evêque de Noyon firent à ce ſujet à *Louis XIV*. M. de B*. a fait uſage de ces anecdotes (1) pour réfuter ce que vous répétez d'après M. *de Voltaire* au ſujet du banc que les Evêques avoient à Verſailles ſous *Louis XIV* dans la ſalle de la Comédie. Ce prétendu banc, dont M. *Fréron* s'autoriſe auſſi, ne ſubſiſte plus; c'étoit donc un abus qui n'auroit pas été tolérable, nonobſtant la différence qu'on prétend mettre entre les Spectacles de la Ville & ceux de la Cour.

(1) Voyez la premiere Lettre, p. 87-88.

Je conviens que ceux-ci ne ſont que des repréſentations domeſtiques, qu'on regarde comme d'étiquette. La préſence de la majeſté du Monarque doit y tenir en reſpect tous les Spectateurs, & attirer tous leurs regards. Mais quoiqu'il en ſoit, les Acteurs, pour ſervir à ces amuſemens de Cour, ne peuvent en rien conclure en faveur de leur profeſſion envers le Public. Elle n'en paroît pas moins odieuſe aux perſonnes vertueuſes de la Cour. M. l'abbé *Clément* (1) nous a conſervé à cet égard un illuſtre témoi-

(1) Prédicateur du Roi.

gnage. Cet Orateur, dont l'éloquence a toujours été consacrée au saint Ministere, rapporte dans un de ses Ouvrages (1) un trait qui caractérisera à la postérité la vertu de Madame ANNE HENRIETTE DE FRANCE, morte à Versailles le 10 Février 1752 : « Cette excel- » lente Princesse disoit un » jour à une personne qu'elle » honoroit de quelque con- » fiance, qu'elle ne conce- » voit pas comment on pou- » voit goûter quelque plai- » sir aux représentations du

(1) Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde. *Edition de* 1743.

» Théatre, que pour elle c'é-
» toit un vrai ſupplice. La
» perſonne à qui elle parloit
» ainſi, ne put s'empêcher
» d'en marquer de l'étonne-
» ment, & prit la liberté de
» lui en demander la raiſon.
» Je vous avoue, répondit la
» Princeſſe, que quelque gaie
» que je ſois en allant à la
» Comédie, ſitôt que je vois
» les premiers Acteurs paroî-
» tre ſur la Scene, je tombe
» tout-à-coup dans la plus pro-
» fonde triſteſſe: *voilà, me dis-*
» *je à moi-même, des hommes*
» *qui ſe damnent de propos dé-*
» *libéré pour me divertir. Cette*
» *réflexion m'occupe & m'ab-*

» *ſorbe toute entiere pendant le*
» *Spectacle. Quel plaiſir pour-*
» *rois-je y goûter ?*

Cette Princeſſe n'ignoroit pas tous les grands & frêles raiſonnemens des Apologiſtes du Théatre ; mais elle ſçavoit *que toutes leurs vaines prétentions étant approfondies, paroiſſent puériles & dépourvues de ſens.* « Les ſophiſmes,
» comme le dit M. *Greſſet*, les
» noms ſacrés & vénérables
» dont on abuſe pour juſtifier
» la compoſition des Ouvra-
» ges Dramatiques & le dan-
» ger des Spectacles ; les tex-
» tes prétendus favorables,
» les anecdotes fabriquées,

» tout cela n'eſt que du bruit ; » & un bruit bien foible » pour ceux qui ne refuſent » point d'écouter les récla- » mations de la Religion, & » qui reconnoiſſent que lorſ- » qu'on eſt réduit à diſputer » avec la conſcience, on a » toujours tort.

» Tous les ſuffrages de l'o- » pinion, de la bienſéance & » de la vertu purement hu- » maine fuſſent-ils réunis en » faveur de nos Théatres pu- » blics, on aura toujours à » leur oppoſer la Loi de Dieu » qui les défend. » On ne pourra jamais acquérir de preſcription contre cette Loi.

Les Partiſans des Spectacles manqueront toujours de la condition la plus eſſentielle, c'eſt-à-dire, de la poſſeſſion de bonne foi. Comment en effet pourroient-ils l'avoir ? La raiſon, indépendamment de la perfection qu'exige le Chriſtianiſme, a-t-elle jamais ceſſé de proteſter contre cette ſorte d'amuſement, dont l'effet eſt de nuire aux mœurs, en donnant ſur pluſieurs crimes des idées oppoſées à celles que donnent la raiſon & la Religion ? « Il eſt, par exemple, dit l'abbé *des Fontaines*, » défendu ſur le Théatre » d'enſanglanter la ſcene

» même en le faiſant ſuivant
» les regles de la juſtice & de
» l'honneur, & il eſt per-
» mis néanmoins de s'ôter la
» vie à ſoi-même, ce qui hors
» du Théatre feroit horreur.
» La raiſon nous dit que c'eſt
» une vraie foibleſſe de ne
» pouvoir ſurvivre à ſon mal-
» heur, & qu'il eſt bien plus
» noble de braver la fortune,
» & de ne jamais s'abandon-
» ner, lorſqu'elle nous aban-
» donne. D'ailleurs notre Re-
» ligion nous repréſente cette
» action de déſeſpoir com-
» me le plus grand & le
» plus funeſte des péchés
» qu'un Chrétien puiſſe com-
» mettre ;

» mettre : comment oublie-
» t-on ainſi la Morale & la
» Religion au Théatre ? De
» même que la lecture des
» Romans rend l'eſprit ro-
» maneſque, l'aſſiduité au
» Théatre rend auſſi l'ame
» tragique. Parmi les Spec-
» tateurs il ſe peut trouver
» un malheureux, réduit au
» déſeſpoir, ou qui ſera au
» premier jour dans cette af-
» freuſe ſituation ; l'exemple
» de tant de Héros qu'il a vus
» ſe délivrer de la vie, ſe re-
» tracera dans ſon imagina-
» tion, & le portera peut-
» être à cette fatale extré-
» mité. Enfin nos Loix ont

» attaché des peines infaman-
» tes à une action que nous
» osons regarder comme très-
» belle & très-glorieuse sur
» le Théatre » (1).

L'abbé *des Fontaines*, sçavoit assez respecter la Religion pour ne pas comparer, comme l'a fait indécemment M. *Fréron* (2), la parole de Dieu avec la parole empoisonnée du Théatre, ni pour juger des effets de l'une par ceux de l'autre. L'émotion causée par un bon Sermon ne s'opere que par l'Esprit divin, dont le Pré-

(1) Esprit de l'abbé *des Fontaines*, *t.* 1. *p.* 159.

(2) Dans le trentieme cahier de l'Année Littéraire 1758.

dicateur eſt l'organe, quelle que ſoit la durée de cette émotion; au lieu que rien n'eſt plus naturel que les impreſſions des Repréſentations Dramatiques, elles ſont même inévitables, mais pour le mal. Et ſi le Drame contient quelques bonnes penſées morales, c'eſt d'elles que M. *Fréron* devoit dire que leurs *impreſſions ne laiſſent pas plus de traces dans l'ame qu'un vaiſſeau en fendant la mer*, parce qu'elles ſont déplacées ſur des Théatres où il n'y a de victoires aſſurées que pour le vice. Ses attraits y ſont toujours efficaces, par-

ce qu'en général le cœur de l'homme eſt fort *combuſtible* par ſa nature, & tout diſpoſé à s'enflammer à la moindre étincelle des paſſions, dont il poſſede tous les germes. N'en déplaïſe à M. *Fréron*, il me paroît qu'il n'a pas auſſi bien étudié l'homme que l'a fait la *Bruyere.*

Ce Journaliſte ne ſe montre pas meilleur Connoiſſeur en Ouvrages de Caſuiſtes. Il nous donne pour un Ecrit *judicieux & raiſonnable, fait par un habile Caſuiſte, & un célebre Directeur de conſcience*, la Lettre que le P. *Caffaro fit pour prou-*

ver qu'il étoit permis, non-ſeulement de compoſer des Pieces de Théatre, mais de les jouer, & d'y aſſiſter. Ce Journaliſte en auroit ſans doute porté un autre jugement, s'il avoit eu connoiſſance de la rétractation (1). Il eſt vrai que l'Ecrit qu'il donne pour une autorité recevable, eſt fort peu impoſant par lui-même ; mais combien de gens qui, faute de raiſon & de lumieres, s'autoriſeront, d'après notre Journaliſte, de cette Lettre déſavouée, production indiſcrete d'un jeu-

(1) Elle eſt imprimée à la fin de ces Lettres.

ne homme qui n'avoit presqu'aucune idée de nos Spectacles, qui n'avoit pas seulement lu *Moliere*, qui s'étoit laissé séduire par de faux exposés, qui confondoit les usages d'un temps avec ceux d'un autre, qui ignoroit enfin l'esprit des Auteurs dont il avoit fait usage pour s'autoriser dans son illusion? Voilà les Casuistes dont on veut se prévaloir, quand on s'oublie, comme M. *Fréron*, jusqu'à traiter de *divines & de justes idoles du Public* (1), des créatures dont la profession est incompati-

(1) Année Littéraire 37. Cahier de 1758.

ble avec les bonnes mœurs. S'il en étoit de la queſtion des Spectacles, comme de ces points de Doctrine ſur leſquels on voit les Théologiens diſputer ouvertement pour ou contre, & chaque Parti s'applaudir d'un triomphe indécis, le P. *Caffaro* ſe ſeroit-il cru obligé de donner la rétractation la plus authentique de la Lettre dont M. *Fréron* oſe s'autoriſer ? Mais eſt-il facile de détromper des gens, qui, à force de s'être figuré que ce qui flatte leur goût pour la volupté eſt permis, s'en ſont fait une eſpece de convic-

tion? L'on ſçait que l'ignorance de l'eſprit de l'homme, comme le dit un grand génie de l'antiquité, n'eſt jamais plus préſomptueuſe, ni ne prétend jamais mieux philoſopher & raiſonner que quand on veut lui interdire l'uſage de quelque divertiſſement, ou de quelque plaiſir dont elle eſt en poſſeſſion (1).

On voit quelquefois la vérité recevoir des hommages de ceux même qui n'en ſont pas les fideles Diſciples. On en a un exemple dans la Lettre

(1) *Mirum quippe quàm ſapiens argumentatrix ſibi videtur ignorantia humana, cùm aliquid de hujuſmodi gaudiis ac fructibus veretur admittere. Tert.*

que

que M. *Jean-Jacques Rousſeau* de Genêve a adreſſée à M. *Dalembert*, pour réfuter les ridicules reproches que les Auteurs Encyclopédiſtes avoient faits à la République de Genêve, ſur ce qu'elle n'a pas de Théatres publics. Je conviens que le caractere de cet Auteur eſt de paroître plein du langage philoſophique ſans être véritablement Philoſophe, qu'il eſt livré aux paradoxes d'opinions & de conduite; qu'en même temps qu'il peint la beauté des vertus, il l'éteint dans l'ame de ſes Lecteurs. C'eſt ce dernier effet que ſa Lettre

à M. *Dalembert* paroît avoir produit ſur vous, Monſieur, puiſque vous rejettez tout ce qu'elle contient de vrai à l'égard de l'état de Comédien, de la Morale qui ſe débite ſur le Théatre, & de ſes funeſtes impreſſions ſur les Spectateurs. Mais quoique cet Ecrivain inſinue dans cet Ouvrage le poiſon de la volupté, en paroiſſant le proſcrire; quoiqu'il y ſoit dangereux ſur quelques points très-importans de Doctrine & de Morale, néanmoins les vérités qui lui ſont échappées n'en ſont pas moins reſpectables, elles doi-

vent être recueillies comme de l'or que les honnêtes gens ont droit de réclamer. On ſçait combien eſt pernicieux le plan d'éducation que ce même Auteur a donné ſous le titre d'*Emile* (1). Loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, il n'eſt pas même propre à former des Citoyens, & des hommes; cependant faut-il rejetter cet hommage admirable qui y eſt rendu à l'autenticité de l'Evangile. « J'avoue, dit-il, que la ma-

(1) Condamné par l'Arrêt du Parlement de Paris, du 9 Juin 1762, par le Mandement de M. *de Beaumont* Archevêque de Paris, du 20 Août 1762, & par la Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris de la même année.

» jeſté de l'Ecriture m'éton-
» ne ; la ſainteté de l'Evangile
» parle à mon cœur. Voyez les
» Livres des Philoſophes avec
» toute leur pompe ; qu'ils
» ſont petits près celui-là ! Se
» peut-il qu'un Livre à la fois
» ſi ſublime & ſi ſimple ſoit
» l'ouvrage des hommes ? Se
» peut-il que celui dont il
» fait l'hiſtoire ne ſoit qu'un
» homme lui-même ? Eſt-ce là
» le ton d'un Enthouſiaſte ou
» d'un ambitieux Sectaire ?
» Quelle douceur, quelle pu-
» reté dans ſes mœurs ! Quelle
» grace touchante dans ſes
» Inſtructions ! Quelle éléva-
» tion dans ſes maximes ! Quel-

» le profonde ſageſſe dans ſes
» diſcours ! Quelle préſence
» d'eſprit, quelle fineſſe, &
» quelle juſteſſe dans ſes ré-
» ponſes ! Quel empire ſur ſes
» paſſions ! Où eſt l'homme,
» où eſt le ſage qui ſçait agir,
» ſouffrir & mourir ſans foi-
» bleſſe & ſans oſtentation ?
» Oui, ſi la vie & la mort de
» *Socrate* ſont d'un Sage, la
» vie & la mort de *Jeſus* ſont
» d'un Dieu. Dirons-nous que
» l'Hiſtoire de l'Evangile eſt
» inventée à plaiſir ?... Ce n'eſt
» pas ainſi qu'on invente ; &
» les faits de *Socrate* dont per-
» ſonne ne doute, ſont moins
» atteſtés que ceux de *Jeſus*-

» *Christ*.... Il seroit plus in-
» concevable que plusieurs
» hommes d'accord eussent fa-
» briqué ce Livre, qu'il ne l'est
» qu'un seul en ait fourni le su-
» jet. Jamais les Auteurs Juifs
» n'eussent trouvé ce ton, ni
» cette morale. Et l'Evangile
» a des caracteres si grands, si
» frappans, si parfaitement ini-
» mitables, que l'inventeur en
» seroit plus étonnant que le
» Héros. » Ce témoignage,
Monsieur, doit certainement
faire autorité, quoique l'Au-
teur ait refusé de se soumet-
tre à la Doctrine de ce saint
Evangile, & qu'après en
avoir bien établi les augus-

tes caracteres, *il en rejette la révélation divine , & se dit ami de toute Religion où l'on sert l'Estre éternel, selon la raison qu'il nous a donnée.* Tels sont ces beaux esprits du temps. Ils se piquent de raisonner en Philosophes, & vivent en insensés. Ils sont souvent en contradiction avec eux-mêmes; & ils n'ont que quelques momens lucides où ils parlent le langage de la vérité; mais ce n'est que de la plénitude de l'esprit ou de l'imagination, & non de l'abondance du cœur. C'est dans de pareils momens que M. *J. J. Rousseau*

a dit avoir reconnu, qu'on ne pouvoit être vertueux ſans Religion, & qu'il a porté un auſſi bon jugement ſur les Théatres publics.

Il parle d'après ſa propre expérience & en obſervateur ſenſé des influences des Spectacles ſur les mœurs. Ainſi vous ne pouvez point dire qu'il eſt l'écho de ce qu'on appelle indécemment *déclamations de Prêtres*.

Il ne penſe pas comme ces Modernes *Ariſtipes*, dont vous paroiſſez avoir adopté l'Ecole, que des Spectacles & des mœurs puiſſent jamais être choſes compa-

tibles. Il nie que les Repréſentations Théatrales ſoient néceſſaires pour former le *goût des Citoyens, & leur donner une fineſſe de tact, & une délicateſſe de ſentiment* (1), ou qu'elles puiſſent jamais être utiles aux mœurs, quand même l'on y verroit toujours le vice puni, & la vertu récompenſée. Et afin qu'on ne me ſoupçonne pas d'exagérer, je vais le faire parler lui-même. Ouvrez donc vos oreilles. *Erigant aures obtuſas qui compreſſis labiis muſſitant noſtram ſententiam non eſſe certam.*

(1) Expreſſions des Auteurs Encyclopédiſtes.

« Demander ſi les Spectacles ſont bons ou mauvais, » il ſuffit pour décider la queſtion, de ſçavoir que leur » objet principal a toujours » été d'amuſer le Peuple. » Voilà d'où naît la diverſité » des Spectacles, ſelon les » goûts des diverſes Nations. » Un peuple intrépide, grave & cruel, veut des fêtes meurtrieres & périlleuſes, où brillent la valeur » & le ſens froid. Un peuple féroce & bouillant veut » du ſang, des combats, des » paſſions atroces. Un peuple voluptueux veut de la » muſique & des danſes. Un

» peuple galant veut de l'a-
» mour & de la politeſſe. Un
» peuple badin veut de la
» plaiſanterie & du ridicule.
» *Trahit ſua quemque volup-*
» *tas*. Il faut pour leur plaire
» des Spectacles, non qui mo-
» derent leurs penchans, mais
» qui les favoriſent & les for-
» tifient... Il n'y a que la rai-
» ſon qui ne ſoit bonne à rien
» ſur la Scene.

» Une bonne conſcience
» éteint le goût des plaiſirs
» frivoles ; c'eſt le mécon-
» tentement de ſoi-même ;
» c'eſt le poids de l'oiſiveté ;
» c'eſt l'oubli des goûts ſim-
» ples & naturels qui établiſ-

» ſent la prétendue néceſſité
» des Spectacles..... Atta-
» cher inceſſamment ſon
» cœur ſur la Scene, c'eſt
» annoncer qu'il étoit mal à
» ſon aiſe au-dedans de nous.
» L'on croit s'aſſembler au
» Spectacle, & c'eſt-là que
» chacun s'iſole ; c'eſt-là
» qu'on va oublier ſes amis,
» ſes voiſins, ſes proches,
» pour s'intéreſſer à des fa-
» bles, pour pleurer les mal-
» heurs des morts, ou rire
» aux dépens des vivans, de
» maniere qu'on pourroit dire
» de ceux qui les fréquen-
» tent: *N'ont-ils donc ni fem-*
» *mes, ni enfans, ni amis,*

» comme répondit un Bar-
» bare à qui l'on vantoit les
» Jeux publics de Rome ?...
» Le Théatre purge les paſ-
» ſions qu'on n'a pas, & fo-
» mente celles qu'on a.....
» J'entends dire que la Tra-
» gédie mene à la pitié par
» la terreur ; ſoit, mais quelle
» eſt cette pitié ? Une émo-
» tion paſſagere & vaine,
» qui ne dure pas plus que
» l'illuſion qui l'a produite ;
» un reſte de ſentiment na-
» turel, étouffé bientôt par
» les paſſions, une pitié ſté-
» rile qui ſe repaît de quel-
» ques larmes, & n'a jamais
» produit le moindre acte

» d'humanité.... On s'atten-
» drit plus volontiers à des
» maux feints qu'à des maux
» véritables. Les imitations
» du Théatre n'exigent que
» des pleurs, au lieu que
» les objets imités exige-
» roient de nous des ſoins,
» du ſoulagement, des con-
» ſolations dont on veut
» s'exempter.

» La vertu dans la Tragé-
» die ne paroît que comme un
» jeu de Théatre bon à amuſer
» le Public ; mais qu'il y au-
» roit de la folie à vouloir
» tranſporter ſérieuſement
» dans la Société... On me
» dira que dans les bonnes

» Pieces Dramatiques, le cri-
» me eſt toujours puni, & la
» vertu toujours récompen-
» ſée. Je réponds que quand
» cela ſeroit, la plûpart des
» actions tragiques n'étant
» que de pures fables, des
» événemens qu'on ſçait être
» de l'invention du Poëte, ne
» font pas une grande impreſ-
» ſion ſur les Spectateurs... Je
» réponds encore que ces pu-
» nitions, & ces recompen-
» ſes s'operent toujours par
» des moyens ſi extraordinai-
» res qu'on n'attend rien de
» pareil dans le cours naturel
» des choſes humaines. Enfin
» je réponds en niant le fait ;

» Il n'eſt, ni ne peut être gé-
» néralement vrai ; car cet
» objet n'étant pas celui ſur
» lequel les Auteurs dirigent
» leurs Piéces, ils doivent ra-
» rement l'attendre ; & ſou-
» vent il ſeroit un obſtacle
» au ſuccès. Vice ou vertu,
» qu'importe pourvu qu'on
» en impoſe par un air de
» grandeur. Auſſi la Scene
» Françoiſe n'eſt-elle pas
» moins le triomphe des
» grands ſcélérats, que des
» plus illuſtres Héros, té-
» moins, *Catilina*, *Maho-*
» *met*, *Atrée*, &c.

» Quel jugement porte-
» rons-nous d'une Tragédie,
» où

» où quoique les Criminels
» ſoient punis, ils nous ſont
» préſentés ſous un aſpect
» ſi favorable, que tout l'in-
» térêt eſt pour eux? où *Ca-*
» *ton*, le plus grand des Ro-
» mains, fait le rôle d'un pé-
» dant; où *Ciceron*, le Sau-
» veur de la République, eſt
» montré comme un vil Rhé-
» teur, un lâche, tandis que
» l'infâme *Catilina*, couvert
» de crimes qu'on n'oſe nom-
» mer, fait le rôle d'un grand
» homme, & réunit par ſes
» talens, ſa fermeté & ſon
» courage, toute l'eſtime des
» Spectateurs....... A quoi
» donc aboutit la morale d'u-

» ne pareille piece, ſi ce n'eſt
» à encourager des *Catilinas*,
» & à donner aux méchans
» habiles, le prix de l'eſtime
» publique dûe aux gens de
» bien? Mais tel eſt le goût
» qu'il faut flatter ſur la Sce-
» ne. Le ſçavoir, l'eſprit, le
» courage ont ſeuls notre ad-
» miration, & toi douce &
» modeſte vertu, tu reſte tou-
» jours ſans honneur!

» *Atrée* & *Mahomet* n'ont
» pas même la foible reſſour-
» ce du dénouement. Le
» Monſtre qui ſert de Héros,
» dans chacune de ces deux
» Pieces, acheve paiſiblement
» ſes forfaits, en jouit, & l'un

» des deux le dit en propres
» termes au dernier vers de
» la Tragédie :

Et je jouis enfin du prix de mes forfaits.

» *Mahomet* aux yeux des
» Spectateurs, diminue par sa
» grandeur d'ame l'atrocité
» de ses crimes. Cette Piece
» peut faire plus de *Maho-*
» *mets* que de *Zopires.*

» L'art du Théatre ne con-
» siste plus qu'à donner une
» nouvelle énergie & un nou-
» veau coloris à la passion
» de l'amour. On ne voit plus
» réussir que des Romans sous
» le nom de Pieces Dramati-
» ques. Et comme l'amour

» eſt le regne des femmes ; » un effet naturel de ces Pieces eſt d'étendre l'empire » du ſexe, & de donner des » femmes pour les précepteurs du Public. De-là les » jeunes gens que les parents » ont l'indiſcrétion d'envoyer » à cette mauvaiſe Ecole, remarquent que le ſeul moyen » de ſe former dans le monde, eſt de chercher une » maîtreſſe, c'eſt-à-dire, une » femme ſans honneur.

» L'amour qu'on expoſe au » Théatre y eſt, dit-on, rendu légitime. Son but eſt » honnête ; ſouvent il eſt ſacrifié au devoir & à la ver-

» tu, & dès qu'il eſt coupa-
» ble, il eſt puni. Fort bien ;
» mais n'eſt-il pas plaiſant
» qu'on prétende ainſi régler
» après coup les mouvemens
» du cœur ſur les préceptes de
» la raiſon, & qu'il faille atten-
» dre les événemens pour ſça-
» voir quelle impreſſion l'on
» doit recevoir des ſituations
» qui les amenent. Quand le
» Théatre n'inſpireroit pas des
» paſſions criminelles, il diſ-
» poſe au moins l'ame à des
» ſentimens qu'on ſatisfait
» enſuite aux dépens de la
» vertu.

» Si dans la Comédie on
» donne un appareil plus ſim-

» ple à la Scene ; & si l'on
» rapproche le ton du Théa-
» tre de celui du monde, on
» ne corrige point pour cela
» les mœurs. On les peint,
» & un laid visage ne paroît
» point laid à celui qui le
» porte. Que si l'on veut les
» corriger par leur charge,
» on quitte la vraisemblance
» de la nature, & le tableau
» ne fait plus d'effet. La char-
» ge ne rend pas les objets
» haïssables, elle ne les rend
» que ridicules. *Comædia de-*
» *teriores, Tragædia melio-*
» *res quàm nunc sunt imi-*
» *tari conantur*, nous dit *Aris-*
» *tote*. Ne voilà-t-il pas une

» imitation bien entendue, » qui ſe propoſe pour objet » ce qui n'eſt point, & laiſſe » entre le défaut & l'excès, » ce qui eſt comme une choſe » inutile?

» Rien n'eſt plus ordinaire » que de voir ſur le Théa-» tre la malice triompher de » la ſimplicité; ce qui, pour » n'être que trop vrai dans » le monde, n'en vaut pas » mieux à mettre ſur la ſce-» ne avec une eſpece d'ap-» probation, comme pour » exciter les amis perfides à » punir ſous le nom de ſot-» tiſe, la candeur des honnê-» tes gens. *Dat veniam cor-*

» *vis, vexat censura colum-*
» *bas.* Les Poëtes Dramati-
» ques sont des gens qui, tout
» au plus, raillent quelquefois
» les vices, sans jamais faire
» aimer la vertu ; ils sont de
» ces gens, disoit un Auteur,
» qui sçavent bien moucher
» la lampe, mais qui n'y met-
» tent jamais d'huile.

» La Tragédie, telle qu'el-
» le existe, est si loin de nous,
» nous représente des êtres si
» gigantesques, si boursou-
» flés, si chimériques, que
» l'exemple de leurs vices
» pourroit être moins conta-
» gieux. Mais il n'en est pas
» ainsi de la Comédie, dont les

» mœurs

» mœurs ont avec les nôtres
» un rapport plus immédiat,
» & dont les perſonnages reſ-
» ſemblent mieux à des hom-
» mes. Tout en eſt mauvais,
» pernicieux, tout tire à con-
» ſéquence pour les Specta-
» teurs; & le plaiſir même
» du comique étant fondé
» ſur un vice du cœur hu-
» main, c'eſt une ſuite de ce
» principe, que plus la Co-
» médie eſt agréable & par-
» faite, plus ſon effet eſt fu-
» neſte aux mœurs.

» Qu'apprend-on dans
» *Phedre* & dans *Œdipe*, ſi-
» non que l'homme n'eſt pas
» libre, & que le Ciel punit

» des crimes qu'il lui fait com-
» mettre ? Qu'apprend-on
» dans *Médée*, si ce n'est jus-
» qu'où la fureur de la jalou-
» sie peut rendre une mere
» cruelle & dénaturée ? Sui-
» vez la plûpart des Pieces
» du Théatre François, vous
» trouverez presque dans tou-
» tes des monstres abomina-
» bles & des actions atroces,
» utiles, si l'on veut, à don-
» ner de l'intérêt aux Pieces,
» mais dangereuses certaine-
» ment en ce qu'elles accou-
» tument les yeux du peuple
» à des horreurs qu'il ne de-
» vroit pas même connoître,
» & à des forfaits qu'il ne

» devroit pas ſuppoſer poſſi-
» bles. Il n'eſt pas même vrai
» que le meurtre & le par-
» ricide y ſoient toujours
» odieux. A la faveur de je
» ne ſçais quelles commodes
» ſuppoſitions, on les rend
» permis ou pardonnables.
» On a peine à ne pas excuſer
» *Phedre* inceſtueuſe, & ver-
» ſant le ſang innocent. *Sy-*
» *phax* empoiſonnant ſa fem-
» me, le jeune *Horace* poi-
» gnardant ſa ſœur, *Agamem-*
» *non* immolant ſa fille, *Oreſ-*
» *te* égorgeant ſa mere, ne laiſ-
» ſent pas d'être des perſon-
» nages intéreſſans. . . . L'un
» tue ſon pere, épouſe ſa

» mere, & ſe trouve le frere
» de ſes enfans ; un autre
» force ſon fils d'égorger ſon
» pere, un troiſieme fait boire
» à ſon pere le ſang de ſon
» fils. On friſſonne à la ſeule
» idée des horreurs dont on
» pare la Scene Françoiſe....
» Je le ſoutiens, & j'en at-
» teſte l'effroi des Lecteurs,
» les maſſacres des Gladia-
» teurs n'étoient pas ſi bar-
» bares que ces affreux Spec-
» tacles. On voyoit couler
» du ſang, il eſt vrai ; mais
» on ne ſouilloit pas ſon ima-
» gination de crimes qui font
» frémir la nature.

» Quel eſt l'eſprit général

» de *Moliere*, des talens du-
» quel je ſuis plus l'admira-
» teur que perſonne ? Il tour-
» ne en dériſion les reſpecta-
» bles droits des peres ſur
» leurs enfans, des maris ſur
» leurs femmes, des maîtres
» ſur leurs ſerviteurs. Il fait
» rire, il eſt vrai, & n'en de-
» vient que plus coupable en
» forçant, par un charme in-
» vincible, les Sages mêmes
» de ſe prêter à des railleries
» qui devroient attirer leur
» indignation. J'entends dire
» qu'il attaque les vices ; mais
» je voudrois bien que l'on
» comparât ceux qu'il atta-
» que avec ceux qu'il favo-

» riſe. Quel eſt le plus blâ-
» mable d'un Bourgeois ſans
» eſprit & vain, qui fait ſot-
» tement le Gentilhomme, ou
» du Gentilhomme frippon
» qui le dupe? Dans la Piece
» dont je parle, ce dernier
» n'eſt-il pas l'honnête hom-
» me? N'a-t-il pas pour lui
» l'intérêt, & le Public n'ap-
» plaudit-il pas à tous les
» tours qu'il fait à l'autre?
» Quel eſt le plus criminel,
» d'un Païſan aſſez fou pour
» épouſer une Demoiſelle,
» ou d'une femme qui cher-
» che à deshonorer ſon
» Epoux? Que penſer d'une
» Piece où le Parterre applau-

» dit à l'infidélité, au men-
» ſonge, à l'impudence de
» celle-ci, & rit de la bêtiſe
» du Manan puni? C'eſt un
» grand vice d'être avare &
» de prêter à uſure; mais n'en
» eſt-ce pas un plus grand
» encore à un fils de voler
» ſon pere, de lui manquer
» de reſpect, de lui faire
» mille inſultans reproches;
» & quand ce Pere irrité lui
» donne ſa malédiction, de
» répondre d'un air goguenard,
» qu'il n'a que faire de
» ſes dons? Si la plaiſanterie
» eſt excellente, en eſt-elle
» moins puniſſable? & la Piece
» où l'on fait aimer le fils

» insolent qui l'a faite, en est-
» elle moins une Ecole de
» mauvaises mœurs? Le *Mi-*
» *santrope* est la Piece où l'on
» joue le plus le ridicule de
» la vertu. *Alceste* dans cette
» Piece est un homme droit,
» sincere, estimable, un vé-
» ritable homme de bien;
» l'Auteur lui donne un per-
» sonnage ridicule : cepen-
» dant c'est la Piece qui con-
» tient la meilleure & la plus
» saine Morale. Sur celle-la
» jugeons des autres, & con-
» venons que l'intention de
» l'Auteur étant de plaire à
» des esprits corrompus; ou
» sa morale porte au mal, ou

» le faux bien qu'elle prêche
» eſt plus dangereux que le
» mal même, en ce qu'il fait
» préférer l'uſage & les ma-
» ximes du monde à l'exacte
» probité; en ce qu'il fait
» conſiſter la ſageſſe dans un
» certain milieu entre le vice
» & la vertu; en ce qu'au
» grand ſoulagement des
» Spectateurs, il leur perſua-
» de que pour être honnête
» homme, il ſuffit de n'être
» pas un franc ſcélérat.

» J'aurois trop d'avantage
» ſi je voulois paſſer de l'exa-
» men de *Moliere* à celui de
» ſes Succeſſeurs, qui n'ayant
» ni ſon génie, ni ſa probité,

» n'en ont que mieux ſuivi ſes
» vues intéreſſées, en s'atta-
» chant à flatter une jeuneſſe
» débauchée & des femmes
» ſans mœurs. . . . . . . *Regnard*
» plus modeſte, n'en eſt pas
» moins dangereux. C'eſt une
» choſe incroyable qu'avec
» l'agrément de la Police on
» joue publiquement au mi-
» lieu de Paris une Comédie,
» où dans l'appartement d'un
» oncle qu'on vient de voir
» expirer, ſon neveu, l'hon-
» nête-homme de la Piece,
» s'occupe, avec ſon digne
» cortége, de ſoins que les
» Loix payent de la corde,
» . . . . . . faux acte, ſuppoſi-

» tion, vol, fourberie, men-
» ſonge, inhumanité, tout y
» eſt, & tout y eſt applaudi
» . . . . Belle inſtruction
» pour des jeunes gens, *neſcii*
» *auræ fallacis*, qu'on envoye
» à cette Ecole, où les hom-
» mes faits ont bien de la peine
» à ſe défendre de la ſéduc-
» tion du vice!

» Tous nos penchans y
» ſont favoriſés, & ceux qui
» nous dominent y reçoi-
» vent un nouvel aſcendant.
» Les continuelles émotions
» qu'on y reſſent nous eni-
» vrent, nous affoibliſſent,
» nous rendent plus incapa-
» bles de réſiſter à nos paſ-

» ſions, détruiſent l'amour
» du travail, découragent
» l'induſtrie, inſpirent le goût
» de ſubſiſter ſans rien faire.
» On y apprend à ne couvrir
» que d'un vernis de procé-
» dé la laideur du vice, à
» tourner la ſageſſe en ridi-
» cule, à ſubſtituer un jargon
» de Théatre à la pratique
» des vertus, à mettre toute
» la Morale en Métaphyſi-
» que, à traveſtir les Ci-
» toyens en beaux eſprits, les
» meres de famille en peti-
» tes maîtreſſes, les filles
» en amoureuſes de Comé-
» dies.

» Enfin, quelle idée peut-

» on ſe former des Spectacles, ſi l'on en juge par le caractere des perſonnes qu'on s'y propoſe principalement d'y amuſer, & qui abondent dans les grandes villes ? Ce ſont des gens intrigans, déſœuvrés, ſans religion, ſans principes, dont l'imagination dépravée par l'oiſiveté, la fainéantiſe & l'amour du plaiſir, n'engendre que des monſtres, & n'inſpire que des forfaits. Ce ſont des perſonnes qu'il faut empêcher de mal faire : d'où l'on conclut que deux heures par jour dérobées à l'ac-

» tivité du vice, ſauvent la
» douzieme partie des crimes
» qui ſe commettroient. Et
» tout ce que les Spectacles
» vus ou à voir cauſent d'en-
» tretiens dans les Cafés &
» autres refuges de fainéans
» & libertins, eſt encore au-
» tant de gagné pour les
» peres de famille, ſoit ſur
» l'honneur de leurs filles ou
» de leurs femmes, ſoit ſur
» leur bourſe ou ſur celle de
» leurs fils. Or ſied-t-il bien
» à des perſonnes vertueuſes
» d'aller ſe confondre avec
» ces gens oiſifs & corrom-
» pus, à qui il n'eſt pas bon
» de laiſſer le choix de leurs

» amuſemens, de peur qu'ils
» ne les imaginent confor-
» mes à leurs inclinations vi-
» cieuſes, & ne deviennent
» auſſi malfaiſans dans leurs
» plaiſirs que dans leurs af-
» faires?

Quel cri contre les Specta-
cles, a dit un Auteur (1)! Ce
cri eſt parti d'un homme
fort connoiſſeur dans le genre
Dramatique, grand admira-
teur de *Racine*, de *Moliere*
& des autres Heros de la
Scene, d'un homme enfin
qui ne peut paſſer pour un
Emiſſaire, de ce que dans le

(1) Le P. *Berthier*, Journal de Trévoux, Avril 1759.

monde on appelle *Dévots*; *Enthousiastes*, *Etres superstitieux*, *Esprits qui ne pensent point*, *& gens sans conséquence* (1). Ce cri est le vrai armé de tous les traits de l'Eloquence; c'est la Patrie qui venge les bonnes mœurs sacrifiées aux licences de la Scene; c'est la Philosophie

(1) Toutes ces qualifications n'ébranlent pas un Chrétien fermement attaché à l'Evangile; & en les méprisant, il se montre supérieur aux faux Sages qui l'insultent. *Quàm multi ubicumque invenerint Christianum solent insultare, vocare hebetem nullius cordis, nullius peritiæ, & dicunt: tu facturus es, quod nemo facit? Tu solus eris Christianus? quisquis Christi præcepta implere voluerit incidit in hominum qui nolunt converti sacrilegam dicacitatem, ab iis qui sanari nolunt, vocatur insanus; sed divinæ misericordiæ munere adjutus, inter eorum verba versatur quotidie, & non exit de itinere præceptorum Dei.* S. August.

qui

qui emprunte la Littérature d'Athènes, pour ſoudroyer *Sophocle*, *Euripide*, *Ariſtophane*, & tous leurs deſcendans. C'eſt enfin un coup formidable, qui reſſemble à l'attaque bruſque & impétueuſe de ces Guerriers d'*Homere*, qui terraſſoient quiconque oſoit paroître ſur le champ de bataille.

Qui pourroit donc, Monſieur, fût-il un *Démoſthène*, ſe charger préſentement de faire l'apologie de nos Théatres, & de ſoutenir, comme vous l'avez fait, que la vertu n'y court pas plus de riſques que dans la fréquen-

tation du monde ? Tout eſt capable dans le monde, dit-on, d'exciter les paſſions. Quelle conſéquence faut-il en tirer? Tout eſt plein d'inévitables dangers, même à l'Egliſe ; donc il faut en augmenter le nombre ; la conſéquence eſt belle! On ſçait bien qu'il y a par-tout mêlange de bien & de mal, mais à divers degrés. On abuſe de tout, il eſt vrai, mais on ſçait la regle ; quand le bien ſurpaſſe le mal, la choſe doit être admiſe malgré ſes inconvéniens ; & quand le mal ſurpaſſe le bien, on doit la rejetter même avec ſes

avantages. C'eſt lorſqu'on a la volonté d'obſerver cette regle, dont la raiſon nous fait un devoir, qu'on peut admettre la penſée de M. *Crébillon*, que vous citez :

Pour être vertueux, on n'a qu'à le vouloir.

Mais rien n'eſt plus capable de nous ôter cette volonté d'être vertueux, que *tout l'enſemble du Spectacle.*

Un de nos Poëtes Tragiques, dont les talens ſont connus, a entrepris (1) de défendre nos Théatres contre l'attaque de M. *Jean-Jacques Rouſſeau.* Il s'appuye ſur les

(1) M. *de Marmontel*, dans le Mercure du mois de Novembre 1758.

lieux communs ordinaires, c'eſt-à-dire, ſur les beaux ſentimens, les penſées éblouiſſantes, en un mot, ſur la meilleure face de pluſieurs de nos Drames. Mais les Partiſans des Théatres ne ſont-ils pas dans le cas de lui reprocher de s'être chargé de leur cauſe? 1°. Parce que, comme le penſoit M. *de Boiſſy*, l'ancien Auteur du Mercure, les Poëtes Dramatiques ont beſoin de *Lettres de créance* pour être reçus à faire l'apologie de nos Spectacles, & que de droit ils ſont recuſables. 2°. Parce qu'il lui eſt échappé des aveux qui

ruinent la cause qu'il défend; ne seroit-ce que celui-ci. Il convient que *si un Poëte veut gagner la faveur du Public, il doit ménager & flatter les passions nationales*, comme étoit chez les Romains l'amour de la *domination*, & à Carthage l'amour *du gain*; comme seroit l'amour de la *piraterie* à Tunis, & parmi nous l'amour de la galanterie, & cette ancienne fureur des Duels, que M. *Marmontel* appelle, *un usage établi & une opinion adhérente au principe fondamental de la Monarchie, que* Corneille *a eu raison de flatter dans le*

Cid. Mais ignore-t-il que nos Rois ont preſcrit ce prétendu uſage qui avoit pour origine la barbarie des anciens Peuples de la *Scandinavie*, & qui s'étoit introduit avec les Viſigoths, dans l'Italie & enſuite dans tous les Etats de l'Europe? La France s'y étoit livrée avec un tel excès, que *Henri III*, *Henri IV*, & *Louis XIII*, ne purent parvenir à le détruire avec toute la ſévérité de leurs Edits; mais *Louis XIV* y porta les derniers coups par les Edits de 1643, 1651 & 1679, & par l'établiſſement d'un Tribunal pour juger les querel-

les de la Nobleſſe. Le projet en avoit été donné par le Comte *de la Noue*, dont *Henri IV* fit ce bel éloge, en diſant *que c'étoit un grand homme de guerre, & encore plus un grand homme de bien* (1).

« La cauſe de la fureur » des Duels (dit ce Héros, » loué par un Roi connoiſ- » ſeur en courage) gît en nos » erreurs & folies, & en un » faux honneur. Si la Nobleſſe » continue de marcher ainſi » égarée tant en paroles qu'en » faire, elle ira toujours pro- » fanant la vertu & les armes

(1) Vie du Comte *de la Noue*, dit *Bras de Fer.*

» en ſe conſumant. Il ſeroit
» bon que le Roi, les Prin-
» ces & les Seigneurs blâ-
» maſſent en public ceux qui
» auront ainſi enſanglanté
» leurs armes ; & montraſſent
» qu'ils les abhorrent com-
» me gens qui n'ont au-
» tre plaiſir que de s'exalter
» par la mort d'autrui. Il ſe-
» roit beſoin que Sa Majeſté
» fît aſſembler les Maréchaux
» de France & les plus vieux
» Capitaines pour faire de
» bonnes Ordonnances ſur ce
» fait. Faudroit auſſi être ſoi-
» gneux qu'elles fuſſent bien
» obſervées à la Cour, à Pa-
» ris & aux lieux où il y a
» Corps

» Corps de gens de guerre.
» Il n'y a pas de doute que les
» bons exemples & les pu-
» nitions montreroient com-
» me on doit ſe gouverner
» au vrai point de l'honneur.
» C'eſt aux guerres qu'on
» doit montrer ſa valeur &
» hazarder libéralement ſa
» vie. Les gens d'honneur
» doivent ſervir généreuſe-
» ment leur Patrie, & ceux
» qui expoſent leur vie tous
» les jours pour elle, ne doi-
» vent pas à ſon ſervice être
» chiches des biens de fortu-
» ne. Pour moi, tandis que
» j'aurai une goutte de ſang
» & un arpent de terre, je

» l'emploierai pour la défenſe
» de l'Etat auquel Dieu m'a
» fait naître. Garde ſon ar-
» gent quiconque l'eſtimera
» plus que ſon honneur, com-
» me le font ceux qui ſem-
» blent n'être nés que pour
» l'oppreſſion du Peuple, &
» pour s'enrichir aux dépens
» de l'Etat. Mais quant à
» ceux qui vont précipitant
» leur valeur dans les que-
» relles perſonnelles, ils font
» croire qu'ils ne l'eſtiment
» pas de grand prix. »

Tels étoient les ſentimens de ce brave Officier, que ſon courage, dit M. de *Thou* (1),

(1) Hiſtoire Univerſelle, Tome XI,

ſon habileté conſommée dans la guerre, & ſa prudence faiſoient aller de pair avec les plus grands Capitaines de ſon ſiecle, mais qui l'emportoit ſur la plûpart d'entr'eux par l'innocence de ſes mœurs, par ſa modération, par ſa droiture & par ſon équité. Il ſçavoit qu'il devoit à Dieu fidélité & ſervice, & qu'en acceptant un duel, on combattoit de front le commandement de Jeſus-Chriſt. « Quelle fureur, dit » un Auteur célebre, & quel » déſeſpoir que celui d'un » Duelliſte, qui va de ſang » froid ſe livrer à ſon Juge,

» chercher ſon Bourreau, &
» ſe jetter dans la priſon éter-
» nelle, en ſe faiſant tuer,
» ou par l'engagement d'un
» faux honneur, ou par une
» ſotte vanité, ou en ſuivant le
» torrent d'une coutume dé-
» teſtable, ou même dans le
» moment actuel d'une haine
» mortelle, & le cœur tout
» occupé & tout enflammé
» du déſir & du dernier effet
» de la vengeance! Le Comte
» de *Sales* (1) attaqué par un
» faux brave, dont il avoit
» repris les blaſphêmes, lui
» répondit, qu'après avoir oſé
» défendre la cauſe de Dieu,

(1) Frere de S. *François de Sales*.

» il ne devoit pas la trahir
» pour les maximes d'un hon-
» neur mal entendu. »

Il ne faut pas confondre l'abus du courage avec le courage même. Il eſt de l'intérêt de l'Etat qu'on ne ſe livre pas à de fauſſes idées ſur la valeur. « Il arrive, dit l'il-
» luſtre *Philippe de Mornai*,
» que par la témérité ſi fami-
» liere à notre Nation, les
» meilleurs de notre Nobleſſe
» ſe trouvent cueillis tous
» verds, & ſe perdent avant
» que de connoître où le de-
» voir les appelle, c'eſt-à-
» dire, avant que de ſçavoir
» éviter le péril ſans repro-

» che, ou le défier avec louan-
»ge (1). » M. *de Mornai* vouloit qu'on imitât les Grecs & les Romains, chez qui dans les beaux siecles de leur Empire, le courage ne consistoit pas seulement à braver les périls pour la gloire & la défense de la Patrie ; mais encore à oser être vertueux, & en soutenir constamment le caractere contre le torrent du plus grand nombre, *Héroëm enim non una virtus efficit, sed multiplex.* On sçait que les Héros dont les talens se trouvent relevés par le co-

(1) Lettre de Phil. *de Mornai* à M. *de Harlai*, Baron de Dolot, mort en 1617.

loris de la vertu, ſont placés au Temple de Mémoire dans un degré ſupérieur. L'Hiſtorien *Paterculus* en louant la grandeur de *César* dans ſes projets, ſa rapidité dans la maniere de faire la guerre, & ſa hardieſſe intrépide à affronter les dangers, le compare à *Alexandre* le Grand, mais, dit-il, *Alexandre* encore ſobre & maître de ſa colere (1). Si le même Hiſtorien nous dit que *Pompée*

(1) Cæſar .... magnitudine Conſiliorum, celeritate bellandi, patientiâ periculorum, Magno illi Alexandro, ſed ſobrio neque iracundo ſimillimus : qui denique ſemper & ſomno & cibo in vitam non in voluptatem uteretur. *Paterc. lib. 2. cap.* 41.

étoit un Général très-habile dans la guerre, il releve ſon mérite en aſſurant qu'il avoit des mœurs très-pures, une probité irréprochable; qu'il étoit Citoyen très-modéré, ami conſtant, facile à pardonner les injures de bonne foi lorſqu'il ſe reconcilioit, & n'exigeant point les ſatisfactions à la rigueur (1). Mais ſi le Paganiſme a eu d'auſſi beaux modeles en ce genre, le Chriſtianiſme en a formé de plus parfaits. Chaque ſiecle a eu les ſiens, dont on peut

(1) Dux bello peritiſſimus, innocentiâ eximius, ſanctitate præcipuus, amicitiarum tenax, in offenſis exorabilis, in reconciliandâ gratiâ fideliſſimus, in accipiendâ ſatisfactione facillimus. *Paterc. Lib.* 2. *cap.* 18.

dire, comme de *Scipion l'Emilien* (1), qui réunissoit les mœurs de *Caton d'Utique* (2) avec les vertus militaires : ils sont recommandables par toutes les qualités qui peuvent illustrer la Robe & l'Epée ? On ne voit rien que de louable dans leurs

(1) Pub. Scipio Æmilianus vir avitis P. Africani paternisque L. Pauli virtutibus simillimus, omnibus belli ac togæ dotibus .... qui nihil in vitâ nisi laudandum aut fecit, aut dixit ac sensit. Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit, semperque aut belli aut pacis serviit artibus, semper inter arma aut studia & officia civilia versatus. *Lib.* 1. *cap.* 12. *&* 13.

(2) Homo virtuti simillimus per omnia ingenio Diis quam hominibus propior, qui numquàm rectè fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat; cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam, omnibus humanis vitiis immunis. *Paterc. lib.* 2. *cap.* 35.

actions, leurs diſcours & leurs ſentimens. Ils ne font rien de vertueux pour le paroître ; mais parce qu'ils ne doivent pas faire autrement, ils ne trouvent rien de raiſonnable, que ce qui eſt juſte ; ils entremêlent le repos & l'action ; ils mettent à profit les vuides que leur laiſſent leurs emplois. Ils partagent leur temps entre les Armes & les Livres, entre les travaux Militaires, & les devoirs d'une ſociété honnête.

Mais ſera-ce ſur le Théatre qu'on expoſera ſans altération ni déguiſement toutes ces vertus ? Il faudroit pour

cet effet, comme le dit le P. *Porée*, «que les Spectateurs, c'eſt-à-dire, ces eſ-
» prits légers, vrais papillons
» voltigeans, ces oiſifs de tou-
» te eſpece, ces pareſſeux de
» profeſſion, ces hommes en-
» fin eſclaves de la coutume
» & ſpectateurs de toutes
» choſes, excepté d'eux-
» mêmes, ceſſaſſent d'être
» plus avides de mets nuiſi-
» bles & dangereux, que de
» choſes ſaines & profitables:
» qu'ils contraigniſſent les
» Auteurs de ne point pein-
» dre les vices avec tout le
» cortége des graces, avec
» tous les pieges des ſenti-

» mens délicats, & avec tout
» le venin de l'enchante-
» ment ; qu'ils défendissent
» aux Acteurs de faire rougir
» un front vertueux ; qu'ils
» tirassent enfin l'Art Drama-
» tique, innocent en lui-
» même, de la cruelle néces-
» sité où on l'a réduit d'être
» coupable des crimes d'au-
» trui & de la perte des cœurs.
Ainsi, Monsieur, tant que notre Nation continuera d'être caractérisée par le goût de la frivolité & du plaisir, nos Théatres seront toujours en mauvaise réputation auprès du Sage. Ils sont non-seulement la source de

la licence des mœurs; mais encore de ce prétendu bel eſprit, dont la contagion a dégradé tous les genres de Littérature, & qui *du Théatre commence à gagner les Chaires, & des Romans, a paſſé dans les Traités de dévotion* (1).

(1) C'eſt le reproche que M. l'abbé *Clément* Prédicateur du Roi, fait à l'éloquence chrétienne de notre ſiecle. Et il penſe qu'on ne pourra y remédier qu'en s'occupant davantage des Peres de l'Egliſe, dont il croit qu'on ne peut trop déplorer l'eſpece d'oubli, où, depuis quelque temps on les laiſſe. « Il » ſemble, dit-il, qu'on ſe faſſe un point d'hon» neur de les négliger. Le clinquant du ſiecle » a, pour ainſi dire, obſcurci à nos yeux, l'or » pur & ſolide des premiers Miniſtres de la » Religion.» [Ils prêchoient avec le zèle des Apôtres, *non Ariſtotelico more ſed Piſcatorio.*] » Je crois que ſi les perſonnes pieuſes, ſur» tout les Dames chrétiennes commençoient » à s'en occuper un peu ſérieuſement, bien» tôt on en rameneroit la mode... On lit les

Les Spectacles n'ont eu jusqu'à présent pour défenseurs que ceux qui en sont partisans, soit par affection, soit par intérêt. Je voudrois qu'on me citât de bons Philosophes (reconnus pour tels) qui, après avoir balancé le pour & le contre, se déclarassent en leur faveur.

» Sermons des Prédicateurs modernes, & à » peine connoît-on ceux des premiers Pré- » dicateurs de l'Evangile. Je conseille de » lire les Traductions des Sermons de Saint » *Chrisostôme*, de ceux de Saint *Augustin*, » enfin de leurs Homélies sur le Nouveau- » Testament, c'est-à-dire, sur ce Livre des » Livres où tous les Docteurs se sont ins- » truits, dont je voudrois qu'un Chrétien » ne quittât la lecture que quand il le sçait » tout entier par cœur. Encore faudroit-il » qu'il le relût, 1°. pour ne pas l'oublier, » 2°. pour y apprendre quelque chose de nou- » veau. » *Maximes pour vivre chrétiennement dans le monde*. Edition de 1753.

Mais il ſaudroit (ce qui ſeroit un grand phénomene) qu'ils convinſſent d'admettre dans un Etat policé & chrétien, la néceſſité de *renforcer* des vices dont l'honnêteté payenne auroit eu honte, & qui ne ceſſent point d'être vices, pour être qualifiés de *paſſions nationales & conſtitutives qui vivifient le monde moral* : n'en déplaiſe à nos RAISONNEURS A PETITE CERVELLE. Paſſez-moi cette expreſſion ; elle eſt d'un de nos plus célebres Poëtes : & peut-elle être mieux appliquée qu'à tous ces *in-*

génieux Pigmées, qui, tout bouffis & fiers de leur corruption, veulent, sans craindre Dieu ni respecter les hommes, élever sur les ruines de la Religion un trône à cette Philosophie insensée dont les principes dégradent l'homme, avilissent son être, bornent ses espérances & réduisent son bonheur à l'esclavage de la volupté, dont l'empire, comme le dit *Ciceron*, doit nécessairement miner sourdement toutes les vertus & les écraser (1)? Est-il étonnant que depuis le temps

(1) Maximas virtutes jacere omnes oportet dominante voluptate. *De finib.*

que

que ces *Sophiſtes* (1) nous prêchent que le feu des paſſions eſt le *Moteur unique & univerſel, & le germe productif de tout ſentiment*, on ait vu paroître un Livre (2) où l'on a réduit en maximes toutes les conſéquences qui réſultent de ce monſtrueux principe? Il ſied à de pareilles gens qui traveſtiſſent les vi-

(1) Les Grecs donnerent ce nom à une Secte de corrupteurs de la Morale & de l'Eloquence qui s'étoit élevée parmi les Philoſophes. C'étoit une foule de Diſcoureurs qui ne cherchoient qu'à briller, ils abuſoient de leur eſprit, ne l'employant qu'à ſoutenir des paradoxes, & à donner aux vertus les apparences des vices, & aux vices la fauſſe reſſemblance des vertus. La Grece ne voulut appeller Philoſophes que les Sages dont la Doctrine ne ſervoit qu'à l'appui des Loix dvines & humaines.

(2) De l'Eſprit.

ces en vertus, & qui ſoutiennent que *les hommes ſenſés ne peuvent jamais être que des hommes médiocres*, & que *les plaiſirs phyſiques* du genre le plus laſcif devroient être la ſeule récompenſe des actions utiles à l'Etat; il ſied à de pareilles gens, qui, ſuivant l'expreſſion d'un Ancien, enſeveliſſent dans la boue ce ſouffle divin qui anime leurs corps, & qui eſt comme une portion de la Divinité (1); il leur ſied, dis-je, d'être zélés Défenſeurs du Théâtre, où la volupté qui fait leur béatitude, eſt ſi fort excitée.

(1) Affigit humi divinæ particulam auræ.

Mais qu'ils ne prétendent pas que ceux qui réprouvent les Jeux Scéniques, comme nuisibles aux bonnes mœurs, *cessent d'être de vrais François, & d'être animés de l'amour des Arts* (1). L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, n'offensa ni la Patrie, ni les Muses, lorsqu'elle proposa pour sujet du Prix de Poésie de l'année 1748, le *danger des Spectacles* (2). On ne peut que lui

(1) Ces injures sont sans doute échappées à M. *de Voltaire* dans des momens de fermentation de bile. On en a relevé de pareilles dans la I. Lettre, pag. 155. & 184.

(2) M. *Arcere* fit sur ce sujet une Ode qui fut couronnée. Elle est imprimée à la fin de ces Lettres.

ſçavoir gré d'avoir prévenu les Citoyens contre les abus qui obſcurciſſent l'honneur des Belles-Lettres, & dont les funeſtes effets donneroient lieu de croire que le rétabliſſement des Sciences & des Arts a contribué à corrompre plus qu'à épurer les mœurs. Mais il ne faut pas imputer aux Sciences, ce qu'on ne doit attribuer qu'à la corruption de ceux qui les éloignent de leur fin légitime. Elles ne doivent avoir pour objet que de procurer aux hommes leur bien moral & phyſique, & de leur faire mieux connoître

l'Auteur de toutes choſes en l'annonçant comme la ſource de toutes les vérités. C'eſt aux Académies Littéraires à s'élever contre tout ce qui tend à décréditer la Littérature. Ils y ſont obligés par le caractere de leur établiſſement. « Ces Com»pagnies, dit M. *Rouſſeau* »de Geneve (1), doivent ſe »regarder comme chargées, »non-ſeulement du dépôt »des connoiſſances humai»nes, mais encore du dépôt

(1) Dans ſon Diſcours qui remporta le Prix de l'Académie de Dijon en 1750, & dont le ſujet étoit ſi le rétabliſſement des Sciences & des Arts a épuré les mœurs. On ſçaît que M. *Jean-Jacques Rouſſeau* ſoutint la négative.

» ſacré des mœurs. Il en ré-
» ſulte qu'il faut qu'elles
» aient l'attention d'en main-
» tenir chez elles toute la
» pureté, & de l'exiger des
» Membres qu'elles reçoi-
» vent. Elles ſerviront de frein
» aux Gens de Lettres, ſi l'on
» ne peut mériter d'y être ad-
» mis que par des Ouvrages
» utiles & des mœurs irré-
» prochables. Celles de ces
» Compagnies, qui pour le
» Prix dont elles honorent le
» mérite Littéraire, font un
» choix de ſujets propres à
» ranimer l'amour de la ver-
» tu dans le cœur des Ci-
» toyens, montrent que cet

» amour regne parmi elles.
» Et elles donneront au Peu-
» ple le plaiſir ſi rare & ſi
» doux de voir des Sociétés
» ſçavantes ſe dévouer à ver-
» ſer ſur le genre humain,
» non-ſeulement des lumie-
» res agréables, mais auſſi
» des inſtructions ſalutaires.
» Elles en imposeront à cette
» troupe de Charlatans qui
» crient chacun de ſon côté
» ſur une place publique:
» Venez à moi. C'eſt moi
» ſeul qui ne trompe point.
» L'un prétend qu'il n'y a
» point de corps, & que
» tout eſt en repréſentation;
» l'autre qu'il n'y a d'autre

» ſubſtance que la matiere ;
» ni d'autre Dieu que le mon-
» de. Celui-ci avance qu'il
» n'y a ni vertus ni vices, &
» que le bien & le mal mo-
» ral ſont des chimeres. Ce-
» lui-la, que les hommes ſont
» des loups, & peuvent ſe
» dévorer en ſûreté de conſ-
» cience. Le Paganiſme li-
» vré à tous les égaremens de
» la raiſon humaine, a-t-il
» laiſſé à la poſtérité rien
» qu'on puiſſe comparer aux
» monumens honteux que lui
» a préparés l'Imprimerie,
» ſous le regne de l'Evangile ?
» On en peut dire autant de
» la Sculpture, de la Peinture
» &

» & de la Gravure, dont le
» cizeau, le pinceau & le bu-
» rin ne ſont occupés qu'à
» tracer les images des paſ-
» ſions, pour n'offrir aux yeux
» que des modeles de mau-
» vaiſes actions. Et ne ſont-
» ce pas les premieres leçons
» que l'on donne aux enfans
» avant même qu'ils ſçachent
» lire? »

C'eſt dans la claſſe de ces Corrupteurs qu'il faut ranger ces Ecrivains amateurs des Spectacles, juſqu'au point d'employer la mauvaiſe foi & l'impoſture pour communiquer leur aveuglement & leur paſſion à ceux

qui ne ſont pas épris du même goût, & qu'ils voudroient ſéduire par le ridicule dont ils les chargent. Comme ils veulent reſter dans leurs erreurs, ils rejettent la vérité qui les condamne, & ils voudroient qu'elle n'exiſtât pas. Elle leur paroît ſi amere, qu'ils haïſſent même ceux qui la leur préſentent pour les engager à ſe rendre à ſa lumiere & à prévenir le temps qu'ils l'auront pour Juge. Ils ſe ſoulevent contre ceux qui leur rendent ce bon office, & la plûpart ſont des aveugles qui

crient ſans ſçavoir pour qui ni contre qui ils s'emportent (1).

. . . . . Les hommes, à tout prendre
Ne ſont méchans que parce qu'ils ſont fous.
Ce ſont enfans moins dignes de courroux
Que de riſée, *Rouſſ. Liv.* 1. *Ep.* 3.

Je paſſe à l'idée ſinguliere où vous êtes de trouver la lecture des Pieces Dramatiques plus dangereuſe que leurs repréſentations ſur des

(1) Cùm eſſe volunt mali, nolunt eſſe veritatem quâ damnantur mali, amant eam lucentem, oderunt eam redarguentem. . . . nolunt eam eſſe quod eſt, cùm ſeipſos debeant nolle eſſe quod ſunt ut ipsâ manente mutentur, ne ipsâ judicante damnentur. . . . quibus panis veritatis ita amarus eſt, ut indè os vera dicentis oderint. . . . Latrant multi cæcis oculis neſcientes pro quibus aut contra quos latrant. *S. Aug.*

Théatres publics. *Ciceron* & *Quintilien* n'étoient pas de votre ſentiment. Ils penſoient qu'il y avoit autant de différence qu'il y en a entre un corps vivant & un corps mort, qui a des yeux ſans feu, des pieds ſans mouvement, des membres ſans action. Telle eſt la Comédie ſur le papier. On y voit le corps des paſſions ſans ame. Néanmoins je conviens que la lecture de la plûpart de nos Drames a ſes dangers, & qu'on doit ſe l'interdire ſuivant le conſeil d'*Ovide*, *teneros ne tange Poëtas*. Mais ſoyez perſuadé, Monſieur,

que c'eſt aux Spectacles que le poiſon des Pieces Dramatiques ſe gliſſe par degrés des *ſens au cœur, & du cœur à la raiſon*. Rarement en reçoit-on d'auſſi mauvaiſes influences dans le ſang-froid du cabinet, à moins que vous ne veuilliez parler de ces *poſſédés d'une importune verve*, dont parle *Rouſſeau*, qui

. . . . Pour de douteux ſuccès,
Paſſant leur vie dans d'éternels accès,
Toujours troublés de fureurs convulſives,
De leur plancher ébranlent les ſolives.

Ce ne peut être que dans de pareils accès que vous avez imaginé la réponſe que vous avez faite pour moi

à M. de B*. Il faut en effet être dans le délire, pour avoir entrepris la défenſe de l'Epître aux Manes de la *le Couvreur*, où le Poëte (1) abjurant la vénération que tout François doit avoir pour l'Apôtre de ſa Nation, a l'impiété d'appeller ſon *S. Denis* la terre qui renferme les viles cendres d'une mépriſable créature qui a vécu & eſt morte infâme. M. *Rouſſeau* de Geneve prouve que ce n'eſt point par *préjugés de Bourgeois*, mais avec raiſon, que les Comédiens ont tou-

(1) M. *de Voltaire*. Je ne l'aurois pas nommé, ſi vous aviez imité la diſcrétion de M. de B* à cet égard.

jours été regardés comme des objets de mépris. Il y avoit à Rome des Loix expresses qui les déclaroient infâmes, & mettoient les Actrices au rang des prostituées : *Quisquis in scenam prodierit, ait Prœtor, infamis est.* Cette Loi ne regardoit que les Acteurs des Théatres publics, & cette distinction étoit fondée. L'on ne divertit la multitude qu'en flattant la licence, dont le goût est par-tout celui du plus grand nombre. *Les Confreres de la Passion* établis vers l'an 1402, qui succéderent à nos *Troubadours*, les *Enfans sans*

ſouci, les *Clercs de la Baſoche*, ne tarderent pas à s'appercevoir que ce ne ſeroit point en ne jouant que des moralités, ou en ne repréſentant que des Myſteres de la Religion, qu'ils amuſeroient le Peuple; ils y joignirent des farces aſſorties au goût corrompu du temps, ce qui attira contr'eux pluſieurs Arrêts du Parlement. Et depuis que *Jodelle*, qui vivoit ſous *Henri II*, nous a fait connoître & goûter la forme des anciens Poëmes Dramatiques, les Comédiens n'en ſont pas moins les *Miniſtres du vice*; & ſi le Gou-

vernement a cru depuis devoir les tolérer, on en voit le motif dans la Déclaration du 16 Avril 1641 (1) qu'ils obtinrent de *Louis XIII* dans les circonstances qui leur étoient les plus favorables. Il y est énoncé *que c'est pour divertir* (2) *les Peuples de diverses occupations*. Il est vrai que le Monarque y ajoute qu'en *cas qu'ils reglent tellement les ac-*

(1) Dans la collection de décisions nouvelles de Jurisprudence par *Denisart*, édition de 1768, au mot *Comédien;* cette déclaration y est citée sous la date de 1741. C'est une faute d'impression, il faut lire 1641. Ce qui donne lieu de relever cette faute, c'est que dans la premiere Lettre, pag. 172, on a cité cet article de cette collection.

(2) C'est-à-dire détourner, on sçait que le mot *divertir*, pris en ce sens, n'est plus d'usage.

tions du Théatre qu'elles soient toutes exemptes d'impuretés & de paroles lascives, ou à double entendre; il veut que leur exercice ne puisse leur être imputé à blâme, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. Ce que nous faisons, dit le Prince, *afin que le desir qu'ils auront d'éviter le reproche qu'on leur a fait jusqu'ici, leur donne autant de sujet de se contenir dans les termes de leur devoir, des représentations publiques qu'ils feront, que la crainte des peines qui leur seroient inévitables.* Mais cette Déclaration que vous citez en leur faveur,

& qui ſe trouve dans le Code Pénal, ne les décharge nullement de leur note d'infamie, puiſque l'objet principal de cette Déclaration étoit de modérer la licence de leurs jeux, & de prononcer des peines contre leurs excès. Elle ne fait que conſtater encore plus l'opinion du Public à leur égard, & prouver que la bonté du Prince cédoit à la néceſſité où il paroiſſoit être de les tolérer, mais avec l'intention de les rendre moins malfaiſans. Au reſte, il eſt certain qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils aient rempli la condition qui leur

étoit imposée, puisqu'on a, depuis cette époque, une tradition de plaintes sur la licence de leur profession. Aussi n'a-t-on jamais cessé d'exercer les peines Ecclésiastiques prononcées contre leur état (1). Et comme l'observe l'Auteur de l'*Essai sur la Comédie Moderne* (2), « quand il seroit vrai que l'E- » glise eut dans l'origine pro- » noncé légérement cet ana-

(1) Cavendum imprimis ne Viaticum ad indignos cum aliorum scandalo deferatur, quales sunt publici Usurarii, concubinarii, Comœdi. . . . . . . Nisi publicæ offensioni prout de jure satisfecerint. *Rituel de Paris*.

(2) Imprimé en 1752, pour réfuter les nouvelles Observations de M. *Fagan*, au sujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.

» thême (ce qui ne doit pas
» ſe ſuppoſer) elle n'auroit
» pas certainement à préſent
» aſſez de motifs pour le le-
» ver. Amateur des Spectacles,
» cles, dit le même Auteur,
» je deſirerois peut-être plus
» que qui que ce ſoit, que
» l'on pût les rendre tels
» qu'on les fréquentât ſans
» ſcrupule, & qu'on nous
» les procurât ſans rougir.
» Mais j'ai de la peine à croi-
» re ce que nous dit le P.
» *Porée*, qu'on pourroit faire
» du Théatre une très-bonne
» Ecole pour les mœurs. » Ne
doit-on pas en effet, Mon-
ſieur, ſçavoir par l'expérience

des Anciens, que les Spectacles, qui dans leur commencement furent les plus purs, tomberent toujours dans la plus grande licence. *Ab ſano initio ad inſaniam vix tolerabilem* (1)? Pub. Cornel. *Scipion Naſica*, prévoyoit les inconvéniens de ces ſortes de divertiſſemens publics, lorſqu'il propoſa de faire abattre le ſuperbe Théatre, que les Cenſeurs *Meſſala & Caſſius* avoient commencé de faire conſtruire, & qui étoit déja preſque fini (2). *Tite-Live* donne les plus

(1) Tit. Liv.

(2) Multùm proſpexiſſe ſapientiſſimi viri Scipionis animum ſequentis ævi vecordia demonſ-

grands éloges au *Senatus-Consulte*, qui sur la proposition de *Scipion* avoit ordonné la démolition de ce Théatre ; & il observe que c'étoit le seul moyen de conserver les mœurs des anciens Romains dont *Valere-Maxime* fait un si beau portrait. « Dans ces temps, dit-il, la » chasteté des femmes ne cou-

travit, cum ingenti civitatis dedecore ac damno theatralibus ludis quicquid enervare virilem indolem, quicquid imbuere flagitiis, impudentiâ, seditionibus homines potest, spectandum publicè atque per hoc imitandum proponeretur. Tum autem necdum adeò degenerantibus à pristinâ integritate mentibus persuasum est ut destrui affectum opus, subhastarique omnia quæ comparata theatro fuerant, juberentur Senatusconsulto digno quod inter nobilissima Romanæ gravitatis argumenta notaretur. *Tit. Liv. lib.* 48. c. 27.

» roit aucun risque, les deux
» sexes se regardoient toujours
» modestement, s'inspiroient
» un respect réciproque, &
» vivoient dans une pureté
» de mœurs inaltérable. Le
» Gouvernement fut alors
» très-heureux, parce que l'on
» avoit en horreur la licence,
» & que l'on étoit persuadé
» que les familles, les Villes
» & les Empires n'ont point
» d'autre principe destructif à
» craindre que la volupté dont
» le regne suppose toujours le
» desir insatiable de l'argent,
» & est par conséquent le
» germe de tout mal (1)».

(1) Nulli tunc subsessores alienorum matri-

M. *J. J. Rousseau* a-t-il donc eu tort d'élever avec tant de force la voix, pour persuader à sa Patrie de ne consentir à l'établissement d'aucun Théatre? *Documentum illustre dedit cum efficaci facundiâ summæ auctoritatis*, comme *Tite-Live* l'a dit de *Scipion*. Vous n'êtes pas mieux fondé à critiquer ce zele que vous l'êtes lorsque pour justifier *Bayle*, vous dites qu'il étoit lié avec

moniorum oculi metuebantur, sed pariter & videre sanctè & aspici mutuo pudore custodiebantur..... Ii Penates, ea civitas, id Regnum æterno in gradu facile steterit, ubi minimùm virium veneris, pecuniæque cupido sibi vindicaverit. Nam quò istæ generis humani pestes penetraverint, ibi injuria dominatur, infamia flagrat. *Valer. Maxim. lib.* 2. *art.* 5. *lib.* 4. c. 3. *art.* 1.

des gens de mérite. Ne ſçait-on pas qu'il en eſt des Gens de Lettres comme des Négocians? L'intérêt des Sciences & des Arts, comme celui du Commerce, exige qu'on ſoit lié avec des perſonnes de toutes Religions, de tout état & de mœurs bien différentes. Ce ne ſont pour lors que des liaiſons d'intérêt, & non de ces liaiſons intimes qui ne peuvent être fondées que ſur la conformité de Religion, de ſentimens & de mœurs: *Ad connectendas amicitias, vel tenaciſſimum vinculum morum ſimilitudo* (1). Quel

(1) Plin. Lib. 4. Ep. 15.

que ſoit le mérite de *Bayle* à l'égard de certaines parties de Littérature, la plus juſte idée qu'on aura de ſa perſonne ſera celle que M. *Joli de Fleuri* nous en a donnée dans ſon Réquiſitoire du 9 Avril 1756. « Il eſt, dit ce » grand Magiſtrat, l'Apolo» giſte du Pyrrhoniſme & de » l'irréligion. Ami de toutes » les Sectes, dont il fait éga» lement l'éloge, il apprend » à ſuſpendre en tout ſon » jugement, parce qu'il n'ad» met aucune certitude. Tou» jours en garde contre ſes » ennemis redoutables qui » combattoient ſes impiétés,

» il répand comme furtive-
» ment ſes erreurs..... Les
» demi-Sçavants croyant
» trouver dans ſes Ouvrages
» des preuves invincibles
» contre la Religion, mépri-
» ſent ces hommes dociles
» & prudens, qui ſont un
» uſage légitime de leur rai-
» ſon, & qui penſent avec
» juſtice qu'une raiſon droite
» conduit à la Foi, & qu'u-
» ne Foi pure perfectionne
» la raiſon. »

Vous convenez avec M. Deſp. de B*. que la profeſſion de Comédien répugne à l'eſprit de l'Evangile. Et vous prétendez concilier

avec cet aveu, les Assertions émanées de votre enthousiasme : *Ne nous déclarons pas*, dites-vous, *les ennemis de Melpomene & de Thalie, tandis que presque toute l'Europe leur dresse des Autels, & songeons que le plus grand tort qu'on puisse faire à l'homme est de lui ravir ses plaisirs ; & celui qui le fait mérite de subir la rigueur des Loix comme malfaiteur. Je ne badine point : cela est plus sérieux qu'on ne pense ; notre Théatre est vraiment utile, il anime l'esprit & nourrit le cœur ; cessons donc de mépriser les Comédiens qui prê-*

tent leur organe aux Auteurs. Pourquoi laisser dans l'opprobre cette profession?

Mais permettez-moi de vous demander quel degré d'autorité a sur votre cœur & sur votre esprit la morale du saint Evangile que M. *de Montesquieu a déclaré être une excellente chose, & le présent le plus estimable que l'homme pouvoit recevoir de son Créateur* (1). Cette décla-

(1) Voyez l'éloge de M. de *Montesquieu*, par M. de *Maupertuis*, imprimé à Hambourg en 1755. L'Auteur de cet éloge assure « que M. de *Montesquieu*, avant que » de mourir, déclara à tous ceux qui étoient » autour de lui, & en particulier à Madame la Duchesse d'*Aiguillon*, que c'étoit l'idée qu'il concevoit de l'Evangile. » Cette Anecdote se trouve ainsi rapportée

ration eſt impoſante eu égard au moment qu'elle fut faite. Cet Académicien touchoit alors aux derniers inſtans de ſa vie. Il commençoit à ne plus appercevoir la célébrité de ſes Ouvrages (1), & toutes les choſes de ce monde qu'à la lueur de ce crépuſcule, qui annonce évidemment l'approche d'un Dieu rémunérateur ou vengeur. Ce flambeau ne fait ſentir que trop tard au plus grand nombre, « que pour

à la fin du troiſieme tome d'un Ouvrage qui vient de paroître ſous le titre de *Nouvelle démonſtration Evangélique*, par *J. le Land*, Docteur en Théologie, 4 vol. *in*-12, & qui ſe vend à Paris chez *Deſſaint*, rue du Foin.

(1) Mors malè coloratæ gloriæ nitorem delet.

» que l'homme ſoit quel-
» que choſe, & ne demeure
» point dans une eſpece d'a-
» viliſſement & d'anéantiſſe-
» ment, il faut qu'il ſe tour-
» ne vers ſon Créateur; que
» quand il s'en eſt écarté, il
» eſt comme dans un état de
» mort, que quand il s'en
» rapproche, il reprend toute
» ſa vigueur; que quand il
» s'en éloigne, il tombe dans
» les ténebres; que quand il
» s'en rapproche, il rentre
» dans la lumiere; & qu'il ne
» reçoit le bon être que de
» celui même duquel il tient
» l'être (1). »

(1) Ut homo ſit aliquid convertit ſe ad il-

Or,

Or, Monſieur, ces vérités que tant de perſonnes n'apprennent preſqu'au dernier moment de leur vie, & que pour en être troublées (1), nous ſont inſpirées par l'Evangile; « ce di-
» vin Livre, qui étant le ſeul
» néceſſaire à un Chrétien,
» & le plus utile de tous à
» quiconque même ne le ſe-
» roit pas, n'a beſoin que
» d'être médité pour porter
» dans l'ame l'amour de ſon

lum à quo creatus eſt. Recedendo enim frigeſcit, accedendo ferveſcit: recedendo tenebreſcit, accedendo clareſcit. A quo enim habet ut ſit, apud illum habet ut ei bene ſit. Ut boni ſimus, Deo indigemus.

(1) A paucis eruditis corde major Dei ira intelligitur. S. *Auguſt.*

» Auteur, & la volonté d'ac-
» complir ſes préceptes. » Ce ſont encore les expreſſions de M. *Jean-Jacques Rouſſeau* (1). Il vous en paroît peut-être plus inconcevable dans ſes égaremens. Il eſt vrai que n'aimer que l'éclat de la lumiere de l'*Evangile*, & ne pas en faire la regle de ſa vie, c'eſt en abuſer contre le deſſein de Dieu, & commettre une injuſtice contre lui; c'eſt s'expoſer à en être privé, & à tomber dans les ténebres & l'aveu-

(1) Dans ſes Obſervations ſur la réponſe qui avoit été faite à ſon Diſcours qui avoit remporté le prix à l'Académie de Dijon en 1750.

glement du cœur, juſqu'à parvenir à ne plus connoître Dieu d'une connoiſſance ſalutaire (1). Mais n'eſt-il pas étonnant de vous voir juſtifier la profeſſion de Comédien

(1) Evangelio contrà Dei conſilium abutitur & injuſtitiam adversùs Deum committit, qui non amat niſi luminis ipſius ſplendorem, nec illud pro regulâ vitæ ſuæ reipsâ habet. Primus punitionis gradus eſt lumen amittere quo abutimur, & in tenebras ac cæcitatem cordis prolabi, eò uſque ut nec Deum ampliùs cognoſcamus notitiâ ſalutari. Secundus gradus: non ampliùs cognoſcere ſeipſum, noſque credere eò ſapientiores, quò inſipientiores ſumus. Evangelium ſalvat non eum qui iſtud legit vel audit, ſed qui recipit, amat & fide vivâ ad praxim redigit. Quæ ſtultitia, & quàm communis, Dei juſtitiam cognoſcere, & ſic tanquam juſtitia non eſſet vitam inſtituere! Expectat Deus quia bonus eſt & æternus; Sed puniet quia ſanctus eſt & juſtus. Qui aures claudit voci miſericordiæ, dum vivit; ferre debebit, dum morietur & miſericordiam contemptam & juſtitiam irritatam. *Compend. Mor. Ep. S. P.*

en même temps que vous reconnoiſſez qu'elle répugne à l'Eſprit de l'Evangile ?

Je ne ſerois pas ſurpris qu'un *Hottentot* à qui l'on reprocheroit ſon attachement aux infâmes uſages de ſon pays, répondît qu'il convient qu'ils répugnent à l'eſprit du Chriſtianiſme ; qu'au reſte, il n'eſt pas dans le cas de ſe conformer à la Morale de cette Religion qui lui eſt étrangere.

Mais un *Chrétien* ne manque-t-il pas aux égards qu'il doit à ce qu'il y a de plus ſacré, lorſque convenant de ce que l'eſprit de l'Evangile décide

ſur un objet, il oſe ſoutenir publiquement une opinion qui y eſt contradictoirement oppoſée ? Et n'eſt-il pas encore infiniment plus coupable, ſi on lui a démontré que cette mauvaiſe opinion qu'il ſoutient, a toujours été condamnée par la ſeule ſageſſe humaine, c'eſt-à-dire, par les Philoſophes payens, & par pluſieurs de ceux qui étoient intéreſſés à ſe croire excuſables dans les foibleſſes de leur conduite ſur l'objet en queſtion (1) ?

Il me ſemble que quand

(1) Multi verum intelligunt nec ibi permanent amando ea quæ avertunt à vero. *S. Auguſt.*

on ne croiroit pas de cœur le ſaint Evangile que l'on profeſſe de bouche, on devroit, ſuivant les principes des Déiſtes, reſpecter la Religion de la Patrie, & ne point marquer pour elle le plus grand mépris, en refuſant publiquement de recevoir de cette Religion la regle des mœurs (1). Tel eſt l'excès où votre zèle pour les Théatres

(1) Aliud eſt quando quiſque conatur aliquid intelligere & per infirmitatem carnis non poteſt. Aliud quando perniciosiùs adverſum ſeipſum agit cor humanum ut quod poſſet intelligere ſi bona voluntas accederet non intelligat, non quia difficile eſt, ſed quia voluntas adverſa eſt. Hoc autem fit cùm amant peccata ſua & oderint præcepta Dei.... Credere in Deum eſt credendo adhærere ad bene cooperandum bona operanti Deo. *S. Auguſt.*

vous a porté. Il faut donc que ce que la ſageſſe appelle *l'enſorcellement des bagatelles* (1) ait répandu des ténebres ſur votre eſprit, pour que vous vous ſoyez chargé de défendre une cauſe tant de fois condamnée au tribunal de la raiſon iſolée de la Religion chrétienne.

Vous finiſſez votre Lettre par ce ſophiſme dont *Jean Racine* avoit fait uſage:

Saint Auguſtin s'accuſe de s'être laiſſé attendrir à la Comédie; qu'eſt-ce que vous concluez de-là? Dites-vous qu'il

(1) Faſcinatio nugacitatis obſcurat bona. *Sap. cap.* 4. *v.* 12.

ne ſaut point aller à la Comédie? Mais Saint Auguſtin s'accuſe auſſi d'avoir pris trop de plaiſir au chant de l'Egliſe: Eſt-ce à dire qu'il ne ſaut point aller à l'Egliſe?

C'eſt un faux raiſonnement dont M. *Racine* ſentit bien par la ſuite tout le ridicule. Voici la réponſe qu'on y fit, & qu'on trouve dans deux Lettres qui furent écrites à ce célebre Poëte, l'une par M. *du Bois*, & l'autre par M. *Barbier d'Aucour* : « Ce raiſonnement » prouve invinciblement ce » que vous dites ſix ou ſept » lignes plus haut, que vous

» n'êtes point Théologien.
» On ne peut pas en dou-
» ter après cela ; mais on dou-
» tera peut-être ſi vous êtes
» *Chrétien*, puiſque vous oſez
» comparer le chant de l'E-
» gliſe avec les déclamations
» du Théatre. Qui ne ſçait
» que la divine pſalmodie eſt
» une choſe ſi bonne d'elle-
» même, qu'elle ne peut de-
» venir mauvaiſe que par le
» même abus qui rend quel-
» quefois les Sacremens mau-
» vais ? Et qui ne ſçait au con-
» traire que la Comédie eſt
» naturellement ſi mauvaiſe,
» qu'il n'y a point de détour
» d'intention qui puiſſe la ren-
» dre bonne ?

» S'il faut quitter les cho-
» ſes qui ſont mauvaiſes &
» dont nous ne ſçaurions faire
» un bon uſage, faut-il auſſi
» quitter les bonnes, parce
» que nous en pouvons faire
» un mauvais? »

Je crois devoir auſſi ajouter la réponſe que lui firent les mêmes perſonnes au ſujet du reproche qu'il avoit fait à l'égard des traductions de *Térence* & d'autres Poëtes deſtinées à l'inſtruction de la jeuneſſe. « Vous vou-
» lez abuſer du mot de *Comé-*
» *die*, & confondre celui
» qui les fait pour les Théa-
» tres, avec celui qui les

» traduit pour les Ecoles.
» Mais il y a tant de différen-
» ce entr'eux, qu'on ne peut
» point tirer de conſéquence
» de l'un à l'autre. Le Tra-
» ducteur n'a dans l'eſprit que
» des regles de Grammaire
» qui ne ſont point mauvaiſes
» par elles-mêmes, & qu'un
» bon deſſein peut rendre
» très-bonnes; mais le Poëte
» a bien d'autres idées dans
» l'imagination: il ſent toutes
» les paſſions qu'il conçoit,
» & il s'efforce même de les
» ſentir, afin de les mieux
» concevoir. Il s'échauffe, il
» s'emporte, il ſe flatte, il
» s'offenſe, il ſe paſſionne juſ-

» qu'à sortir de lui-même pour
» entrer dans ce sentiment des
» personnes qu'il représente.
» Il est quelquefois Turc,
» quelquefois Maure, tantôt
» homme, tantôt femme, &
» il ne quitte une passion que
» pour en prendre une autre.
» De l'amour, il tombe dans
» la haine; de la colere, il
» passe à la vengeance, &
» toujours il veut faire sen-
» tir aux autres les mouve-
» mens qu'il souffre lui-même.
» Il est fâché quand il ne
» réussit pas dans ce malheu-
» reux dessein, & il s'attriste
» du mal qu'il n'a pas fait.

» Quelquefois les vers du

» Poëte peuvent être assez
» innocents, mais la volonté
» du Poëte est toujours crimi-
» nelle; les vers n'ont pas tou-
» jours assez de charmes pour
» *empoisonner*, mais le Poëte
» veut toujours qu'ils empoi-
» sonnent; il veut toujours
» que l'action soit passion-
» née, & qu'elle excite du
» trouble dans le cœur des
» Spectateurs. Quelle diffé-
» rence donc entre le Poëte
» & celui qui le traduit pour
» l'instruction de la jeunesse,
» & qui en ôte tout le venin,
» afin de conserver la pureté
» & l'innocence de ceux qui
» ne cherchent dans les Ou-

» vrages des Anciens que ce
» qu'on y doit chercher, qui
» eſt d'y prendre une teinture
» de l'air & du ſtyle de ces
» Auteurs, & d'y apprendre
» la pureté de leur langue....
» Vous obligez toutes les per-
» ſonnes juſtes de vous dire
» avec *Saint Jérôme*, qu'il
» n'eſt rien de plus honteux
» que de confondre ce qui
» ſe fait pour le plaiſir inu-
» tile des hommes, avec ce
» qui ſe fait pour l'inſtruction
» des enfans, *& quod in pueris*
» *neceſſitatis eſt, crimen in ſe*
» *facere voluptatis.* » Au reſte,
dans quel temps de ſa vie
Jean Racine fit-il ce faux rai-

ſonnement dont vous vous prévalez ? N'eſt-ce pas dans celui ſur lequel il a verſé des larmes ? J'aime bien mieux conſidérer ce célebre Poëte dans cet âge, où connoiſſant & aimant la Religion, ſon cœur étoit auſſi parfait que les productions de ſon génie avoient été éclatantes. Le reſpect que l'on doit à ſa mémoire m'oblige de détruire, par l'expreſſion de quelques-uns de ſes ſentimens, l'abus qu'on pourroit faire des écarts de ſa jeuneſſe que vous oſez rappeller, & dont il auroit ſouhaité pouvoir faire perdre le

ſouvenir. Ecoutez-le : c'eſt un pere qui, éclairé par les lumieres de la vérité, déſire de procurer le même bonheur à ſes enfans, en faiſant tourner à leur propre inſtruction les écueils dont il avoit connu le danger. M. ſon fils, qu'on appellera à jamais *le Poëte de la Religion*, non content d'avoir profité du zèle d'un ſi bon pere, a bien voulu le rendre encore utile à d'autres, en donnant au Public ce Recueil de Lettres ſi propre à faire connoître le cœur de ce grand homme. Voici ce que *Jean Racine* écrivit à un de ſes fils, & qu'on

qu'on peut adresser à tous ceux qui voudroient s'autoriser de ce qui lui étoit échappé dans l'ardeur des passions.

« Croyez-moi, mon fils ;
» quand vous sçaurez parler
» de Romans & de Comé-
» dies, vous n'en serez gue-
» res plus avancé pour le
» monde, & ce ne sera point
» par cet endroit-là que vous
» serez plus estimé.... Vous
» sçavez ce que je vous ai
» dit des Opéra & des Co-
» médies ; on doit en jouer à
» Marly. Le Roi & la Cour
» sçavent le scrupule que je
» me fais d'y aller ; & ils au-
» roient une mauvaise opi-

» nion de vous, ſi à l'âge où
» vous êtes, vous aviez ſi peu
» d'égards pour moi & pour
» mes ſentimens.

» Le plus grand déplaiſir
» qui puiſſe m'arriver au mon-
» de, c'eſt s'il me revenoit
» que vous êtes un indévot,
» & que Dieu vous eſt de-
» venu indifférent.

» Je ſçais bien que vous ne
» ſerez pas deshonoré devant
» les hommes en allant aux
» Spectacles, mais comptez-
» vous pour rien de vous des-
» honorer devant Dieu? Pen-
» ſez-vous vous-même que
» les hommes ne trouvaſſent
» pas étrange de vous voir

» pratiquer des maximes ſi
» différentes des miennes ?
» Songez que *M. le Duc de*
» *Bourgogne*, qui a un goût
» merveilleux (1) pour toutes
» ces choſes, n'a encore été
» à aucun Spectacle. »

Tels étoient les ſentimens de ce célebre Poëte, lorſqu'il n'écouta plus que la Religion; c'eſt-à-dire, cette vraie Philoſophie qui apprend à l'homme ce qu'il a été, ce qu'il eſt, & ce qui peut le rendre tel qu'il doit être. Ce fut à cette école que dès l'âge le plus critique pour la vertu & les talens,

(1) On peut donc connoître & goûter cette partie de Littérature, quoiqu'on n'ait pas fréquenté les Théatres publics.

l'illuſtre M. le Chancelier d'*Agueſſeau*, avoit appris ce qu'il falloit penſer des Spectacles. Les idées qu'il conçut de leurs dangers, ſont dépoſées dans la collection de ſes excellens Ouvrages, où il continue d'être, *lex loquens* (1); c'eſt-à-dire, la lumiere & le modele de la Magiſtrature (2);

(1) Verè dici poteſt Magiſtratum legem eſſe loquentem, legem autem mutum Magiſtratum. *Cic. de Leg. Lib.* 8.

(2) Que cet ordre (de la Magiſtrature) ſoit » ſans reproches, & qu'il ſerve de modele à » tous les Citoyens. Cette Loi eſt belle & » d'une grande portée. Car dès qu'elle exige » une exemption de tous vices, aucun vi- » cieux n'oſera donc ſe préſenter pour être » reçu dans cet Ordre. Et ſi cette Loi exi- » ge auſſi que chaque membre ſoit le mo- » dele des Citoyens, nous avons tout ga- » gné. Car comme une ville entiere ſe » laiſſe corrompre par les diſſolutions & les » vices de ſes Chefs & de ſes Juges, de mê-

je vous les indique pour vous désabuser sur la fausse opinion où vous êtes, que *la voie la plus sûre pour connoître l'utilité morale des Spectacles, est de les fréquenter ;* Vous êtes étonné *de ce qu'on s'est servi du nom & de l'au-*

» me, elle est corrigée & réformée par leur » régularité. Je conviens que cela est difficile » dans la pratique, mais, si nous n'y reconnoissons pas les hommes d'à-présent, une » sage éducation & l'exactitude à en suivre » les principes, pourront en préparer pour » l'avenir. » IS ORDO VITIO CARETO, CÆTERIS SPECIMEN ESTO, *Præclara est ista lex & latè patet, nam cùm omne vitio carere lex jubeat, ne veniet quidem in eum ordinem quisquam vitii particeps. Cæteris specimen esto. Quod si est, tenemus omnia. Ut enim cupiditatibus Principum & vitiis infici solet tota civitas, sic emendari & corrigi continentiâ. Id autem difficile factu est nisi educatione quâdam & disciplinâ, non enim de hoc senatu, nec his de hominibus, qui nunc sunt, sed de futuris, si qui fortè his legibus parere voluerint.* Cic. de leg. lib. 3.

torité de M. Jean-Jacques Rousseau pour proscrire les Théatres. Il avoit cependant pris *la voie la plus sûre*, selon vous, *pour en bien juger*, puisque vous citez l'aveu qu'il a fait de *n'avoir jamais manqué volontairement la Représentation d'une piece de Moliere;* mais eu égard aux vices de sa conduite, vous dites, que *c'est un Philosophe qui se mocque de nous, en faisant semblant de nous instruire.* Vous aurez donc peut-être plus d'égard au témoignage de l'immortel Chancelier, que je viens de nommer. La pureté & l'uniformité de ses

mœurs, la gravité de sa conduite, son zèle pour le bien de l'Etat, son respect & son amour pour la Religion, étoient comme une Censure publique, qui apprenoit aux personnes élevées en dignité ou distinguées par leur naissance, à en soutenir le lustre par une vie réguliere (1), fortifioit dans la pratique de tous devoirs les ames les plus foibles,

(1) Ciceron, *Cujus ferè omnes mirantur linguam, pectus non ità*, dit que pour corrompre ou réformer les mœurs de toute une Ville, il ne faut que très-peu de personnes, mais de celles qui sont élevées au-dessus des autres par leur naissance ou par leurs charges. *Pauci atque admodùm pauci honore & gloriâ amplificati vel corrumpere mores civitatis, vel corrigere possunt..... nobilium vitâ victuque mutato mores mutari Civitatum puto.* De Leg. Lib. 3.

animoit les plus indifférentes, faiſoit rougir les moins vertueuſes, inſtruiſoit enfin les bons Citoyens, & condamnoit les méchans. Son autorité eſt donc à citer. C'eſt en effet par de pareils organes que la vérité ſe manifeſte avec plus de ſuccès. Conſultez ſes ſçavantes Remarques ſur les cauſes métaphyſiques du plaiſir que l'ame goûte aux Repréſentations des Drames, principalement des Tragédies (1), vous reconnoîtrez que pour n'avoir jamais été

(1) M. le Chancelier d'*Agueſſeau* fit dans un ſéjour à Freſnes, ces Remarques ſur un Diſcours de M. de *Valincourt*, qui avoit pour titre : *De l'Imitation par rapport à la Tragédie.*

aux

aux Spectacles, il en connoissoit mieux les objets & les effets que la plûpart de leurs plus zélés Partisans, que l'amour des bagatelles nuisibles éloigne de la saine raison (1).

Il appelle cette production Littéraire *une douce & dangéreuse rêverie, qui*, dit-il, *a tant abusé de mon oisiveté, que je rougis presque d'être devenu prodigue pour le Théatre d'un temps que je n'y avois jamais perdu.* Il ne la regardoit comme dangereu-

(1) Inquisitores nugarum qui tanquàm fluvius à creatore suo avertuntur & labuntur in hujus seculi amaricantem malitiam. *S. August.*

ſe, que par la crainte qu'il avoit qu'on abusât de ce qu'il y dit en faveur de la Tragédie, conſidérée en elle-même dans ſa plus grande perfection, telle enfin que les Philoſophes anciens la concevoient.

« Ces Sages, peut-être plus » ſéveres, dit M. d'*Agueſſeau*, » que nos nouveaux Caſuiſ- » tes, nous ont appris que » la Tragédie, auſſi-bien que » le Poëme Epique, ne de- » voit chercher à plaire que » pour inſtruire. Ils ont cru » que l'une & l'autre n'étoient » véritablement qu'une fable » plus noble, à la vérité,

» plus étendue, plus ornée
» que celle d'*Esope*, mais du
» même genre, & qui avoient
» le même but, c'est-à-dire,
» d'employer le secours & l'a-
» grément de la fiction pour
» faire entrer plus aisément
» dans l'esprit, & pénétrer
» plus avant dans le cœur
» une vérité morale qui en est
» l'ame, & qui en doit ani-
» mer tout le corps. Si le Poëte
» Tragique entroit bien dans
» son art, il falloit que toute
» la conduite, toute l'écono-
» mie de sa Piece, tendît
» uniquement à établir, à dé-
» velopper, à mettre dans
» tout son jour le point de

» morale qui en étoit le vé-
» ritable ſujet. Il ne prenoit
» la route des ſens que pour
» aller à la raiſon. L'imagi-
» nation parloit ſa langue,
» non pour ſéduire l'imagi-
» nation des Spectateurs, mais
» pour la rendre plus attenti-
» ve, plus docile à la raiſon.
» Il n'eſt pas douteux que de
» pareils Poëmes renfer-
» moient une eſpece de Phi-
» loſophie, *ſi les Poëtes pou-*
» *voient être Philoſophes.* »

Je crois, Monſieur, qu'il pouvoit y en avoir dans les temps *héroïques*; mais, comme le penſoit M. le Chancelier d'*Agueſſeau*, il ne ſe-

roit pas facile d'en rappeller la mode dans des temps où l'eſprit eſt préféré à la raiſon; cependant ſi

Raiſon ſans ſel eſt fade nourriture,
Sel ſans raiſon, n'eſt ſolide pâture:
De tous les deux ſe forme eſprit parfait.

Rouſſeau. Liv. 1. Ep. 3.

Nous avons bien vu dans *Jean Racine* un Poëte qui devint Philoſophe, & plus véritable Philoſophe qu'on ne pouvoit l'être dans le prétendu âge d'or du Paganiſme. Il nous a donné dans *Athalie* & *Eſther*, deux modeles de la plus grande perfection, tant pour le Drame que pour la morale. Un homme, alors

très-connu par ſa piété & par ſon eſprit, écrivit dans l'enthouſiaſme, « que ce Poëte » étoit devenu l'Apôtre des » Muſes & le Prédicateur du » Parnaſſe, dont il ſembloit » n'avoir appris le langage » que pour leur prêcher en » leur langue l'Evangile, & » leur annoncer le Dieu in- » connu. »

Mais vous ſçavez quel fut le ſort de ces deux chefs-d'œuvres. Le Public ſe prévint & ſe déclara fortement contr'eux. Ce n'étoit, diſoit-on, que des ſujets de dévotion propres à amuſer des enfans; & *Racine* mourut très-

perſuadé que ces deux Tragédies n'auroient jamais de ſuccès ſur le Théatre public ; ſon intention au reſte étoit qu'elles n'y fuſſent jamais repréſentées. Et il obtint qu'on l'énonçât dans le Privilége qui fut accordé en 1689 (1) aux Dames de *Saint-Cyr*, pour qui ces deux Drames avoient été compoſés. Ce fut une diſpute Littéraire qui donna lieu à l'infraction de cette Clauſe, pour la Tragédie d'*Athalie*,

(1) Ce Privilége eſt du 3 Février 1689, il y eſt dit : Ayant vu nous-mêmes pluſieurs Repréſentations deſdits Ouvrages dont nous avons été ſatisfaits, nous avons donné par ces préſentes aux Dames de *Saint-Cyr*, avec défenſes à tous Acteurs, &c.

Deſpreaux avoit été preſque ſeul à ſoutenir contre tout le Public, que cette Piece étoit le chef-d'œuvre & du Poëte & de la Tragédie. M. *Philippe Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, voulut faire juger cette ancienne querelle Académique, & il ordonna aux Comédiens François de repréſenter *Athalie* ſur leur Théatre: elle fut applaudie; mais la repréſentation qui en avoit déja été faite à la Cour par les mêmes Acteurs, avoit préparé cet accueil. Comme *Louis XV* étoit alors à-peu-près de l'âge de *Joas*, & portoit ſur ſon front le pré-

ſage du ſurnom de *Bien-Aimé*, on ne pouvoit, ſans s'attendrir ſur le jeune Monarque, entendre quelques vers comme ceux-ci:

Voilà donc votre Roi, votre unique eſpérance,
. . . .
J'ai pris ſoin juſqu'ici de vous le conſerver,
. . . .
Du fidele David, c'eſt le précieux reſte,
. . . .
Songez qu'en cet Enfant tout Iſraël réſide.

Les circonſtances du temps contribuerent donc beaucoup au ſuccès de cette Tragédie ſur un Théatre ſi peu convenable à un ſujet auſſi ſaint, & traité avec tout le reſpect dû à l'Ecriture ſainte.

D'ailleurs, dit Madame la

Comtesse de Caïlus (1), M. *Racine* y auroit vu cette Tragédie aussi défigurée qu'elle m'a paru l'être par une *Josabet* fardée (2), par une *Athalie* outrée (3), & par un Grand-Prêtre (4) si peu digne de représenter la majesté d'un Prophete divin. « De » pareils sujets, dit aussi Madame de *Sévigné*, ne conviennent pas à de tels Acteurs. Il faut des personnes innocentes pour chanter les malheurs de Sion, & des

(1) Dans son Ouvrage intitulé : *Mes Souvenirs*.

(2) C'est-à-dire, *la Duclos*.

(3) *La Demare*.

(4) *Beaubourg*. Les fameux Acteurs du temps.

» ames vertueuſes pour en
» voir avec fruit la repréſen-
» tation. »

Voilà ſans doute ce qui a donné lieu à M. le Chancelier d'*Agueſſeau* de traiter de rêverie ſa lumineuſe Diſſertation. Il croyoit qu'il étoit moralement impoſſible aux Poëtes, non de compoſer des Drames vraiment Philoſophiques, mais de les faire goûter à la multitude des Spectateurs à qui l'on pourroit appliquer ce qu'un Prêtre Egyptien diſoit des Grecs, en parlant à *Solon* : ce ne ſont que des enfans, on n'y trouve point de vieillards

par les mœurs, il n'y a que des fables & des frivolités qui leur plaisent. Ils se livrent à toutes opinions nouvelles. Ils méconnoissent la vérité, cette raison souveraine, cette loi universelle que *Pindare* disoit être la Reine des Dieux & des hommes, & que les Chrétiens, dit S. *Clément d'Alexandrie*, appellent la lumiere de la vie (1). Les

(1) Apud Platonem, in *Timæo*, pulcherrime Sacerdos Ægyptius : ô *Solon* inquit, ex Græcis nullus est senex ; vos Græci semper estis pueri nullam penitus in animis per veterem auditionem antiquam habentes opinionem ; nec disciplinam ullam canam tempore ; nec legem quæ, inquit *Pindarus*, regina est omnium mortalium & immortalium ; lucerna autem est præceptum bonum, ut vult Scriptura sancta, lex est lumen vitæ. *S. Clem. Alex. Lib.* 1. *Stromatum*.

Poëtes ſont perſuadés que pour plaire au plus grand nombre, il faut moins les inſtruire que flatter les écarts de leur cœur & de leur eſprit (1). « C'eſt pourquoi les mœurs, » dit M. le Chancelier d'*A-* » *gueſſeau*, le caractere des » perſonnages mis ſur la Sce- » ne, leurs penſées, leurs ſen- » timens, leurs expreſſions, » tout conſpire à réveiller ou » à flatter les inclinations que » nous avons tous pour la » gloire, pour la grandeur,

(1) Stultorum infinitus eſt numerus... ſtultitia autem eſt rerum appetendarum & vitandarum vitioſa ignorantia. Non per mores quos ſapientia jubet, pervenire volunt ad lucem Dei, ſed tantùm ad laudes hominum quod eſt vanitas & inſipientia. *S. Aug.*

» pour l'amour, pour la ven-
» geance qui ſont les mobiles
» ſecrets du cœur humain.
» Les paſſions feintes que nous
» y voyons nous plaiſent par
» les mêmes raiſons que les
» réelles, parce qu'en effet
» elles en excitent de réelles
» dans notre ame, ou parce
» qu'elles nous rappellent le
» ſouvenir de celles que nous
» avons éprouvées. *Rapiebant*
» *me Spectacula Theatrica*
» *plena imaginibus miſeria-*
» *rum mearum* (1). Ce ſont
» ces miſeres même qu'on
» aime à y voir & à y ſen-
» tir. On y goûte encore la

(1) S. Auguſt. Confeſſ. Lib. 3. c. 2.

» ſatisfaction de voir ſes foi-
» bleſſes juſtifiées, autoriſées,
» ennoblies, ſoit par de grands
» exemples, ſoit par le tour
» ingénieux & la morale ſé-
» duiſante dont le Poëte ſe
» ſert ſouvent pour les dé-
» guiſer, pour les colorer, pour
» les peindre en beau, & les
» faire paroître au moins plus
» dignes de compaſſion que
» de cenſure. Le charme du
» ſpectacle, les actions qui
» y ſont repréſentées, l'arti-
» fice de la poéſie & l'enchan-
» tement des paroles par leſ-
» quelles elles flattent la cor-
» ruption du cœur, étouffent
» peu-à-peu les remords de

» la conſcience, en appaiſent
» les ſcrupules, & effacent
» inſenſiblement cette pu-
» deur importune qui fait d'a-
» bord qu'on regarde le crime
» comme impoſſible, qu'on
» en voit enſuite non-ſeule-
» ment la poſſibilité, mais la
» facilité. On en apprend le
» chemin, on en étudie le
» langage & ſurtout on en
» retient les excuſes. Quelle
» impreſſion ne fait pas *Phe-*
» *dre* ſur l'ame d'une jeune
» Spectatrice lorſqu'elle char-
» ge *Venus* de toute la hon-
» te de ſa paſſion, lorſ-
» qu'elle prend les Dieux à
» témoin ;

Ces

Ces Dieux qui dans ſon flanc
Ont allumé ce feu fatal à tout ſon ſang,
Ces Dieux qui ſe ſont fait une gloire cruelle;
De ſéduire le cœur d'une foible mortelle,

» Il eſt vrai qu'on n'accuſe » plus les Dieux du déreglement de ſon cœur, & qu'on » ne cherche plus à l'autoriſer par leur exemple, comme ceux dont S. *Cyprien* a dit » *peccant exemplo deorum*; » mais on l'attribue à l'étoile, » à la deſtinée, à la néceſſité » d'un penchant invincible: » on retrouve avec plaiſir » ſes mauvais ſentimens dans » ceux qu'on appelle des Héros; & une paſſion qui nous » eſt commune avec eux, » ne paroît plus une foibleſſe.

» On ſe répete en ſecret ce
» qu'*Œnone* dit pour appai-
» ſer le trouble de ſa maî-
» treſſe : *Mortelle, ſubiſſez le*
» *ſort d'une mortelle.* On s'é-
» tourdit au moins de ces pen-
» ſées vagues & confuſes
» qu'on n'approfondit jamais.
» On ſort du Théatre raſſuré
» contre l'horreur naturelle du
» crime (1), ce même plaiſir
» y ramene ſouvent ceux qui
» l'ont une fois goûté. Ainſi
» ſoit que le Spectacle ne
» cauſe aucun trouble, & une
» émotion paſſagere, qui fauſ-
» ſement paroît d'abord in-

(1) In Theatris congaudent amantibus qui ſeſe fruuntur per flagitia. *S. Aug. L.* 3. *Conf.*

» nocente ; ſoit qu'il excite,
» ou qu'il rappelle des paſſions
» plus durables que l'action
» & le langage du Drame
» autoriſent & juſtifient ; c'eſt
» ſans doute dans ces deux
» effets que conſiſte princi-
» palement le grand plaiſir
» que les hommes y pren-
» nent. Enfin avoir montré
» pourquoi les Spectacles ſont
» dangéreux, c'eſt avoir fait
» voir combien ils ſont agréa-
» bles, parce qu'en effet, ce
» qui en fait le plaiſir, eſt ce
» qui en fait le danger, &
» qu'on peut dire preſque
» toujours que la meilleure
» Piece en un ſens eſt en un

» autre ſens la plus mau-
» vaiſe. »

Que conclure, Monſieur, d'après cet oracle ? je crois ne pouvoir mieux vous faire goûter la conſéquence qui en réſulte qu'en vous la préſentant ſous les graces de la Poéſie. Je vais donc vous citer un Poëte Lyrique, qui pourra vous rendre ce bon office.

..... Qu'à jamais le Théatre ſe ferme,
Les dogmes qu'il contient, les leçons qu'il renferme,
Loin de nous corriger, de nous rendre meilleurs,
Séduiſent l'innocence, & corrompent les mœurs.
Sa Morale ſuſpecte eſt un foible antidote:
C'eſt vainement qu'*Horace*, appuyé d'*Ariſtote*,
Nous dit qu'en cette Ecole on apprend, on s'inſtruit:
De ces inſtructions quel peut être le fruit?

Les ſentimens qu'elle aime, & qu'elle nous
inſpire,
Des folles paſſions affermiſſent l'empire;
Par ſes principes faux les crimes déguiſés,
Sous le nom de vertus ſont métamorphoſés.
J'y vois l'ambition, l'amour & la vengeance
En tyrans ſuborneurs faire agir leur puiſſance,
Nourrir notre foibleſſe, & ſur notre raiſon
Jetter un voile épais & verſer leur poiſon.
J'y vois avec horreur *Clytemneſtre* perfide,
Œdipe inceſtueux, *Oreſte* parricide,
L'innocent *Hippolyte* à la mort condamné,
Et *Néron* triomphant d'un frere empoiſonné.
Corneille du Théatre abjurant les maximes,
Eût voulu n'en avoir jamais ſouillé ſes rimes;
Racine en gémiſſant, comme lui déteſta
Le vol pernicieux dont l'eſſor l'y porta (1).

Je tiens à ces principes. Ils ſont ſoutenus d'autorités impoſantes, & en grand nombre. Mais je vous invite moins à les compter qu'à les peſer avec équité. Elles diſſiperont

(1) M. *le Brun*, connu par pluſieurs Odes.

ſans doute le nuage de l'illuſion qui couvre à vos yeux les dangers des Théatres. *Si juſtus es, non numera ſed appende. Non reſpicias ad Theatrum inſaniæ; mendax eſt. Noli imitari turbas concurrentes.* S. Aug.

Je ſuis, &c.



HISTOIRE

coll CEVC

t-p, iii-xvi, 1-186, [5], 192-40





